

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, la présidente**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET
DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 juin 2025, à 19 h
Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 JUIN 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET, M. JEAN-ROBERT POULIN 15

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET, M. CASEY KENNEDY..... 23

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. SIMON PICARD..... 37

M. FRANÇOIS LANTEIGNE..... 38

Mme BRIGITTE CAMPAGNA..... 64

M. JEAN-PAUL ROY 86

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. MARTIN PELLETIER..... 119

Mme CHANTAL BEAULIEU..... 126

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE 135

Mme DANIELLE CLOUTIER..... 145

Mme JOHANNE CLOUTIER..... 166

Mme MARTINA BASTIAN..... 175

MOT DE LA FIN 185

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2025 À 13 h 30

SÉANCE DU 10 JUIN 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE

LA PRÉSIDENTE :

5

Bonjour. Bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur les projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le web.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Marie-Eve Fortin. Je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser les mandats donnés au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagnée de mon collègue commissaire, Georges Lanmafankpotin.

15

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir et bienvenue.

20

LA PRÉSIDENTE :

Voici maintenant les mandats que le BAPE a reçus du ministre le 2 mai dernier. L'un concernant le projet de construction du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy et l'autre concernant le projet de parc éolien de la Forêt Domaniale. Les lettres ont été adressées au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel. Commençons par la lettre mandat pour Saint-Paul-de-Montminy :

25

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la *Loi sur la qualité de l'environnement*, j'ai donné le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy sur le territoire de la MRC de Montmagny par Kruger Énergie

30

35 Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. et de me faire rapport de ces constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

40 En effet, les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec l'impact sur la valeur des résidences, les effets sur la santé, la qualité de l'eau des lacs et l'impact visuel, justifient la tenue d'une audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique. Le mandat du BAPE débutera le 9 juin 2025. » Et c'est signé Benoît Charette.

45 Maintenant, pour le projet de construction du parc éolien de la Forêt Domaniale par Parc éolien de la Forêt Domaniale S.E.C. le contenu de la lettre mandat est le même, à l'exception de ce passage que je vais vous lire :

50 « Les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec les retombées économiques locales, le climat sonore et l'harmonisation des usages sur le territoire justifient la tenue d'une audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique. Le mandat du BAPE débutera le 9 juin 2025. »

À la suite de la réception de ces lettres, le président du BAPE a procédé à la nomination de la commission d'enquête qui est chargée de l'examen des deux projets.

55 En complément, j'ajoute que le mandat de la commission d'enquête est d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 9 octobre prochain et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

60 Je tiens également à mentionner que parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, les projets font l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement. C'est à partir de ces analyses et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur les projets.

65 Maintenant, il est important de savoir que le BAPE est un organisme public et impartial. La commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une ou des décisions, mais plutôt d'enquêter et d'analyser les projets, notamment en consultant le public pour éclairer la prise de décision gouvernementale, en transmettant au ministre des constats et des avis sur les projets.

70 De plus, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les projets et recueillir l'opinion des personnes intéressées. La commission d'enquête examine les projets dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

75 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde à mon collègue et moi-même les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, la Commission s'est engagée à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

80 Ainsi, la Commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tout le monde en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière.

85 En ce sens, en accord avec les valeurs du BAPE, aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

90 Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur les projets. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses des initiateurs, des projets et des personnes-ressources. Celles-ci relèvent de ministères ou d'organismes que la commission a invités pour répondre aux questions qui seront soulevées.

95 Il est important de noter que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur les projets, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

100 Donc, la première partie permet donc de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Ultiment, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui sert justement à l'expression des points de vue.

105 Cette dernière se déroulera à compter du 8 juillet prochain. C'est dans cette deuxième partie que vous pouvez prendre position sur les projets. Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 25 juin prochain pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page des dossiers sur la page Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Karine Lavoie, conseillère en communication, qui sont situées à l'arrière de la salle.

110 Si vous souhaitez exprimer votre opinion pour chacun des projets séparément, il sera important de prendre rendez-vous avec la commission à deux reprises. Par ailleurs, le temps alloué pour chacune des présentations sera de 15 minutes.

115 Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir une deuxième partie.

120 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devez nous faire parvenir vos mémoires au plus tard le 3 juillet prochain. Pour ce faire, il vous faut remplir le formulaire *Je transmets un mémoire* sur le site Web du BAPE.

Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

125 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée, vous devez les envoyer également avant le 30 juillet. Le 30, excusez-moi; le 3 juillet, en remplissant le formulaire approprié sur le site Web du BAPE. Vous pouvez aussi exprimer verbalement votre point de vue sur les projets sans déposer quoi que ce soit.

130 Vous trouverez l'information sur les façons de participer à nos travaux sur le site Web du BAPE.

135 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Donc, partager votre point de vue peut faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur les projets et leurs enjeux. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue et des préoccupations exprimés.

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit aux initiateurs des projets et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen des projets et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

140

Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où sont rassemblées toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents au Bureau municipal de Notre-Dame-du-Rosaire, situé au 144, rue Principale. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

145

Par ailleurs, ce qui est mentionné en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique sur le site Web et au bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

150

Voyons maintenant à la disposition de la salle. Donc, au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, à côté de laquelle est située celle des personnes-ressources. À l'arrière complètement de la salle se trouve la table de la coordonnatrice du secrétariat de la commission ainsi que la conseillère en communication. À ma droite, les tables des initiateurs, et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

155

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos règles de procédure.

160

D'abord, je présenterai la commission, son équipe, les initiateurs des projets et les personnes-ressources invitées. Par la suite, j'inviterai chacun des initiateurs à présenter brièvement leur projet. Ils disposeront de 20 minutes chacun. Par la suite, une pause de 15 minutes suivra ces présentations. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur les projets. Les personnes qui souhaitent participer à distance, par visioconférence ou par téléphone peuvent également s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

165

170 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription.

175 Je vous mentionne également qu'il y aura une séance demain après-midi à 13 h 30 ici même. Il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la commission. On vous tiendra informés.

180 Donc, deux questions seront admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de personnes de poser leurs questions. Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Pour les questions posées par mon collègue, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules. Il sera interdit de commenter les réponses obtenues.

Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des initiateurs de projet.

185 Vous pourrez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez au cours de la séance, si le temps le permet. S'il advenait que vous ne puissiez pas passer ce soir, vous serez priorisé à la prochaine séance. Simplement aller voir madame Karine Lavoie, conseillère en communication, à l'arrière de la salle, le cas échéant.

190 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

195 En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité, soit à l'adresse courriel confidentiel@bape.gouv.qc.ca ou soit sous une enveloppe scellée à la coordonnatrice du secrétariat, Rachel Sebareme, qui la remettra ensuite au commissaire. La personne qui invoque la confidentialité peut à cette même occasion faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu public en tout ou en partie.

200

205 Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

210 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

215 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez sur notre site Web dans la page concernant ces dossiers. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

220 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, Julie Crochetière, Jérémie Hagen-Veilleux, analystes, ainsi que Marc-Antoine Desrosiers, analyste-stagiaire. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication Karine Lavoie et la coordonnatrice Rachel Sebareme. Enfin, France Fons, agente de secrétariat de la Commission, est absente ce soir et complète notre équipe.

225 Sur le plan de la logistique, pour le BAPE, monsieur Pierre Dufour, Raphael Sioui, Karine Fortier et Marie-Eve Gendron sont chargés de la webdiffusion des séances. Finalement, Félix Bonin, Alexis Dallais- Labonté et Étienne Vauzelle sont responsables du son et de la captation vidéo, alors qu'Aurélié Patin assure le travail de sténotypie.

J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet Saint-Paul-de-Montminy à se présenter et à faire de même pour les membres de son équipe. Monsieur Poulin.

230 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

235 Merci, Madame la présidente. Donc, je me présente, Jean-Robert Poulin, je suis le directeur principal du développement chez Kruger Énergie. Je suis accompagné ce soir de mes deux collègues, Pierre-Luc Vandal, qui est développeur de projets dans mon équipe, Gilles Côté, directeur du développement durable. Et il y a aussi nos partenaires, Est-ce que vous voulez que je présente aussi...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

240

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Oui. Parfait. Donc, derrière moi, il y a les représentants de PESCA Environnement. PESCA est la firme d'environnement qui nous supporte dans le projet. Marjolaine Castonguay, Claudy-Ann Grenon. Et nos partenaires de l'Alliance de l'Est aussi qui sont présents, donc Michel Lagacé et Gabriel Durany.

245

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, monsieur Poulin.

250

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci.

255

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant monsieur Kennedy, porte-parole du projet de la Forêt Domaniale, à se présenter et à faire de même pour son équipe. Monsieur Kennedy, à vous la parole.

260

M. CASEY KENNEDY :

Merci, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je me présente, Casey Kennedy, développeur de projet senior chez EDF solutions électriques. J'ai, à ma gauche, monsieur Jérôme Dagenais, aussi développeur de projet senior chez EDF. À ma droite, madame Nathalie Leblanc, directrice du projet d'étude d'impact chez PESCA Environnement. Nos partenaires, monsieur Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est, monsieur Gabriel Durany, directeur de développement de l'Alliance de l'énergie de l'Est, à la table à l'arrière, madame Karolina Apland, gestionnaire des permis et approbation environnementale chez EDF, madame Chloé Lachance qui est spécialiste en environnement. Aussi avec nous dans la salle, on a madame Marie-Flore

265

270

Castonguay, qui est urbaniste chez PESCA, et monsieur Jean-Philippe Regnard, acousticien chez Mecanum.

LA PRÉSIDENTE :

275

Merci, monsieur Kennedy. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Je vais débiter par l'expertise sur place. On va commencer par le ministère responsable de l'Environnement, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Par la suite, je vais appeler ministère responsable de l'Environnement, on va faire un petit raccourci. Donc, monsieur Boucher, si vous voulez commencer le bal.

280

M. VINCENT BOUCHER :

285

Parfait. Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Donc, je me présente, Vincent Boucher de la direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Donc, au cours de cette séance, là, j'agirai à titre de porte-parole, plutôt à co-porte-parole dans ce cas-ci, là, pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, que je nommerai également par la suite le ministère de l'Environnement.

290

Je suis, en fait, le porte-parole, en fait, la personne responsable pour le projet de construction du parc de la Forêt Domaniale. Également à mes côtés ce soir, là, il y a monsieur Yves Garant, de la même direction que moi, qui agit à titre de porte-parole pour le projet de construction du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy. Également à mes côtés, il y a mesdames Khalila Békri et Julie Leclerc, qui sont également de la direction générale d'évaluation environnementale et stratégique. Également présente sur place avec moi, madame Andréanne Masson, de la direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Également pour nous épauler à distance cette fois-ci, madame Marie-Christine Courte, de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Chaudière-Appalaches, monsieur Jérôme Bérubé-Gagnon, du pôle d'expertise sur les impacts sociaux, ainsi que monsieur Renaud Leblanc-Guindon, de la direction des politiques de l'atmosphère, donc notre expert en climat sonore. C'est tout.

295

300

305

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, monsieur Boucher.

On va poursuivre avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

310

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

Bonsoir. Mon nom est Jean-François Guay, je suis planificateur du territoire pour la région de la Chaudière-Appalaches pour le MAPAQ et je suis également responsable des dossiers environnementaux, évaluation environnementale, audience publique pour l'ensemble du territoire que l'on couvre, c'est-à-dire Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Côte-Nord. Je serai le seul représentant du ministère ce soir.

315

LA PRÉSIDENTE :

320

Très bien. Merci, monsieur Guay.

Je vais poursuivre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

325

M. SIMON ARBOUR :

Oui. Bonsoir, Madame la Présidente. Simon Arbour, je suis conseiller en santé environnement à la direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches et je suis ici comme porte-parole pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Et je suis seul de mon ministère ici ce soir.

330

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

335

Je vais y aller avec Hydro-Québec.

M. YANNICK SCULLY :

340

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Yannick Scully, Hydro-Québec, délégué commercial approvisionnement énergétique long terme. Donc, mon équipe est responsable de la gestion des contrats d'approvisionnement en électricité. J'ai aussi mon collègue qui est à distance, Jean-Philippe Rousseau.

345

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

350

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

Bonjour. Est-ce que j'y vais? Oui, OK. Alors, bon, bonsoir. Jean-Philippe Rousseau, je travaille aux affaires publiques d'Hydro-Québec. Alors, je suis ici pour répondre aux questions, s'il y en a, portant sur le plan d'action et la stratégie d'entreprise. Merci.

355

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, monsieur Rousseau.

360

On va continuer avec la MRC de Montmagny.

Mme NANCY LABRECQUE :

365

Oui. Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny. Je suis accompagnée du directeur général adjoint et coordonnateur à l'aménagement et les autres personnes-ressources qui nous accompagnent, madame Lucie Lacasse, inspectrice régionale des cours d'eau, et monsieur Yoland Bédard, ingénieur forestier.

370

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

On va poursuivre avec les municipalités. Donc, on va commencer par la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

375

Mme SONIA GAGNÉ :

Bonjour, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le commissaire. Sonia Gagné, directrice générale de la Municipalité à Sainte-Apolline. Ce soir, je suis accompagnée de Monsieur le maire, monsieur Bruno Gagné, et de mon urbaniste, madame Valérie Gagné.

380

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

385

Je poursuis avec la municipalité de Cap-Saint-Ignace. Là, vos noms sont un peu cachés, Là, je vais peut-être avoir un petit peu de misère ce soir, mais si vous pouvez les dégager, là... Oui, ça serait parfait. Merci beaucoup.

390

M. GILLES GUIMONT :

Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire. Gilles Guimont, inspecteur municipal en bâtiment et en environnement. Je représente la Municipalité Cap-Saint-Ignace. Dans la salle, on a notre directrice générale, madame Sophie Boucher et ma personne qui m'accompagne, madame Audrey Boucher, pour les règlements et toutes les questions qui vont être posées.

395

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

400

Maintenant, Notre-Dame-du-Rosaire.

405

M. GERVAIS LANDRY :

410 Oui. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je suis Gervais Landry,
personne-ressource pour Notre-Dame-du-Rosaire. Je suis aussi accompagné par la mairesse,
madame Danye Anctil qui est dans la salle. Puis je suis conseiller municipal.

LA PRÉSIDENTE :

415 Merci.

Donc, on termine avec la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

420 Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire. Je suis Claudette Aubé,
directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. Je suis porte-parole. Je
suis accompagnée de Monsieur le maire, monsieur Alain Talbot, et de madame Valérie Gagné,
inspectrice en bâtiment.

425

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je ne l'ai pas oubliée, mais j'ai la Ville de Montmagny également.

430 **M. FÉLIX MICHAUD :**

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Félix Michaud, directeur général,
Ville de Montmagny. Je serai le seul représentant pour les questions visant la Ville.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

440 Donc, à distance, nous avons également le ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation.

M. PIERRE DROUIN :

445 Oui, bonjour, Madame la présidente, bonjour, Monsieur le commissaire. Pierre Drouin, directeur régional du ministère des Affaires municipales pour la région Chaudière-Appalaches. Je suis accompagné ce soir de monsieur Stéphane Blanchet, de la direction de l'accompagnement et des finances municipales, de madame Dominique Dupont, de la direction de la planification et de l'analyse, ainsi que de madame Julie Laflamme, de la direction de la politique fiscale et des revenus municipaux. Également, j'ai avec moi Simon Castonguay, aménagiste à la direction régionale.

450 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

455 On a également le ministère des Ressources naturelles et des Forêts avec nous ce soir à distance.

M. BERNARD GENOIS :

460 Oui, bonjour, Monsieur le président, Madame la présidente... Madame la présidente et Monsieur le président. Du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Bernard Genois, de la direction de la gestion des forêts 0312. Je suis coordonnateur RADF pour le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*. Je suis accompagné d'un collègue, Daniel Jobidon, de la direction de la protection des forêts.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Je pense qu'on a fait le tour. Je fais une petite révision rapide pour ne pas avoir oublié personne. Je crois que c'est bon.

470 Nous avons également demandé au ministère de la Culture et des Communications, de l'Économie, de l'Innovation et l'Énergie, des Transports et de la Mobilité durable et à Environnement et Changements climatiques Canada de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions.

475 Donc, la parole est maintenant à l'initiateur du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy, monsieur Poulin, qui présentera son projet durant environ 20 minutes. Merci, monsieur Poulin.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

480 Merci, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Donc, on est bien heureux d'être devant vous ce soir pour vous présenter notre projet éolien Saint-Paul-de-Montminy, projet d'une capacité totale installée de 196 mégawatts. On parle de 28 turbines. On pourra passer, là, dans le détail, là, dans les prochaines diapos l'essentiel du projet.

485 Avant d'entrer, là, dans l'essentiel du projet justement, là, je pense que ça vaut la peine de mettre en contexte un petit peu, là, le contexte actuel au Québec et les raisons, en fait, qui font qu'on est devant vous ce soir et que le projet Saint-Paul-de-Montminy est un projet porteur pour le Québec.

490 Donc, il y a déjà plusieurs années, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs cibles très ambitieuses, là, au niveau de la réduction des gaz à effet de serre et au niveau de la carboneutralité. Donc, on voit ici, là, les cibles qui ont été fixées pour 2030 et 2050.

495 En parallèle de ça, il y a aussi le plan d'action d'Hydro-Québec 2035 qui a été mis en place dans les derniers mois et ce plan-là vise l'ajout de 10000 nouveaux mégawatts d'éolien d'ici 2035. C'est donc dans tout ce contexte-là qu'Hydro-Québec a lancé un appel d'offres en 2023 pour 1500 mégawatts d'énergie éolienne. C'est dans le cadre de cet appel d'offres là que le projet Saint-Paul-de-Montminy a été déposé auprès d'Hydro-Québec et retenu par Hydro-Québec en janvier 2024.

500 L'initiateur du projet dont on parle, donc pour le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy, c'est un partenariat entre trois entités. La première étant l'Alliance de l'énergie de l'Est, qui est partenaire à 50 %. L'Alliance de l'énergie est un regroupement, en fait, de plusieurs municipalités, MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik, et ce partenariat-là, en fait, représente la partie communautaire du projet.

505 Le deuxième partenaire est, bien entendu, Kruger Énergie. On est partenaire à 25 %. Kruger Énergie, on est une filiale du groupe Kruger inc., qui est une entreprise familiale, en fait, qui a son siège social à Montréal depuis 1904, donc au-delà de 120 ans d'existence. Et chez Kruger Énergie,

510 on se spécialise dans le développement, la construction et l'opération de projet d'énergie
renouvelable, notamment des parcs éoliens. On a quatre parcs éoliens qui sont en opération au
Québec et en Ontario en ce moment.

515 Le dernier partenaire est Potentia à 25 %. Potentia est un partenaire investisseur. C'est, en
fait, une filiale de Power Corporation Canada, donc un autre partenaire canadien, là, qui vient se
joindre au projet.

520 Donc, le projet Saint-Paul-de-Montminy est en développement depuis 2015. Donc, ça fait
maintenant 10 ans, là, qu'on travaille à ce projet-là chez Kruger Énergie avec nos partenaires. On
voit ici sur la ligne du temps, là, en fait, tout ce qui a été fait depuis 2015 et qui sera fait d'ici la mise
en service du projet.

525 Les dernières années ont été utilisées, en fait, à parfaire notre connaissance du milieu et
du territoire en consultant les populations locales, les municipalités, la MRC et ainsi de suite. Et ce
travail-là s'est accéléré dans les dernières années avec nos consultants de PESCA Environnement
qui étaient sur le terrain pour aller étudier le territoire et prendre des relevés terrain.

530 Ce qui nous a menés au dépôt de l'étude d'impact environnementale en juin dernier, donc
en juin 2024, et au dépôt de notre demande à la Commission de protection du territoire agricole, la
CPTAQ, à l'automne dernier.

535 Ça nous amène cette année, en fait, qui est une année qui est dédiée principalement aux
approbations réglementaires et gouvernementales pour le projet. Donc d'ici... En fait, on a eu en mai,
pardon, l'avis de recevabilité de la part du ministère de l'Environnement sur notre étude d'impact. Ça
a donné cours au mandat du BAPE et la raison pour laquelle on est devant vous ce soir. Et on a
aussi obtenu dans les dernières semaines l'orientation préliminaire de la part de la CPTAQ. On attend
la décision finale de leur part cet automne et on vise un décret d'ici la fin de cette année, un décret
gouvernemental d'ici la fin de cette année pour être capable de débiter la construction en tout début
2026.

540 On voit encore une fois sur la ligne du temps, là, on prévoit deux saisons de construction.
L'année 2026 va être, elle, dédiée aux travaux civils. Donc, déboisement en début d'année, ensuite,
la construction des chemins d'accès, l'enfouissement des câbles électriques pour le réseau

545 collecteur qui relie les éoliennes entre elles et la coulée des fondations des éoliennes, pour qu'ultimement, en 2027, là, il nous reste à peu près seulement à prendre livraison des composants des éoliennes et faire le montage des éoliennes. Et comme je le disais, on vise une date de mise en service commerciale d'ici la fin 2027.

550 Je le disais un petit peu plus tôt, on est sur le terrain depuis 2015, donc on a consulté les communautés locales durant les 10 dernières années. A débuté, comme je le disais, avec les municipalités, les MRC, les propriétaires fonciers. On a eu aussi plusieurs discussions avec la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk et avec toutes les parties prenantes.

555 Encore une fois, dans les deux dernières années aussi, là, depuis 2022, le rythme s'est un petit peu accéléré. On a fait six rencontres d'informations publiques dans plusieurs municipalités. On a aussi, suite à ces rencontres publiques là, formé un groupe de travail avec les résidents riverains qui avaient soulevé des inquiétudes, des sensibilités par rapport au positionnement des éoliennes. Et on a aussi mis en place, là, avec la MRC, un comité de maximisation des retombées économiques.

560 L'acceptabilité sociale, c'est au coeur de tout ce qu'on fait et on a essayé de tout mettre en place pour que le projet s'implante de la manière la plus harmonieuse dans son milieu.

565 En chiffres, un petit peu plus en détail, là, comme je le disais tantôt, une puissance nominale de 196 mégawatts au total. On parle de 28 éoliennes de 7 mégawatts chacune. Chacune des éoliennes est sur une tour de 118 mètres, avec un diamètre de rotor des pales de 163 mètres. Ce qui fait que quand la pale, en fait, passe à son plus haut point, là, on parle d'une hauteur totale des éoliennes d'à peu près 200 mètres.

570 Il y a aussi une ligne de transport d'électricité privée qui sera construite pour le projet, qui court, là entre la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et le territoire de Notre-Dame-du-Rosaire jusqu'à la limite de la municipalité de Montmagny. Ça fait à peu près environ 17 kilomètres, là, comme ligne de transport à une tension de 230 kilovolts.

575 Le coût total du projet est estimé en ce moment à 550 millions. On s'est engagé, donc, actuellement avec Hydro-Québec à dépenser 60.1 % au minimum de ce montant-là au Québec. C'est d'ailleurs le plus haut montant de contenu québécois garanti qui a été déposé dans le dernier appel d'offres.

Une fois que le projet va être mis en service, on parle des retombées économiques locales aussi de plus de 275 millions. On pourra vous présenter le détail de ces montants-là au fil de la soirée.

580

C'est un projet qui est situé principalement en terres privées. Il y a seulement une petite portion de la ligne de transport sur le territoire de Notre-Dame-du-Rosaire qui est en terres publiques. Donc ce qu'on voit sur la carte ici, là, ce sont les trois municipalités qui sont touchées par le projet. La première étant Saint-Paul-de-Montminy, là, tout au sud. Elle reçoit 26 des 28 éoliennes, Sainte-Apolline-de-Patton qui reçoit 2 des éoliennes et Notre-Dame-du Rosaire qui reçoit l'essentiel de la ligne électrique.

585

Les raisons, en fait, là, qui font que ce territoire-là est un bon territoire pour l'implantation d'éoliennes, c'est bien entendu la qualité du gisement éolien qui est présent sur le territoire, mais aussi la capacité de connexion qui avait été identifiée par Hydro-Québec dans l'appel d'offres au poste de Montmagny.

590

Quand on fait la conception d'un parc éolien et qu'on en vient à une configuration, il y a tout un paquet de paramètres, en fait, de configuration qui sont à garder en tête et qui dictent, en fait, là, où les éoliennes pourront être positionnées sur le territoire.

595

La première catégorie, ce sont les règlements applicables. Donc, dans notre cas ici, c'est principalement le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC qui vient un peu baliser, là, où les éoliennes peuvent être implantées ou non.

600

Il y a aussi bien entendu les paramètres environnementaux qui ont été étudiés par PESCA sur le terrain et qui viennent nourrir l'exercice de configuration. Il y a tout un paquet de critères techniques aussi, là, dont on tient compte dans l'élaboration de la configuration, notamment la qualité du gisement éolien, la distance entre les éoliennes, les pentes pour la livraison des composantes.

605

Et la quatrième catégorie, ce sont les préoccupations et intérêts qui nous sont présentés lors de nos consultations publiques, que ce soit durant les fameuses rencontres d'information publique ou de par nos discussions, là, avec les différents groupes d'intérêts sur le territoire.

610 Ce que ça donne comme résultat, c'est la configuration qu'on vous présente ici. Donc sur la carte qui est présentée, là, l'encadré présente la zone de projet qui a été étudiée. Et sur la carte, en fait, ce qui est présenté en vert, ce sont toutes les zones où l'implantation d'éoliennes n'est pas possible, en fait, de la totalité des paramètres de configuration que je vous ai expliqués plus tôt.

615 Donc ce qui nous reste comme espace disponible, ce sont vraiment les espaces en blanc sur la carte, là, qui sont présentés là. Ce qu'on voit aussi sur la carte en vert, ce sont les chemins d'accès pour les composantes d'éoliennes qui seront utilisées. Donc, en vert, encore une fois, ce sont les chemins d'accès existants qui devront être améliorés, et en mauve, ce sont les chemins qui seront à construire.

620 On a fait le même travail d'optimisation pour le tracé de la ligne de transport. Donc, on voit sur la carte ici, là, premièrement, pour vous situer un petit peu, là, en rouge, ce qui serpente la carte, là, du haut à gauche jusqu'en bas à droite, c'est la route 283. Et on voit, là, le tracé en brun qui serpente et qui, en fait, est pratiquement parallèle à la route 283. Ce qu'on voit en vert aussi sur la
625 carte qui est présentée, ce sont les peuplements d'érables et les zones sensibles aussi qui ont été identifiées de par notre travail sur le terrain.

Donc, on voit que le tracé de la ligne a été optimisé, là, justement pour éviter au plus possible les zones sensibles, les peuplements d'érables, et notamment aussi, là, dans le parc des
630 Appalaches, la portion du Sentier de l'Inconnu.

Un autre paramètre qu'on doit prendre en compte lors de la configuration, c'est le respect des niveaux sonores. Donc, il y a la note d'instruction 9801 qui vient clairement établir quels sont les seuils qui sont à respecter pour chacune des catégories de zonage sur le territoire.

635 Donc ce qu'on présente ici, sur cette carte-là, là, c'est qu'en fait, tous les seuils applicables ont été respectés, notamment le seuil de 40 décibels aux résidences. Cette simulation-là a été faite de manière conservatrice pour plusieurs raisons. La première étant que lorsqu'on simule l'impact sonore à une résidence, c'est simuler de manière telle que chacune des éoliennes qui est autour de
640 cette résidence-là contribue à sa contribution maximale en niveau sonore. Ce qui voudrait dire que le vent, en fait, vient de toutes les directions et pointe vers cette même résidence là.

645 On comprend bien que dans la vraie vie, ce n'est pas une situation qui est possible, le vent vient d'une seule direction, mais c'est la manière que ça a été simulé pour être un petit peu plus conservateur.

Il y a aussi aucune atténuation qui n'a été prise en compte dans la simulation au niveau du feuillage, par exemple, ou de tout autre obstacle qui pourrait venir atténuer les niveaux sonores.

650 Pour ce qui est de l'étude d'impact sur l'environnement, elle s'est échelonnée sur trois ans. J'en ai parlé un petit peu plus tôt. Donc 2022, 2023, c'était vraiment les inventaires sur le terrain, tout ce qui est faune et flore, les oiseaux, les milieux humides, l'habitat du poisson, les plantes rares et ainsi de suite ont été étudiés durant cette période-là. 2024, c'était plus les aspects humains du projet qui ont été étudiés, donc le climat sonore, les analyses du paysage, tout le potentiel archéologique, ainsi de suite.

655 Et tout ce travail-là est venu nourrir, en fait, le travail d'optimisation de la configuration encore une fois. Et c'est la configuration qui a été déposée au ministère dans notre étude d'impact environnementale l'année dernière et étude qui a reçu un avis de recevabilité, là, en mai dernier de la part du ministère de l'Environnement.

660 Tout ce processus-là d'études d'impact, c'est un processus qui était rigoureux et qui a été aussi... qui suivait aussi les principes du développement durable. Donc, il y a les trois grands axes, là, qui sont maintenus, donc environnemental, économique et social.

665 Ce travail-là intègre aussi toute l'expérience de Kruger Énergie en tant que promoteur et développeur de projets éoliens. Comme je le disais tantôt, là, on a déjà quatre parcs éoliens qui ont été développés à l'interne et qui sont en service maintenant.

670 Donc si on les prend un petit peu plus en détail chacun, on va débiter par l'environnement. Le mot d'ordre, c'est d'éviter, minimiser et compenser, bien entendu. Parmi les mesures d'atténuation qui ont été mises en place, là, pour suivre ce mot d'ordre là, il y a premièrement, comme je l'ai montré un petit peu plus tôt, l'utilisation de chemins existants qui représentent à peu près 40 % des chemins qui seront utilisés pour la livraison des composants d'éoliennes, ce qui minimise, en fait, le déboisement requis et ainsi de suite. Aucun travail de déboisement hors de la période... pardon, aucun travail de déboisement durant la période de nidification qui court du 15 avril au 31 août.

680 On s'est aussi engagé dans l'étude d'impact à faire un suivi des mortalités d'oiseaux et de chauves-souris tout au long de la période d'opération du projet. Et il y a aussi des compensations financières ou en nature, là, qui sont prévues pour les atteintes permanentes au milieu humide et hydrique. On pourrait revenir un petit peu plus tard, là, durant la soirée.

685 Pour ce qui est du deuxième pôle, le pôle l'économie, bien, le mot d'ordre, c'était vraiment de maximiser les retombées économiques locales, et ça se fait à travers quatre grands axes encore une fois. Le premier étant les paiements fermes aux municipalités qui accueillent des éoliennes. Il y a un montant de 6 227 \$ par mégawatt qui sera indexé au coût de la vie, là, tout au long de la durée de vie du projet, qui représente un total d'à peu près 50 M\$, là, qui sera versé aux municipalités qui accueillent des éoliennes durant les 30 ans de la durée de vie du projet.

690 Il y a aussi un certain partage de ces montants-là, là. Il y a en fait 45 % des montants qui sont versés aux municipalités qui seront reversées par les municipalités à l'Alliance qui, elle, sera responsable de les reverser à travers ses membres. L'Alliance pourra vous expliquer un peu le partage de tout ça un petit peu plus tard. Le deuxième axe est le paiement aux propriétaires fonciers. Donc, on parle encore une fois d'à peu près un montant total de 50 M\$ qui est prévu sur la durée de vie du projet pour les propriétaires qui reçoivent des infrastructures du projet sur leur terrain.

695 Le troisième axe sont les distributions annuelles qui sont liées à la participation de l'Alliance à 50 % dans le projet. Donc, l'Alliance reçoit 50 % aussi des distributions annuelles du projet, et ça représente un montant, là, qui est assez substantiel de 198 M\$ sur les 30 ans de durée de vie du projet. Les premiers versements sont prévus en 2028 par rapport à ça.

700 Et le quatrième pôle est la création d'emplois locale. On parle de 250 emplois durant la durée de la construction. Donc, ça va générer beaucoup d'activités économiques dans la région pour les municipalités, la MRC et ainsi de suite. Et, en phase d'exploitation, on parle d'à peu près trois à cinq emplois pour des techniciens pour l'entretien du parc éolien. Ça, c'est seulement pour la partie de l'initiateur. L'entretien des éoliennes sera aussi donné à contrat au manufacturier d'éoliennes qui aura été choisi et lui aussi sera responsable d'engager des techniciens pour l'entretien des éoliennes. Donc, ce chiffre-là va augmenter nécessairement, mais c'est la partie du promoteur. Et comme je le disais un petit peu plus tôt, on a mis aussi en place avec la MRC un comité de maximisation des retombées locales.

710 Le dernier pôle du développement durable, c'est les aspects sociaux. Donc, on essaie... on
s'assure, en fait, de l'intégration maximale dans le milieu d'accueil. Parmi les mesures d'atténuation,
j'en ai parlé un petit peu plus tôt, donc il y a eu, à la demande des riverains de certains lacs, la mise
en place d'un groupe de travail qui a mené à des modifications réelles de la configuration. Il y a eu
des éoliennes qui ont été déplacées suite à ce groupe de travail là.

715 Il y a eu la réalisation de 28 simulations visuelles, dont 11, en fait, là, de ces 28-là ont été
faites à la demande de citoyens. On n'a pas refusé aucune demande, là, en fait, de citoyens par
rapport à ça. On en a parlé un petit peu plus tôt, le respect des niveaux sonores réglementaires,
l'installation d'un système de balisage lumineux à intensité variable. On est présentement en
720 discussion avec un manufacturier québécois qui offre un système de balisage à intensité variable et
qui vient diminuer, en fait, l'intensité du balisage lumineux jusqu'à 90 % par temps clair. On est en
communication continue encore aujourd'hui avec les parties prenantes et la communauté locale. Et
bien entendu, l'implication de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik qui est très importante
pour nous, là, dans le projet.

725 Donc, en terminant, le projet Saint-Paul-de-Montminy est un projet qui répond aux besoins
énergétiques du Québec, qui aussi contribue à l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de
serre et de carboneutralité qui ont été fixées par le gouvernement. C'est un projet qui a fait l'objet de
consultations exhaustives et d'un processus d'étude qui était très rigoureux, qui a été conçu dans
730 une perspective de développement durable et qui continue encore aujourd'hui d'être optimisé pour
en arriver à la configuration qui réduit au minimum les impacts du projet sur le territoire et les
communautés d'accueil.

735 Donc, je vous remercie, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Poulin pour votre présentation.

740 Je passe la parole maintenant à monsieur Kennedy pour la présentation du projet éolien de
la Forêt Domaniale.

M. CASEY KENNEDY :

745

Oui, merci, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. On va juste attendre 30 secondes pendant que notre présentation se prépare.

750

Donc, voilà. Je vous remercie de l'opportunité de vous présenter notre projet, le projet éolien de la Forêt Domaniale. Le projet éolien de la Forêt Domaniale est un partenariat à égalité entre EDF solutions électriques et l'Alliance de l'énergie de l'Est. Chaque partenaire a une part égale dans le projet de 50 %.

755

La province du Québec s'est dotée d'un objectif de diminution d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cet objectif se traduit dans une augmentation de l'utilisation d'énergie de sources renouvelables. Le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec note que le besoin en électricité va doubler d'ici 2050. Cet objectif est atteignable par deux avenues. La première est l'efficacité électrique, donc de consommer moins et de consommer mieux. Et la deuxième est par l'addition de capacité de sources renouvelables sur le réseau. En 2021, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 300 mégawatts d'énergie éolienne. Le projet éolien de la Forêt Domaniale a été retenu dans le cadre de cet appel d'offres.

760

765

Le projet éolien de la Forêt Domaniale est un projet communautaire avec l'acceptabilité sociale au coeur de son Développement. Depuis 2021, plusieurs rencontres ont pris place avec plusieurs... avec divers acteurs locaux. De plus, six rencontres de type portes ouvertes ont pris place entre 2022 et 2025, organisées, à laquelle la population en grand a été invitée à venir s'informer sur le projet, de faire part de leurs préoccupations s'ils en avaient. Les préoccupations soulevées pendant ces sessions d'informations étaient l'accès au territoire, la chasse et le climat sonore. Ces éléments ont été considérés dans la conception de notre projet et je vais les aborder dans cette présentation.

770

775

En 2025, un comité de suivi a été formé et a fait sa première rencontre. Ce comité est formé d'individus qui représentent plusieurs parties prenantes locales telles que le club de VTT, les citoyens, les municipalités, la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, les groupes environnementaux, les chasseurs, entre autres.

780 Le comité a comme but d'agir de voie de communication entre la population locale et l'initiateur et se rencontre pendant toutes les phases du projet. Selon notre expérience, cette approche assure l'harmonisation du projet avec les usages du territoire et de la population locale.

785 Maintenant, je vais vous présenter les paramètres du projet. Le projet est d'une capacité de 180 mégawatts qui sera fournie par 30 éoliennes de type Vestas EnVentus V162. L'éolienne a une tour de 119 mètres de haut et une pale avec une longueur de 79 mètres chaque. Donc quand que la pale est vers le haut, une hauteur totale d'à peu près 200 mètres. Le projet représente un investissement total d'environ 600 millions.

790 Plusieurs facteurs ont été pris en compte lors du choix du site. Le site a des conditions optimales pour un projet éolien. Premièrement, le réseau régional de transport actuel d'Hydro-Québec a la capacité pour permettre l'intégration du projet. Le projet est situé en terres publiques et privées pour lesquelles les ententes ont été conclues et aucun terrain additionnel n'est requis pour le projet. L'endroit a une forte ressource de vent, surtout en secteur montagneux où le site est situé. La maison la plus proche est à 780 mètres, alors que la réglementation municipale demande une distance minimale de 500 mètres.

795 Et, finalement, le projet s'intègre bien avec les activités forestières, acéricoles et récréatives du secteur.

800 La zone d'étude du projet est située dans la MRC de Montmagny sur les territoires des villages de Cap-Saint-Ignace, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Apolline-De-Patton et de Montmagny. La zone d'étude est à vocation surtout forestière et utilisée pour des opérations acéricoles, des activités d'acéricultures, la chasse et les sentiers récréatifs.

805 Une fois la zone d'étude déterminée, plusieurs facteurs topographiques, environnementaux et réglementaires sont considérés pour déterminer les emplacements possibles pour les éoliennes du projet. Quelques exemples de ces facteurs considérés sont les périmètres urbains, les habitations, cabanes à sucre, les sentiers de motoneige et autres éléments du territoire. Ce que vous voyez représentées en gris sur cette carte, c'est les zones qui ne sont pas propices à avoir les emplacements éoliens.

810

815 De plus, nous prenons en considération les éléments géographiques et naturels du site tels que des pentes fortes, les milieux humides, les milieux hydriques et les îlots de vieillissement du ministère des Ressources naturelles. Une fois que tous ces secteurs sont considérés et cartographiés, on détermine les zones constructibles qui sont... que vous pouvez voir sur la carte en blanc.

820 La zone constructible, que vous voyez, comme je vous le disais, en blanc sur la carte, on vient placer les emplacements potentiels d'éoliennes. Pour les fins de l'étude d'impact, 33 emplacements potentiels ont été étudiés, mais seulement 30 seront retenus, qui sont représentés par les points noirs qu'on voit sur la carte en avant de vous.

825 Depuis le dépôt de l'étude d'impact en environnement, la configuration a évolué. Les activités de développement augmentent notre connaissance environnementale, sociale et technique du site, ce qui nous permet d'optimiser la configuration et de déterminer les 30 positions qui seront construites, tel que montré sur la carte que vous voyez.

830 Les positions d'éoliennes ont été optimisées pour réduire leurs impacts sur certains éléments tels que les milieux humides. De plus, le réseau routier a été optimisé en réduisant sa longueur, surtout dans les secteurs sensibles tel qu'au long de la rivière Inconnue, qu'on voit encadrée en vert sur la carte, qui permet... ce retrait de cette portion réduit les effets de fragmentation du territoire.

835 La localisation du poste de raccordement a aussi été optimisée. Originellement, le poste a été planifié au nord du projet, à proximité du chemin des Érables ouest. En 2024, suite à l'annonce de la retenue du projet de Saint-Paul-de-Montminy de Kruger par Hydro-Québec, Hydro-Québec nous a demandé de voir la possibilité de déplacer notre poste vers l'ouest pour permettre seulement une ligne pour raccorder les deux projets au lieu qu'il y ait une ligne chaque. Ceci permet de réduire les impacts visuels et environnemental de la ligne de raccordement du projet.

840 Finalement, une optimisation logicielle serait faite pour augmenter la puissance de certaines éoliennes de .02 mégawatt.

Des 30 éoliennes retenues, 18 sont situées sur le territoire de Cap-Saint-Ignace, 6 dans Notre-Dame-du-Rosaire et 6 à Sainte-Apolline-De-Patton. Aussi, on note que 22 des installations

845 sont en terres publiques et 8 en terres privées. Sur la carte, ce qu'on voit en vert, c'est le territoire public, et en rose saumon, le territoire privé.

Le projet se divise en quatre phases : le développement, la construction, exploitation et le démantèlement. Nous sommes présentement en phase de développement pendant laquelle nous
850 avons soumis et gagné notre projet. Il inclut aussi le processus d'évaluation environnementale et nous anticipons avoir tous nos permis et approbations en place vers la fin de 2025.

La phase de construction débutera à la fin 2025 avec le déboisement du site. Ensuite, la construction des chemins d'accès, la préparation des aires de travail d'éoliennes, la construction du
855 réseau collecteur souterrain et la sous-station électrique seront complétées.

L'année suivante, en 2027, après la période de dégel, vers le mois de juin, les premières éoliennes seront livrées au site pour être érigées. Le début de la livraison d'électricité se fera à la fin
2027.

860 Une fois le projet construit, la phase d'exploitation débute et celle-ci durera une période de 30 ans. Pendant cette période, le personnel technique fera l'exploitation et l'entretien du site. De plus, pendant cette phase, les suivis environnementaux seront effectués par une firme spécialisée en environnement.

865 À la fin des 30 ans d'exploitation, si le contrat n'est pas extensionné par Hydro-Québec, le site sera démantelé. Toutes les installations et équipements du site sont retirés et recyclés lors possible. Par la suite, le site sera restauré au complet.

870 Le projet fait l'objet d'une étude d'impact environnementale. Le processus d'évaluation rigoureux est en cours depuis 2022. L'étude découle d'une directive obtenue du ministère de l'Environnement et intègre aussi les préoccupations soulevées par le milieu.

875 L'étude fait l'analyse des trois projets... des trois phases du projet, donc la construction, l'exploitation et le démantèlement. Pour effectuer les études, plusieurs inventaires ont été faits et les résultats ont été analysés. Des mesures d'atténuation ont été prévues pour réduire les impacts potentiels.

880 L'étude est concentrée sur trois grands axes : les enjeux écologiques, économiques et sociaux. Je vais vous présenter dans les prochaines diapositives comment nous avons considéré chacun de ces enjeux.

885 Pour débiter, les enjeux écologiques. Dans nos efforts pour protéger la biodiversité et les habitats pendant la phase de construction, plusieurs inventaires de faune, flore et habitat ont été faits dans l'aire du projet. Pendant la construction, moins de 2 % de l'aire d'étude serait déboisée ou voir des modifications d'habitat. Donc, les habitats de remplacement sont abondants.

890 Comme exemple de mesure d'atténuation des impacts sur la biodiversité pendant la construction, on évite la période de nidification des oiseaux migrateurs pendant le déboisement, on utilise le plus possible des chemins existants. Le projet compte 70 %... 70.7 % des chemins pour le projet sont déjà existants, mais vont nécessiter certaines améliorations. Des mesures pour éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes vont être prises et le reboisement lors de la remise en état du site va se faire.

895 Dans ces photos, on peut voir la revégétalisation du site après construction. La photo à la droite... à la gauche, excusez-moi, démontre un exemple d'aire de travail requis pendant la construction. L'espace déboisé permet que les composantes soient livrées et les éoliennes soient construites d'une façon sécuritaire.

900 La deuxième photo montre une aire de travail pendant l'exploitation. Le site est revégétalisé à 50 %. Seulement un chemin d'accès et un stationnement demeurent pour permettre l'accès pour les activités d'entretien.

905 En ce qui concerne les oiseaux et les chauves-souris pendant la phase d'exploitation, on a fait des inventaires qui respectent les protocoles des ministères. Les résultats de ces inventaires nous permettent d'être confiants que l'impact du projet va être le plus faible possible. On a aussi considéré les suivis de post-construction sur nos huit parcs en opération et les parcs de la région au Québec dans la région qui démontrent un faible impact.

910 Pour valider l'impact, nous allons faire des suivis pendant les trois premières années d'exploitation. Si les résultats de suivi de mortalité le nécessitent, des mesures additionnelles seront mises en place.

915 Pour assurer la protection des milieux humides et hydriques, nous avons utilisé la séquence
éviter — minimiser — compenser. Nous avons d'abord fait la caractérisation et délimitation des aires
humides et hydriques dans l'aire de projet. Cette information nous permet une optimisation des tracés
de chemin et des aires d'éoliennes pour les éviter. Cet effort résulte dans un empiétement de
3.4 hectares de milieux humides, soit 0.1% des milieux humides de la zone d'étude. Comme mesure
d'atténuation pour réduire l'impact du projet sur l'aire humide et hydrique en phase de construction,
920 nous avons fait le retrait de certains tracés de chemin. On utilise le plus possible des chemins
existants. Dans le cas où l'élargissement d'un chemin est requis à proximité d'aires humides, cet
élargissement sera fait du côté opposé du milieu humide. Et, finalement, où l'évitement ou la
minimisation n'est pas possible, une contribution financière selon la réglementation sera faite.

925 Le projet compte 41 traverses de cours d'eau, dont 35 à améliorer sur des chemins
existants. Ces installations sont encadrées par la réglementation en vigueur et applicable sur terres
publiques et privées. Comme mesures d'atténuation en construction, nous allons faire la stabilisation
des talus, assurer que les jours de drainage de fossés soient dirigés vers des zones de végétation
et non vers les cours d'eau et utiliser des bassins de sédimentation à l'approche de cours d'eau. Les
installations seront faites de façon d'assurer le libre passage de l'eau. L'écoulement de l'eau,
930 excusez-moi. En phase d'exploitation, un entretien annuel des chemins et des traverses de cours
d'eau sera fait.

935 Le projet éolien de la Forêt Domaniale est un projet qui répond à l'objectif de réduction
d'émissions de gaz à effet de serre du Québec. Le projet va atteindre sa carboneutralité en moins
de deux ans. En exploitation, le projet va contribuer à éviter des émissions de gaz à effet de serre
qui seront remplacées par de l'énergie renouvelable produite.

940 Plusieurs mesures d'atténuation courantes sont prévues en construction afin de réduire les
effets... les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, l'aménagement du site temporaire de
fabrication de béton sera fait sur le chantier pour réduire les distances à parcourir par les bétonnières.
Et puis, on va faire la promotion de l'utilisation de véhicules à faible à émission pendant la
construction et l'exploitation.

945 Maintenant, parlons d'enjeux sociaux. Notre étude d'impact tient compte du climat sonore.
En phase de construction, la surveillance du niveau sonore sera effectuée pour s'assurer du respect

des niveaux sonores de chantier de construction en vigueur, tel que décrit par les lignes directrices du ministère de l'Environnement.

950 Une modélisation du climat sonore en phase d'exploitation du projet a été faite. Cette carte représente les résultats de la modélisation et permet de confirmer le respect des limites de niveau sonore de 40 dB aux habitations, ce qui est conforme à la note d'instructions de bruit du ministère de l'Environnement. Sur la carte, les zones en vert que vous voyez, les zones qui sont à moins de 40 décibels.

955 Parlant de 40 décibels, 40 décibels est similaire d'un bruit qu'on peut entendre dans une bibliothèque. Pendant l'exploitation, des suivis du nouveau sonore seront faits pour valider le respect de la note d'instructions.

960 Le projet s'intègre bien dans le paysage. Une analyse de la visibilité et des simulations visuelles ont été effectuées dans le cadre de l'étude d'impact. Les éoliennes du projet sont peu visibles, dû au relief irrégulier et du couvert forestier de la région et s'intègrent bien dans le paysage.

965 On peut voir sur la prochaine diapositive un photomontage qui est fait du perron de l'église de Notre-Dame-du-Rosaire. Le parc éolien est à 6.2 kilomètres, visible de l'autre côté du chemin entre les habitations. Ici, on a mis l'indication des éoliennes visibles en arrière-plan sur la montagne.

970 La prochaine diapositive, on voit un photomontage qui a été fait de la route 132 à Montmagny en milieu agricole. Le projet peut être vu à distance de 15.7 kilomètres sur les montagnes en arrière-plan.

975 Maintenant, les enjeux économiques. Comme promoteur, on s'est assuré que les usages du territoire sont maintenus. Pour favoriser l'harmonisation du projet avec l'utilisation existante, nous avons, par exemple, évité les érablières exploitées et aussi une forêt d'expérimentation du ministère, éviter les territoires agricoles protégés, et le projet est fait en harmonie avec des activités forestières et les autres activités du territoire telles que la chasse et les sentiers récréatifs.

En construction, nous nous sommes engagés à suspendre la majorité des travaux de construction sur le site pendant la chasse à la carabine du cerf de la Virginie et de l'original. De plus,

980 nous allons travailler avec les clubs de motoneige et VTT pour assurer une co-utilisation harmonieuse et sécuritaire pour tout le monde.

985 Le transport des composantes va se faire du port de Cacouna vers le site par l'autoroute 20 et puis la route 283 pour rentrer au chantier en utilisant le chemin Rexfor. Les efforts et des mesures d'atténuation seront mis en place pour limiter la nuisance sur les usagers pendant le transport. Nous allons limiter la vitesse de circulation sur notre site et puis diffuser de façon régulière les infos travaux par les médias locaux, notre site Web et par notre comité de suivi.

990 Le projet va aider à renforcer le dynamisme économique local de la région. En phase de construction, jusqu'à 250 emplois directs seront créés, et en phase d'exploitation, une dizaine d'emplois permanents vont être créés, et ce, pour les 10 ans du projet. Les ressources locales à prix compétitifs vont être favorisées pour le projet en phase de construction et en opération.

995 Le projet va aussi créer des retombées économiques indirectes pendant toutes les phases du projet, que ça soit de l'hébergement, la restauration ou autres services tels que le déneigement. Il est important de souligner que les tours des éoliennes vont parvenir des usines de Marmen qui sont situées à Trois-Rivières et à Matane.

1000 Le projet participe au renforcement du dynamisme local, dynamisme économique local, pour un total de 239.2 millions sur les 30 prochaines années en retombées économiques locales. Ces retombées sont divisées en trois catégories. Premièrement, il y aurait une distribution de 198 millions sur les 30 ans par l'Alliance de l'énergie de l'Est à ses membres. Deuxièmement, des paiements fermes annuels aux communautés d'accueil. Le total de ces paiements est de l'ordre de 24 millions sur 30 ans. Ces montants seront distribués parmi les quatre municipalités hautes basées sur le nombre d'éoliennes ou infrastructures sur chacun de leur territoire. Et, finalement, des paiements totalisant 9.1 millions sur les 30 ans seront payés aux propriétaires privés participant dans le projet.

1010 Pour assurer le respect de nos engagements pris dans le cadre de l'étude d'impact, des surveillances et suivis seront faits tout dépendant de la phase de projet. En construction, la surveillance permet de s'assurer de l'application et du respect des mesures d'atténuation des engagements, des conditions de décret et les lois, règlements et normes en vigueur. En exploitation, les suivis permettront de confirmer l'évaluation des impacts sur les oiseaux, les chauves-souris, le

niveau sonore et sur les espèces exotiques envahissantes. Tous ces programmes de suivi seront validés par le ministère de l'Environnement.

1015

En conclusion, le projet éolien de la Forêt Domaniale est un projet qui s'inscrit dans la transition énergétique du Québec. C'est un projet structurant avec des retombées significatives pour le milieu d'accueil et c'est un projet optimisé qui est intègre avec l'environnement et les usagers du territoire. Merci.

1020

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Kennedy, pour votre présentation. Donc, le registre est maintenant ouvert, donc j'invite tous les gens qui souhaitent participer au retour de la pause à venir poser des questions à la Commission d'aller s'inscrire. Le registre se trouve derrière la salle. Et pour ceux qui sont à distance, qui voudraient également participer, vous pouvez vous inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet. Vous pouvez téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Donc, on sera de retour dans 15 minutes pour recevoir les questions. Merci à tout de suite.

1025

1030

PAUSE
REPRISE

1035

LA PRÉSIDENTE :

Alors, rebonsoir. Avant d'inviter la première personne à l'avant, j'aimerais valider auprès des initiateurs de projets ainsi que des personnes-ressources s'ils ont déposé les documents qui ont été demandés lors des rencontres préparatoires à l'audience publique conformément à nos règles de procédure. Donc, nous avons tenu des rencontres avec les initiateurs, les personnes-ressources, et nous avons demandé le dépôt de certains documents, qui sont en partie déjà rendus publics sur notre site. Donc, pour qu'on puisse l'annoncer officiellement public, je vais leur demander de vous les partager.

1040

1045

Donc, on va commencer avec monsieur Poulin, du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy. Si vous voulez bien nous communiquer les documents qui ont été rendus... ou qui ont été déposés à la commission et qui ont été rendus publics.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1050

Donc, la majorité des documents qui avaient été demandés ont été déposés déjà. Les documents qui demeurent toujours à être déposés, c'est la liste qui est ici. Donc, OK. Donc, les inventaires archéologiques qui devront être faits, là, dans les prochains mois, donc, on n'a nécessairement pas les résultats présentement, ainsi que les inventaires additionnels relatifs aux espèces floristiques et fauniques. Encore une fois, ces inventaires-là sont en cours, donc les résultats vont être déposés, là, dès qu'on a l'information.

1055

LA PRÉSIDENTE :

1060

Ça faisait le tour?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Ça fait le tour, oui, Madame la présidente.

1065

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je croyais qu'il y avait, bien, les simulations visuelles supplémentaires.

1070

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Oui, ça, ça a été déposé.

LA PRÉSIDENTE :

1075

Oui. Puis, vous avez aussi la présentation du projet de ce soir, là, qui a été déposée.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1080

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1085

Vous avez des comptes-rendus de rencontres tenues avec les groupes de travail (inaudible).

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1090

Ça a été déposé aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Déposé.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Absolument. Et le plan préliminaire de gestion des matières résiduelles a été déposé aussi.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Donc, pour les participants, pour votre intérêt, là, ces documents-là se retrouvent sous la cote DA et il y a aussi SPDM, pour pouvoir différencier les deux projets. Donc si vous cherchez, allez voir ces documents-là sur notre site Web, vous pourrez les trouver sous la cote DA, SPDM.

1105

Donc, on va poursuivre avec monsieur Kennedy.

M. CASEY KENNEDY :

1110

Donc oui, effectivement, la documentation demandée a été déposée. Si vous me permettez, je laisserais ma collègue, madame Aplan, vous énumérer ce qui a été déposé.

LA PRÉSIDENTE :

1115 Très bien, merci.

Mme KAROLINA APLAND :

1120 Bonjour, Madame la présidente. En fait, on a déposé le programme préliminaire du suivi du climat sonore, les résultats des inventaires archéologiques, les documents de constitution du comité de suivi. En ce qui concerne les résultats de l'inventaire complémentaire d'espèces floristiques menacées vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, les inventaires sont présentement en cours puis on va être en mesure de vous déposer le rapport fin juillet. Puis, on est aussi en train de compléter la version préliminaire du programme de compensation des pertes d'habitat du poisson.
1125 Dès que le programme sera fait, ça sera fourni à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Vous aviez... peut-être que vous l'avez mentionné, là, puis que ça m'a échappé, les résultats des inventaires archéologiques?

Mme KAROLINA APLAND :

1135 Oui, oui, oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

 Puis la présentation du projet de ce soir également...

1140 **Mme KAROLINA APLAND :**

 Oui.

1145

LA PRÉSIDENTE :

1150 ... a été déposée, donc sous la cote DA également pour ceux qui sont intéressés à aller consulter cette documentation-là, mais avec le FD pour Forêt Domaniale pour différencier les projets.

Donc, je vais aller du côté des personnes-ressources. On peut commencer par Hydro-Québec, monsieur Scully.

1155 **M. YANNICK SCULLY :**

1160 Oui, Madame la présidente. Hydro-Québec a déposé les deux documents d'appel d'offres pour chacun des appels d'offres AO202102 et 202301. On a aussi déposé les copies des deux contrats d'approvisionnement en l'électricité qui sont de nature publique. Et aussi le cadre de référence relativement à l'aménagement des parcs éoliens en milieu agricole et forestier. Et ainsi que le plan d'approvisionnement en électricité Hydro-Québec 2023-2032. Et, finalement, le plan d'action d'Hydro-Québec 2035 vers un Québec bicarboné et prospère.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Merci. Donc, pour vous permettre de bien différencier, quand ça concerne les initiateurs de projet, les documents ont la cote DA et quand c'est les personnes-ressources qui déposent des documents, c'est la cote DB, et en fonction du projet que ça concerne, ça sera SP... et là, je me mets DM, et FD. Merci, monsieur Scully.

1170 On va poursuivre avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui est en ligne.

M. PIERRE DROUIN :

1175 Oui, bonjour. Pierre Drouin. Les documents qui avaient été demandés concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour les MRC du groupe F ont été déposés.

1180

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1185

Je vais poursuivre avec la MRC de Montmagny.

M. DANIEL RACINE :

1190

Bonjour. Daniel Racine. On a déposé le Règlement de contrôle intérimaire pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire et ses modifications. Donc, c'est le règlement 2006-42, 2006-45, 2014-79 et 2024-116. Avec les annexes cartographiques. Ça concerne les deux projets.

LA PRÉSIDENTE :

1195

(Inaudible) de me le spécifier.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

M. BERNARD GENOIS :

1200

Oui. Bonjour, Madame la présidente. De notre côté, on a déposé la lettre de réserve de superficie pour le projet de la Forêt Domaniale. On a également déposé la lettre d'intention pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy et la liste et les liens et extraits pertinents des normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts et du domaine de l'État.

1205

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

1210

Est-ce qu'il y avait d'autres documents qui ont été déposés? J'en avais ciblé des particuliers, mais je vous regarde pour être sûre de ne rien oublier du côté des personnes-ressources. Ça semble complet. Merci. Donc, tous ces documents sont disponibles dès maintenant sur notre site Web si vous voulez les consulter.

1215 Je vous annonce par le fait même que le registre de ce soir est déjà complet. On a plusieurs inscriptions. On a dit 10 inscriptions pour ce soir. Donc, on va commencer dès maintenant avec notre premier intervenant. Je vais faire appel à monsieur Simon Picard. Bonsoir, monsieur Picard.

M. SIMON PICARD :

1220 Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire, oui, tout le monde. Simon Picard, avocat pour la Nation huronne-Wendat. Si vous permettez, mes deux questions porteraient sur l'étendue du mandat de votre commission. Ça va?

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. SIMON PICARD :

1230 Premièrement, je voudrais savoir est-ce que votre commission a le mandat de consulter ou de traiter de la consultation des peuples autochtones en regard des droits ancestraux, des droits et sous-traités qu'elle revendique ou allègue sur le territoire visé par les projets?

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, le mandat de la commission qui a été reçu par le ministre responsable de l'Environnement concerne les deux projets de parc éolien, donc celui de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale. Donc, notre mandat vise à analyser ces deux projets-là, donc tout ce qui est pertinent à l'analyse de ces projets- là.

M. SIMON PICARD :

1245 Ma question, c'est de savoir est-ce que la question des droits ancestraux et sous-traités des peuples autochtones sont pertinents dans la mesure où, entre autres, un rapport du BAPE de 2011 faisait état que ça ne faisait pas partie du mandat du Bureau d'audiences publiques. Alors si ça fait partie du mandat, j'aimerais savoir en vertu de quoi, là?

LA PRÉSIDENTE :

1250

Bien, tout ce qui est question de revendication territoriale, je vous dirais que ça ne fait pas partie du mandat. S'il y a un enjeu, par exemple, d'utilisation du territoire par une nation, une Première Nation, ça pourrait faire partie de l'analyse de la commission. Mais tout ce qui est revendication territoriale, je vous dirais d'entrée de jeu que ça ne fait pas partie de notre mandat. Ce n'est pas la bonne tribune pour ça.

1255

M. SIMON PICARD :

Parfait. Je vous remercie. Bonne soirée.

1260

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait plaisir.

1265

Je vais appeler maintenant monsieur François Lanteigne.

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

1270

Bonjour. Je me présente, François Lanteigne. J'ai un bac en génie agroenvironnemental, j'ai travaillé pour l'Institut de recherche et développement en agriculture puis pour Urgel Delisle et Associés qui font les études environnementales pour les grands projets. Puis ça fait 20 ans que je suis producteur laitier et acéricole.

1275

Sachant que l'UPA est contre les projets éoliens en zone agricole, du fait qu'il y a seulement 2 % des terres agricoles sur la superficie du Québec puis que ces terres-là diminuent tout le temps, puis sachant aussi que les producteurs forestiers du sud du Québec se prononcent contre tout projet éolien en zone agricole et en zone forestière et que ces projets impliquent nécessairement la perte considérable de superficies forestières et qu'elles morcellent certains des grands massifs forestiers de notre territoire mettant ainsi en péril la biodiversité de nos forêts et le patrimoine paysager de nos milieux ruraux, que la perte de superficie forestière est susceptible de priver de revenus le syndicat des producteurs forestiers, que ces projets visent... viennent limiter considérablement le potentiel de développement futur de toute propriété forestière...

1280

LA PRÉSIDENTE :

1285 Monsieur Lanteigne, je vous invite à poser...

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

Oui.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez le droit à deux questions. Un court préambule pour qu'on puisse comprendre votre question, mais...

1295 **M. FRANÇOIS LANTEIGNE :**

1300 Oui. Donc, sachant que ces deux organismes-là se prononcent contre les projets, comment peut-on qualifier -- puis je m'adresse surtout au MAPAQ -- de développement durable un projet qui détruit des érablières, des terres agricoles, qui présentent des risques pour la nappe phréatique et qui rajoute de la pression aux bassins versants en y rajouter du débit, des polluants et autres?

LA PRÉSIDENTE :

1305 Donc, je comprends de votre question que ça concerne les deux projets?

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

Les deux projets.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Les deux projets. Puis, vous voulez avoir notamment l'avis du ministère...

1315

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

1320 Oui. Comment est-ce qu'on fait pour qualifier de développement durable quand on sait qu'on va avoir des enjeux d'autonomie alimentaire dans le futur, qui vont être bien plus importants que des enjeux énergétiques, à mon avis, quand j'ai parlé avec d'autres ingénieurs de mes connaissances. Donc, j'aimerais ça avoir un avis là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1325 Parfait. Je propose quand même de commencer auprès des initiateurs de projets pour qu'ils puissent nous préciser chacun les impacts prévus de leurs projets en territoire agricole puis, ensuite, on pourra aller du côté du MAPAQ pour avoir votre complément d'information.

1330 Donc, on peut commencer avec monsieur Poulin qui est responsable... là, je vais le dire quand même souvent pour les fins de la transcription, pour faciliter le tout, là, par la suite, monsieur Poulin pour le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy, si vous voulez nous préciser justement les impacts prévus du projet en territoire agricole.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1335 Merci, Madame la présidente. Donc pour répondre à la question de monsieur Lanteigne, pour le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy, il n'y a pas, en fait, d'emprises permanentes qui seront utilisées sur des terres agricoles. Et je vais laisser mon collègue Pierre-Luc Vandal compléter la réponse.

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1340 Oui, bien sûr. En fait, le projet touche certains lots, en fait, qui sont en territoire agricole. Le projet a un impact sur une superficie de 29.2 hectares en terres agricoles. Sur ces 29.2 hectares-là, il y en a 16.51 que c'est de façon permanente, mais il n'y a pas d'impact, en fait, juste pour corriger ce que monsieur Poulin disait, il n'y a pas d'impact au niveau de... il n'y a pas de perte en territoire cultivable, puis il y a 12.6 hectares temporaires.

1350 Pendant toutes les phases du projet, on a... En fait, on a déposé notre demande à la CPTAQ
en septembre 2024. On a obtenu une orientation préliminaire positive de la part de la CPTAQ dans
les derniers mois. Dans tout ce processus-là, on a consulté l'UPA locale, on a consulté aussi la
1355 fédération québécoise... en fait, la division de la fédération au niveau des producteurs acéricoles
puis on a mis aussi des mesures d'atténuation dans notre demande à la CPTAQ. En fait, on met en
place un plan de replantation des érables. Donc, pour chaque érable coupé, il y aura des érables qui
vont être replantés.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Juste... merci pour les informations. Juste pour être certaine, parce que j'avais, moi, j'avais
d'autres, j'avais noté d'autres chiffres par rapport aux impacts dans les érablières à potentiel
acéricole. Là, vous nous précisez que c'est 29.2 hectares au total, dont 16,51 hectares de façon
permanente et 12,6 de façon temporaire?

1365 **M. PIERRE-LUC VANDAL :**

Oui. Au niveau de l'ensemble de la demande à la CPTAQ, oui, c'est le cas.

LA PRÉSIDENTE :

1370 J'avais quand même 1.1 hectare de mon côté.

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1375 Oui. Donc, la valeur de 1.1 hectare, c'est la superficie qui devra faire l'objet de coupes
d'érables.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Et juste pour aussi bien préciser, il y a combien d'éoliennes de prévues en territoire agricole?

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1385

Donc, écoutez, de mémoire, c'est trois éoliennes. Donc, deux qui sont... en fait, toutes les éoliennes sont en territoire agricole, mais on appelle ça agrico...

LA PRÉSIDENTE :

1390

En territoire agricole protégé?

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1395

Agricole protégé, mais agroforestier.

LA PRÉSIDENTE :

1400

OK.

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1405

Donc, ce n'est pas en territoire agricole cultivé. Donc, il demeure trois positions d'éoliennes. Lorsqu'on a déposé l'étude d'impact en mai dernier, on prévoyait initialement cinq positions d'éoliennes. Il y a de l'optimisation qui a été faite avant de déposer la demande à la CPTAQ puis on a été en mesure de retirer deux positions du territoire agricole.

LA PRÉSIDENTE :

1410

Donc, il en reste trois. Très bien. Merci pour les informations.

Je vais aller voir monsieur Kennedy. De votre côté, au niveau du projet éolien de la Forêt Domaniale.

1415

M. CASEY KENNEDY :

1420 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Il me semble avoir lu de la documentation qu'il n'y avait pas d'impact dans le territoire agricole, mais je vous demande quand même de confirmer le tout.

M. CASEY KENNEDY :

1430 En fait, Madame la présidente, c'est exact, le projet de Forêt Domaniale est entièrement en zone blanche, donc aucune infrastructure du projet n'est en territoire agricole protégé.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Très bien, merci.

Donc, je vais aller du côté du ministère de l'Agriculture. Monsieur Guay. Donc, vous avez bien compris la question tout à l'heure?

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

1440 Oui, absolument. Je me permets de rappeler à la commission que, effectivement, les impacts en zone agricole permanente sont très limités. Ça, c'est la première chose. D'autre part, un autre appel respectueux, c'est que dans le cas de perte de revenus, de perte de superficie de territoire... c'est-à-dire de terres agricoles ou encore de boisés acéricoles, il existe des cadres de référence relativement à la compensation des propriétaires, dont un qui a été édité en 2005, qui est réédité en 2021, qui avait été élaboré par Hydro-Québec. Donc, il n'y a pas de, en quelque sorte...
1445 et là, c'est peut-être un jugement de valeur que je porte ici, mais il n'y a pas de perte nette, il y a toujours une compensation qui pourrait être effectuée auprès des propriétaires de ces boisés-là, en zone agricole évidemment.

1450

LA PRÉSIDENTE :

1455 Donc, selon vous, monsieur Guay, est-ce qu'il y aurait des mesures d'atténuation supplémentaires qui pourraient être mises en place pour réduire davantage l'impact en territoire agricole ou, selon vous, toutes les mesures qui sont prévues au projet de Saint-Paul-de-Montminy sont suffisantes, en fait, pour réduire au maximum les pertes en territoire agricole?

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

1460 Bien, en fait, je reviens à ce que je disais, c'est que les impacts dans la zone agricole permanente sont assez limités.

LA PRÉSIDENTE :

1465 OK.

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

1470 Il y a une bande, si je ne m'abuse, de territoire agricole pas très large dans le coin de Notre-Dame-du-Rosaire ou Montmagny où la ligne de transport va passer. Mais encore là, il y a des normes, il y a un cahier de charge à respecter au niveau des drainages qui pourraient être perturbés, au niveau du tassement des sols, au niveau, effectivement, des pertes de revenus futurs. Donc, je pense que les mesures... en considérant les mesures que j'invoque ici, avec ce qui a déjà été
1475 proposé par les promoteurs, moi, je pense qu'on obtient un petit peu le meilleur des deux mondes, là.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Très bien, merci.

 Monsieur Lanteigne, vous avez obtenu réponse à votre première question. Je vous invite à poser votre deuxième question.

1485

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

Oui. Donc, en tout respect, j'aimerais préciser qu'une compensation financière, ça ne produit pas des aliments.

1490

LA PRÉSIDENTE :

Je vous demanderais de ne pas commenter.

1495

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

Oui. OK. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

1500

Mais si vous voulez commenter ces réponses-là, je vous invite à le faire dans le cadre d'un mémoire que vous pourrez nous partager dans la deuxième partie de l'audience publique.

M. FRANÇOIS LANTEIGNE :

1505

Parfait. Bon. Puis ma deuxième question, c'est quand qu'on dit qu'on considère l'acceptabilité sociale d'un projet puis la qualité du vent. Quand qu'on consulte les grilles d'évaluation des projets d'Hydro-Québec pour les appels d'offres, on se rend compte que dans les pourcentages, sur les 100 points pour les appels d'offres, il y a 2 % qui vont au plan d'insertion, 2 % du pointage à la qualité du vent puis 60 % du pointage qui va au coût de l'électricité produite. Donc l'acceptabilité sociale, elle vaut 2 %, la qualité du vent vaut 2 %, puis d'après moi, c'est un peu pour cette raison-là qu'on se ramasse avec des projets dans des places où c'est qu'on n'en veut pas vraiment parce que c'est le coût qui est important. Est-ce que j'ai raison de penser ça?

1510

LA PRÉSIDENTE :

1515

Ça, je comprends que c'est votre jugement.

1520 **M. FRANÇOIS LANTEIGNE :**

Oui, mais je veux une réponse.

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

Que vous pourrez nous partager à la deuxième partie de l'audience publique. Là, ce soir, on veut vraiment aller chercher de l'information complémentaire. Donc, avez-vous une question en lien avec ce pointage-là? Est-ce que vous voulez qu'on aille discuter avec Hydro-Québec peut-être?

1530 **M. FRANÇOIS LANTEIGNE :**

Oui, bien, exactement. Mettons, pour le plan d'insertion, qu'est-ce qui a été fait concrètement pour l'acceptabilité sociale, en termes de sondage ou de référendum avec des chiffres concrets de pourcentage de population.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis encore ici, est-ce que votre question concerne les deux projets ou...

1540 **M. FRANÇOIS LANTEIGNE :**

Oui.

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Parfait. Donc, on va commencer par monsieur Kennedy pour faire changement. Donc pour le projet de la Forêt Domaniale. Est-ce que la question est claire pour vous?

1550 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, absolument, elle est claire. Donc, comment qu'on a jugé l'acceptabilité sociale du projet. J'inviterais mon collègue, monsieur Jérôme Dagenais, à répondre à la question.

M. JÉRÔME DAGENAI :

1555

Merci, monsieur Kennedy, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. En fait, comme ça a été expliqué dans la présentation initiale du projet, l'acceptabilité sociale, c'est au coeur de la stratégie de développement, il y a plusieurs consultations publiques qui ont été effectuées avant la soumission du projet à l'appel d'offres d'Hydro-Québec et après sa rétention également, des rencontres avec des intervenants intéressés par le projet. On parle du Parc régional des Appalaches, des organismes socioéconomiques, des groupes environnementaux, des intervenants forestiers usagers du territoire dans lequel s'inscrit notre projet. Puis, dans le fond, le plan d'insertion qui est mentionné par rapport à la grille de pointage, c'est vraiment un livrable exigé par Hydro-Québec dans le cadre des appels d'offres qui vient un peu dresser le plan de match du projet en termes de ces efforts-là pour assurer de favoriser une acceptabilité sociale dans le milieu.

1560

1565

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1570

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bien, juste pour mieux comprendre. Donc vous, dans votre démarche de consultation, vous êtes quand même assuré de consulter au-delà des personnes ou des organismes qui ont un intérêt financier dans le projet, vous avez entrepris de consulter d'autres corps de métier, d'autres personnes du milieu qui vont devoir vivre avec les impacts de votre projet, c'est ça?

1575

M. JÉRÔME DAGENAI :

Oui, exactement. Dans le fond, à travers l'organisation des séances d'information publique, ces soirées portes ouvertes pour lesquelles les invitations ont été envoyées par publipostage à tous les résidents des municipalités visées par les infrastructures du projet, donc tous les citoyens de Cap-Saint-Ignace, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire et Montmagny, ont été conviés à ces séances d'information publique là pour en apprendre plus sur le projet, nous faire part des préoccupations. Ce n'est pas uniquement les intervenants qui avaient un lien ou un intérêt financier avec le développement du projet.

1580

1585

LE COMMISSAIRE :

1590 Alors, donc, la démarche a consisté essentiellement à fournir de l'information à ces
personnes-là, bien, est-ce que vous avez entrepris de discuter, de vous assurer qu'ils ont bien
compris les impacts et ils ont soumis peut-être des mesures pour améliorer le projet que vous traitez?

M. JÉRÔME DAGENAI :

1595 Oui. Oui, je pourrais... je serais d'avis que oui. À notre avis, les soirées portes ouvertes,
c'est une occasion d'échanger avec les gens du milieu. Une belle histoire à ce niveau-là, c'est au
niveau du raccordement du projet éolien, bien, des projets éoliens dans le secteur. Une des
1600 préoccupations importantes au début du projet, une fois qu'il a été retenu à Forêt Domaniale, c'était
la ligne de raccordement et son impact potentiel sur le milieu, le raccordement du projet au poste
électrique d'Hydro-Québec. Puis il y a un effort concerté, piloté par Hydro-Québec qui a été mis en
place après la rétention du projet Saint-Paul-de-Montminy pour justement qu'il y ait une seule ligne
qui traverse le territoire pour raccorder les deux projets éoliens plutôt que chaque projet ait une ligne
chacun, chacun pour soi.

1605 **LE COMMISSAIRE :**

1610 Là, je suis un peu confus, mais puisque vous abordez la question du raccordement,
j'aimerais quand même clarifier ça. Ce qu'on avait compris, c'est que c'est à la demande
d'Hydro-Québec que cette option de raccordement a été choisie par vous. Mais je comprends dans
l'explication que vous êtes en train de donner que c'est un peu comme une réponse (inaudible). C'est
bien ça ou c'était un raccordement demandé par Hydro-Québec après la signature du contrat
d'approvisionnement que vous avez eu avec Hydro-Québec?

1615 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

1620 Je ne peux vous parler pour Hydro-Québec, mais j'ose croire qu'une partie des motivations
pour optimiser, aligner les deux raccordements, c'était, entre autres, les préoccupations du milieu et
l'impact sur l'environnement.

LE COMMISSAIRE :

OK. Issu quand même des discussions, des démarches de consultation. Merci.

1625

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Donc, je vais passer la parole à monsieur Poulin du projet Saint-Paul-de-Montminy.

1630

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci, Madame la présidente. Donc, en termes de consultation, comme je le disais un peu dans la présentation originale, d'entrée de jeu, là, ça fait depuis 2015, en fait, qu'on est sur le terrain et c'est un projet qui est relativement mature en termes de communication et de consultation. Donc, on a mis en place tout un processus de consultation avec les populations, qui s'est initié par les rencontres avec les propriétaires fonciers et les municipalités, les MRC. Et, en cours de projet, on a rencontré aussi toutes les parties prenantes qui étaient, je dirais, impactées ou qui pourraient être impactées par le projet. Notamment, on a rencontré la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk, on a rencontré les clubs de motoneigistes, les clubs de VTT, les OBV du fleuve St-Jean et de Côte-du-Sud. On a aussi rencontré le CRECA, les producteurs acéricoles, l'Union des producteurs agricoles et ainsi de suite. Donc, on s'est assuré vraiment d'aller consulter, là, très largement les parties prenantes.

1635

1640

Pour ce qui est de la population, on a, comme je le disais tantôt aussi, fait six rencontres publiques avec... sur le territoire du projet. Durant ces rencontres publiques là, on a aussi laissé un sondage, en fait, à la sortie, que les participants ont pu remplir et sur lequel on obtient 83 % de personnes qui sont favorables au projet suite aux rencontres publiques.

1645

Et je dirais, le dernier point que je vous amènerais, c'est que durant... encore une fois, durant les rencontres publiques, il y a eu des sensibilités qui ont été soulevées par les riverains du projet. On a fait un groupe de travail, comme j'en ai parlé un petit peu plus tôt, et ce groupe de travail là a résulté sur de réels changements sur la configuration du projet. Donc, on essaie du mieux qu'on peut de prendre en compte les préoccupations qui sont soulevées durant toute cette consultation-là. Je vais passer la parole à mon collègue Gilles Côté pour compléter.

1650

1655

M. GILLES CÔTÉ :

1660 Oui. Pour compléter, j'aimerais commenter sur la façon dont on fait nos rencontres
publiques. C'est-à-dire qu'on les annonce, évidemment, mais on va dans chacun des villages où il y
aura des éoliennes, où il y aura des infrastructures. Et on convie les gens, on les reçoit, on fait une
1665 présentation devant tout le monde et, ensuite, on a une période de questions où les gens peuvent
entendre les questions des autres, on fournit les réponses. Et quand la période de questions est
terminée, on reste dans la salle pour recevoir les gens qui n'ont pas pu s'exprimer parce qu'ils
n'aiment pas parler en public ou des choses comme ça, et on est là pour les recevoir, on reste dans
la salle tant qu'il y a du monde. Et on va dans chaque municipalité, ce qui nous permet d'avoir des
plus petits groupes pour que les gens puissent s'exprimer plus librement.

1670 Alors, dans ces six rencontres publiques qu'on a eues, on a eu près de 400 personnes qui
se sont présentées. Et on laissait un sondage auquel les gens pouvaient répondre. Il y en a une
centaine qui ont répondu. C'est des gens qui se sont déplacés, donc il y avait un intérêt de
comprendre comment le projet allait s'implanter.

1675 Et comme le disait Jean Robert, sur ce sondage, là, les satisfaits ou très satisfaits étaient
de l'ordre de 83 %. Ce n'est pas un sondage scientifique, mais c'est un sondage qui reflète quand
même une réalité parce que ce sont les gens qui se sont déplacés, qui étaient sur place et qui ont
donné leur opinion, qui ont pris le temps de donner leur opinion. Alors, on pense que de cette
façon-là, on peut s'approcher des gens le plus possible, on peut leur donner l'occasion de s'exprimer.

1680 Et ce que je n'ai pas mentionné aussi, c'est que toutes les questions qu'on reçoit dans ces
rencontres-là et les réponses qu'on donne, on les met par écrit puis on les met sur notre site Web
qui est accessible à tout le monde. Alors même les gens qui n'ont pas pu participer peuvent avoir
accès à la présentation qu'on a faite, peuvent avoir accès aux préoccupations qui sont exprimées,
aux questions, aux réponses, puis ils peuvent nous adresser aussi des questions directement et on
1685 s'assure de fournir des réponses à tous ceux qui nous posent des questions directement, par
téléphone ou par le biais du site Web.

1690

LE COMMISSAIRE :

Merci. J'aimerais quand même aller du côté de madame Labrecque de la MRC, pour voir comment est-ce que dans le contexte de ces deux projets, Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy, vous avez construit avec vos mandants cette acceptabilité sociale autour du projet, au-delà des discussions liées aux redevances, au-delà des intérêts qui ont été exprimés par les différents partenaires à ce projet-là, comment est-ce que l'acceptabilité sociale a été construite pour qu'on s'assure qu'il y a quand même une adhésion de vos commettants à ce projet et qu'il n'y a pas de remous, de contestation? Et si, aussi, les démarches qu'ils ont exprimées tantôt, si vous voulez trouver acceptables, a conduit à cette acceptabilité sociale?

1695

1700

Mme NANCY LABRECQUE :

Monsieur le commissaire, la MRC de Montmagny est un organisme de développement. C'est un organisme qui travaille à développer son territoire, qui veut que son territoire s'enrichisse, que les propriétés soient prospères et tout ça. Donc, on a participé à toutes les consultations publiques avec les promoteurs. On a été à l'écoute, l'aménagiste pourra mentionner les demandes ou les ajustements qui ont été faits par la MRC dans ces dossiers-là. Et puis en ce qui concerne la ligne électrique, le fait que les deux entités travaillent ensemble, c'était aussi quelque chose qui était souhaité par les élus. Donc, on était très à l'écoute des demandes des gens, des impacts visuels et puis, à ce niveau-là, je demanderais à l'aménagiste qui a beaucoup rencontré aussi des groupes de pouvoir peut-être nous faire un topo.

1705

1710

M. DANIEL RACINE :

Bonsoir. Justement, pour la ligne électrique, c'était, je pense, la première chose qui a sauté aux yeux tant des citoyens que des élus. Ça n'avait pas de sens d'avoir deux lignes électriques qui portaient du même secteur et se rendaient jusqu'à Montmagny. Alors, il y a une demande. Puis même, Hydro-Québec lors de consultations, j'ai eu l'occasion moi-même, au nom de la MRC, de le mentionner au vice-président d'Hydro-Québec, en tout cas, j'avais la chance d'avoir une personne importante à ma table, et puis je pense que ça a été écouté de la part d'Hydro-Québec, puis je pense que pour tout le monde, tant les promoteurs que les citoyens, c'est une bonne chose.

1715

1720

1725 Pour ce qui est des consultations publiques, j'ai assisté à toutes les consultations, toutes les présentations. C'est vrai, des fois, c'est plus présentation, des fois, c'est vraiment consultation, là. Il y en a de tout genre qu'on peut faire. Puis c'était toujours clair ce que je peux remarquer, là, dans les deux cas. On voyait... Puis ce qui a, je pense, le plus marqué, c'était les présentations visuelles. Lorsque les représentations visuelles des... ça, je pense que ça a été... ça a marqué beaucoup.

1730 Puis je peux dire que, entre autres, pour le projet de Saint-Paul, c'est vrai qu'il y avait, en tout cas, c'était des mini BAPE, on va dire, là, les promoteurs étaient à votre place et puis les citoyens étaient dans la salle, posaient les questions. Je n'avais pas eu le résultat du sondage, mais, en tout cas, 83 %, c'est quand même intéressant.

1735 Puis ce qu'on remarquait beaucoup dans ces consultations-là, c'était beaucoup sur les retombées économiques. À Saint-Paul, entre autres, là, on a eu beaucoup de questions sur les retombées. T'sais, les gens, ils voulaient savoir l'impact. Parce que c'est quand même des municipalités... des communautés un peu dévitalisées puis l'impact économique était beaucoup mentionné. Et puis comme il était mentionné aussi, mais c'était des riverains de lacs qui posaient
1740 des questions par rapport à l'impact visuel. Et puis, ça a donné lieu à des discussions avec le promoteur spécial pour ce comité-là.

Fait que c'est, en gros, là, c'est ce qu'on a pu vivre avec les... au niveau de l'acceptabilité sociale, les démarches qui ont été faites dans les deux cas.

1745

Mme NANCY LABRECQUE :

Puis on pourra déposer également la liste de toutes les informations qui ont été publiées pour inviter la population à participer à ces rencontres-là, donc on déposera ça à la commission.

1750

LE COMMISSAIRE :

OK, merci. Je vous rappelle qu'à chaque fois que vous prenez la parole, vous voudrez bien décliner votre identité pour la sténotypie.

1755

Mme NANCY LABRECQUE :

Désolée.

1760

LE COMMISSAIRE :

J'ai bien compris la réponse que vous avez donnée. On comprend que vous avez des devoirs de développement de votre comté, mais en même temps, vous avez des devoirs auprès de vos commettants. Un des commettants vient de souligner l'importance de conserver les terres agricoles sur lesquelles quand même, dans le cas de Saint-Paul-de-Montminy, il va y avoir un développement éolien. Donc, oui, je vais vous laisser la parole, et j'aimerais demander aussi si, à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, on voudrait compléter quelque chose à ce que vous avez dit, et puis après, on voudrait clarifier aussi pour la ligne de transport, on va clarifier ça et puis on va continuer. Oui, allez-y, s'il vous plaît.

1765

1770

M. DANIEL RACINE :

Daniel Racine, avant de passer la parole à Saint-Paul, c'est correct?

1775

LE COMMISSAIRE :

Oui, allez-y.

1780

M. DANIEL RACINE :

Oui. Daniel Racine de la MRC de Montmagny. Pour ce qui est de l'agriculture, c'est des terres agricoles, on n'est pas en milieu agricole dynamique. Donc, c'est... parce que la Commission de protection du territoire agricole n'est pas trop favorable pour l'implantation d'éoliennes en territoire agricole dynamique. Mais là, c'est vraiment des terres agricoles soit déstructurées, soit forestières ou à revitaliser. Donc, c'est une agriculture qui est... donc ce n'est pas des grandes cultures, c'est lorsque c'est cultivé. Souvent, c'est plus un boisé, une terre en friche, après ça, une autre terre cultivée, mais plus pour le fourrage. Donc, c'est très... on n'est pas dans une agriculture très dynamique. C'est peut-être pour ça qu'au niveau de la commission, il y a une autorisation, en tout cas, qui semble être favorable, là, par rapport à ça.

1785

1790

1795 Puis pour l'acériculture, j'ai vu aussi les démarches qui avaient été faites par les promoteurs, entre autres, pour Saint-Paul, pour éviter toutes les érablières. J'ai même regardé avec eux, là, où est-ce que, par quel endroit on pourrait passer, parce qu'on a une connaissance du territoire, là, pour limiter au maximum le passage d'une érablière, puis surtout éviter la montagne aux érables. Vous imaginez, il y a vraiment beaucoup d'érables sur cette montagne-là, qui est un point d'intérêt pour Notre-Dame-du-Rosaire. Fait qu'ils ont réussi à contourner cette montagne-là qui est formée d'érablières. Fait que c'est, au niveau agriculture, il y a quand même eu... quand même beaucoup de démarches de faites pour éviter un impact sur le... au niveau de l'agriculture.

1800 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Racine.

1805 La Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

1810 Oui, bonsoir. Claudette Aubé, directrice, porte-parole. La question qui m'est adressée, Monsieur le commissaire, je pense que c'est pour l'accessibilité.

LE COMMISSAIRE :

L'acceptabilité sociale.

1815 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

1820 Sociale. Donc, je peux confirmer qu'il y a eu plusieurs rencontres. La manière que c'était annoncé, je ne sais pas si j'ai les dates ici, mais je pourrais vous les transmettre au besoin, donc Kruger annonçait les rencontres en publiant dans l'Oie Blanche, le journal qui est distribué dans la municipalité. La Municipalité aussi, on publiait les invitations et les rappels d'invitation sur notre site Facebook. On a publié aussi diverses informations, entre autres, là, lorsque le contrat a été accepté par Hydro-Québec. La Municipalité aussi, on a assigné un représentant de la Municipalité au groupe de travail qui a eu lieu à l'été 2014, le groupe de travail, là, donc il a été question tantôt. Merci.

1825 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Aubé, avez-vous reçu des préoccupations des citoyens? C'est quoi les principales préoccupations ou sujets d'intérêt qui ont été soulevés par rapport au projet lors des rencontres qui ont eu lieu?

1835 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

Bien, c'est sûr qu'en séance de conseil, à l'occasion, il y avait eu des interventions, des préoccupations. Et c'est principalement suite à ces préoccupations-là, à la demande de citoyens aussi, qui a été mis sur place le groupe de travail.

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

1845 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien. On a beaucoup souligné la ligne de transport électrique privée. C'est quoi cette ligne-là? Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce qu'il s'agit d'une portion de... oui, c'est Saint-Paul-de-Montminy.

1850 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Monsieur le commissaire, si je peux me permettre clarifier.

1855 **LE COMMISSAIRE :**

S'il vous plaît. Votre nom, c'est monsieur Poulin?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1860

Pardon, Jean-Robert Poulin, Kruger. Donc, la ligne électrique privée, c'est la portion, en fait, de ligne électrique qui est à construire pour raccorder le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy au point de raccordement avec Hydro-Québec. Donc, le point de raccordement avec Hydro-Québec pour le projet Saint-Paul-de-Montminy est à la frontière entre les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire et Montmagny.

1865

Et donc, entre le point où les éoliennes sont situées, là, donc en majorité sur le territoire de Saint-Paul -- peut être qu'on peut afficher la carte, s'il te plaît, Pierre-Luc -- donc les éoliennes sont situées en majorité sur le territoire de Saint-Paul-de-Montminy et elles sont à, à peu près, à vol d'oiseau, peut-être 14, 15 kilomètres du point de raccordement avec Hydro-Québec. Donc, on va construire, et ça fait partie du projet Saint-Paul-de-Montminy en soi, on va construire une ligne électrique de 17.4 kilomètres...

1870

LE COMMISSAIRE :

1875

OK.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1880

... à 230 kilovolts qui va raccorder les éoliennes au point d'Hydro-Québec.

LE COMMISSAIRE :

Mais c'est qui « on »? C'est qui le propriétaire de...

1885

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Ce sera l'initiateur. Donc, Saint-Paul-de-Montminy.

1890

LE COMMISSAIRE :

Saint-Paul-de-Montminy.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1895 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1900 Mais c'est vous qui allez construire la ligne? On avait pu comprendre que c'était Hydro-Québec qui allait construire la ligne.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1905 C'est la distinction que je voulais faire.

LA PRÉSIDENTE :

Ah.

1910 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

1915 Donc, il y a une portion de ligne qui sera construite par Hydro-Québec, donc... et qui s'étend principalement sur le territoire de Montmagny, de la ville de Montmagny. Donc, le poste électrique d'Hydro-Québec est situé tout au nord de la portion de la ville de Montmagny, et le point de raccordement, comme je le disais, est dans la portion la plus au sud de la ville de Montmagny, à la frontière des municipalités de Montmagny et de Saint-Paul... de Notre-Dame-du-Rosaire. Donc, cette portion-là sur le territoire de Montmagny sera construite par Hydro-Québec, et c'est cette portion-là, en fait, qui servira à accorder les deux projets, en fait.

1920 Donc, la ligne va descendre du nord au sud pour venir chercher le projet Saint-Paul-de-Montminy et va ensuite tourner, bifurquer vers l'est pour aller raccorder le projet de Forêt Domaniale. Donc ça, cette portion-là va être construite par Hydro-Québec. Et nous, en fait, là, le projet Saint-Paul, on va construire une portion de 17 kilomètres pour aller rejoindre, en fait, cette fameuse ligne là d'Hydro-Québec.

1925

LE COMMISSAIRE :

1930 OK. Ça veut dire que la ligne sera construite à la fois sur des terres privées et sur des terres publiques, c'est ça?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1935 La ligne que nous sommes responsables de construire, oui, effectivement, Monsieur le commissaire, elle sera faite sur une très grande portion de terres privées et une petite portion, là, à peu près 4 kilomètres, qui va être sur des terres publiques.

LE COMMISSAIRE :

1940 Merci. J'aimerais...

LA PRÉSIDENTE :

1945 Oui, juste pour compléter l'aspect de la ligne, juste pour bien comprendre. Donc, la portion qui relève de vous, Saint-Paul-de-Montminy, c'est un 17.4 kilomètres...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1950 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

... jusqu'au moment où ça va se raccorder au bout de ligne d'Hydro-Québec...

1955 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Exact.

1960

LA PRÉSIDENTE :

... qui est une section de combien de kilomètres environ?

1965

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Je ne pourrais pas vous dire exactement parce que je ne connais pas leur tracé, mais je vous dirais, là, peut-être à peu près une dizaine de kilomètres selon...

1970

LA PRÉSIDENTE :

7.4 plus une dizaine de kilomètres, dans le fond, qu'Hydro-Québec devrait construire.

1975

M. JEAN-ROBERT POULIN :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1980

Donc la propriété finale, vous allez être propriétaire de la ligne que vous allez construire même si ça va permettre le raccordement également pour le projet de Forêt Domaniale, c'est ce que je comprends?

1985

M. JEAN-ROBERT POULIN :

La portion de ligne que nous sommes responsables de construire va demeurer notre propriété, mais ça ne sert pas au raccordement de Forêt Domaniale.

1990

LA PRÉSIDENTE :

C'est le bout d'Hydro-Québec qui va servir exactement...

1995

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Exactement.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2005

M. JEAN-ROBERT POULIN :

La ligne d'Hydro-Québec qui va servir à raccorder les deux projets.

LA PRÉSIDENTE :

OK.

2010

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Si on peut avoir une carte qui montre plus Montmagny, je ne sais pas si on peut avoir ça. En fait, comme je le disais, là, la ligne à construire d'Hydro-Québec va courir du nord au sud sur tout le territoire de la municipalité de Montmagny et, après ça, bifurquer vers l'est pour aller rejoindre le projet de Forêt Domaniale. Donc nous, c'est à peu près au coin où est-ce que la bifurcation vers l'est s'opère. Nous, on se connecte là et Forêt Domaniale se connecte au point le plus à l'est de la fameuse ligne qui va être construite.

2015

2020

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

2025

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2030

C'est plus clair.

LE COMMISSAIRE :

2035

Oui. Peut-être qu'on irait vers monsieur Scully pour valider cette information et la précision. Est-ce que vous avez une lumière, un complément à nous apporter par rapport à cette ligne-là?

M. YANNICK SCULLY :

2040

Yannick Scully, Hydro-Québec. En réalité, ils ont tous dit qu'est-ce qui va être développé. Ça veut dire, il y a une portion va être développée par Kruger pour le 17 kilomètres qu'on a mentionné. Hydro-Québec va amener sa ligne de raccordement au point. Justement, ça a été un travail conjoint de toutes les parties prenantes ici présentes dans la salle pour déterminer le meilleur tracé potentiel. On travaille toujours à faire de l'ingénierie. Et ça a été une optimisation conjointe de ce tracé-là et de la solution technique pour raccorder les deux parcs le plus facilement possible.

2045

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous nous confirmer la longueur de la ligne qui (inaudible)?

2050

M. YANNICK SCULLY :

En ce moment...

2055

LE COMMISSAIRE :

Pour la partie qui vous concerne.

M. YANNICK SCULLY :

2060

Monsieur Poulin a mentionné 10 kilomètres, moi, j'ai moins de 2 kilomètres en ce moment à 230 kV.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Donc, c'est la longueur que vous me confirmez?

M. YANNICK SCULLY :

2070 C'est ça qu'on me dit, là, dans... au niveau de détails techniques, mais on continue nous-mêmes de notre côté les travaux, parce que c'est sûr et certain qu'on regarde l'ensemble de notre réseau localement.

LA PRÉSIDENTE :

2075 Puis, puisque ce changement de raccordement là est quand même assez récent, est-ce que ça va demander des modifications aux contrats que vous avez respectivement avec le projet de Saint-Paul-de-Montminy et la Forêt Domaniale, les contrats qui avaient été établis initialement, est-ce que le changement de raccordement qui va probablement s'opérer nécessite une modification du contrat qui a été établi initialement?

2080

M. YANNICK SCULLY :

2085 Il n'y a pas de changement majeur au contrat en fin de compte parce que ça fait partie du processus d'amélioration et d'optimisation dans le cadre des développements des projets de regarder toute solution potentielle après la signature du contrat aussi. Ça ne change rien au niveau des conditions contractuelles ou autres (inaudible).

LA PRÉSIDENTE :

2090 Il n'y a pas d'addenda, par exemple, qui est ajouté pour venir préciser des modalités de raccordement?

M. YANNICK SCULLY :

2095 Pas à ce stade-ci. C'est des échanges techniques qu'on fait en ce moment. La seule chose que je peux mentionner, c'est il y a eu quand même des changements au niveau des dates de

livraison, et pour ça, ça a été fait de façon commune avec les promoteurs à la demande d'Hydro-Québec. Donc pour un des projets, c'est, la date a été reportée d'une année justement pour optimiser ça et tout le monde a trouvé son compte à ce sujet-là, là, sans aucun problème.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2105

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2110

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

2115

Oui, monsieur Poulin.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2120

... si je peux permettre encore une fois. Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Juste apporter un petit point de correction sur l'information qui a été donnée à la question de monsieur Lanteigne. Donc, en territoire agricole, ce sont deux éoliennes, en fait, qui demeurent pour le projet Saint-Paul-de-Montminy. On en avait cinq au départ et c'est diminué à deux suite à l'optimisation.

LA PRÉSIDENTE :

2125

Puis les superficies que vous avez présentées sont exactes?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2130

Sont bonnes. Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci.

2135 Monsieur Lalande, je vous remercie pour vos deux questions. Je vous souhaite une belle soirée.

Je vais appeler maintenant Brigitte Campagna à la table des intervenants.

2140 Merci, monsieur Lanteigne. Je corrige, je me suis trompée dans la prononciation de votre nom.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2145 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

2150

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Bonsoir.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bonsoir.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2160

Brigitte Campagna, résidente riveraine du lac Gosselin à Saint-Paul-de-Montminy. Pour faire suite, la question va s'adresser plus à monsieur... à Kruger et peut-être monsieur Racine pour faire une suite à ce qu'on a discuté à la question précédente.

2165 Considérant que l'implantation des parcs éoliens est devenue courant de plus en plus au Québec, puis comme ailleurs dans le monde, considérant que Kruger n'est pas à son premier projet éolien, considérant que Kruger a déjà proposé ultérieurement en 2016 une proposition de projet à Saint-Paul, considérant que Kruger a déjà proposé antérieur... ça, je l'ai dit, qui n'a pas été retenu par Hydro-Québec, considérant que Kruger a choisi délibérément de soumettre à nouveau un projet à Saint-Paul, sachant qu'il y avait des lieux de villégiatures importants et fortement habités depuis plus de 50 ans, lacs Gosselin et Colin écoles, considérant que Kruger choisit délibérément...

LA PRÉSIDENTE :

2175 Madame Campagna.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2180 ... le nombre d'éoliennes proposées avec ce nouveau projet...

LA PRÉSIDENTE :

2185 Madame Campagna.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Juste, j'ai fini. J'ai fini.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Oui.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2195 Et d'en soumettre 28 en appel d'offres, alors ma question, nous aimerions savoir, au moment de l'ébauche du projet, avant même que l'étude d'impact environnementale soit complétée, pourquoi avoir choisi de proposer 28 éoliennes au lieu de 25, sachant très bien qu'il y avait une très

2200 forte opposition pour B5, B3 et B2, puisque ces trois éoliennes de 7 mégawatts, les plus grandes et les plus hautes jamais installées au Québec, seraient disposées à environ 800 mètres du lac, d'une pourvoirie ou d'un lac où résident plus de 30... excusez, j'ai peut-être une émotion, là, mais c'est normal.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais prenez votre temps, c'est correct.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2210 Plus de 30 familles en permanence, ou très régulièrement, et de surcroît, ces éoliennes seraient à 200 mètres de haut, situées sur la crête d'une montagne d'environ 150 mètres de hauteur par rapport au lac donnant une hauteur totale de 350 mètres ou 1150 pieds plus élevée que les 30 résidences du lac Gosselin ou de la pourvoirie Beaulieu au lac Colin. Voilà.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous demanderais, comme je l'ai précisé dans mon long discours d'ouverture, là, pour assurer une pleine participation de tous, dans le respect, pas de signe d'approbation ni de désapprobation, s'il vous plaît.

2220 Donc, je vous remercie pour votre question, madame Campagna. Je veux juste m'assurer de poser la bonne question; vous aviez quand même plusieurs considérants. Je comprends que le fond de la question, c'est pourquoi 28 éoliennes au lieu de 25 et pourquoi maintenir, dans le fond, la B5, la B3 et la B2 en place actuellement dans le cadre du projet? Ça résume bien votre question?

2225 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Oui.

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Essentiellement.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2235 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Parfait.

Donc, je vais l'adresser à monsieur Jean-Robert Poulin pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2245
2250 Merci, Madame la présidente. Donc, Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Donc, bien, écoutez, le processus de configuration et d'établissement des positions d'éoliennes et comment est-ce qu'on fait une configuration d'un parc éolien, c'est un processus qui est itératif. Donc, on débute avec une première ébauche et cette ébauche-là est optimisée et, je dirais, est changée au fil du temps.

2255 Lorsqu'on a soumis le projet dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, il y avait un certain nombre de paramètres qu'on connaissait à ce moment-là, mais il y avait aussi un certain nombre de paramètres qu'on ne connaissait pas encore, notamment toutes les études qui ont été faites, là, par PESCA au niveau environnemental et ainsi de suite. Donc, on se basait surtout sur des données cartographiques à ce moment-là. Et c'est dans ce contexte-là que le projet a été soumis dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

2260 Le nombre d'éoliennes n'était pas non plus arrêté à ce moment-là parce qu'il s'agissait encore une fois d'une soumission à Hydro-Québec et non pas d'un projet qui était complètement terminé. Et le nombre d'éoliennes est fonction, en fait, de la puissance installée, là, de la puissance de chacune des éoliennes qui nous est fournie par le manufacturier. Donc, à ce moment-là, c'est sûr que le choix du manufacturier n'était pas encore arrêté. Il ne l'est pas encore aujourd'hui, d'ailleurs, pour le projet.

2265

Donc, dans ce contexte-là, nous, on a proposé un projet à Hydro-Québec de 200... autour de 200 mégawatts puisque c'était la capacité de connexion qui avait été identifiée au poste de Montmagny.

2270 Suite au dépôt et au fait que le projet a été retenu, il y a eu plusieurs rencontres publiques, là, comme on l'a exprimé, et lors de ces rencontres publiques là, effectivement, il y a effectivement plusieurs résidents riverains des lacs qui sont venus soulever certaines inquiétudes qu'ils avaient. Donc, on a formé le fameux groupe de travail dont on a parlé un petit peu plus tôt. D'ailleurs, tout le compte-rendu et les présentations qui ont été faites durant ce groupe de travail là ont été présentés
2275 à la commission et déposés.

Il y a des représentants de quatre lacs, en fait, qui se sont présentés durant ce groupe de travail là, les lacs Gosselin, Colin, Jally et Carré. Les préoccupations de chacun des représentants de ces lacs-là ont été exprimées, notées de notre part, et elles étaient relativement différentes, là, je
2280 dirais, d'un lac à l'autre. Par contre, comme madame Campagna l'exprime, là, effectivement, il nous est apparu clair durant les travaux de ce groupe de travail là que les éoliennes B2, B3 et B5 étaient les plus sensibles de par leur proximité au lac Gosselin et au lac Colin.

Suite aux travaux du groupe de travail, il a été effectivement identifié qu'il y avait une position
2285 alternative, je dirais, qu'il pouvait accueillir une éolienne. Donc, on avait un choix à faire à ce moment-là quelle éolienne est-ce qu'on pouvait déplacer. Le choix s'est arrêté sur B3 parce que ça nous semble le meilleur compromis parce que cette éolienne-là était visible autant des lacs Gosselin que Colin. Donc, on venait ajouter un bénéfice, là, je dirais, aux deux lacs en même temps plutôt qu'à un seul.

2290 Et on a aussi, durant les validations terrain qui ont été faites, suite aux travaux du groupe de travail, on a déterminé que l'éolienne B5 pouvait elle aussi être reculée de 100 mètres, d'à peu près une centaine de mètres, par rapport au lac Gosselin.

2295 Donc, suite aux travaux du groupe de travail, on a réussi à agir, en fait, sur deux des trois éoliennes qui avaient été présentées comme étant très sensibles par le groupe de riverains.

C'est sûr qu'on est bien entendu limité par les emplacements qui sont possibles. Je l'ai montré sur la carte tantôt durant la présentation d'ouverture, les paramètres de configuration font

2300 qu'on a une certaine limite dans ce qu'on peut adapter sur un projet, mais dans ce cas-ci, je pense qu'on a travaillé pour... dans le sens des demandes qui nous ont été faites par le groupe de riverains.

LA PRÉSIDENTE :

2305 Est-ce que, suite au recul de la B5 ou de, je pense, que 92 mètres que ça a été reculé environ, est-ce qu'il y a eu des nouvelles simulations visuelles qui ont été refaites par la suite? Je ne suis pas certaine d'avoir vu se passer dans la documentation.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2310 Absolument, Madame la présidente. Il y a des nouvelles simulations visuelles qui ont été faites. On peut peut-être les afficher à l'écran. Ce ne sera pas bien long, là, on a même, en fait, le comparatif entre ce...

LA PRÉSIDENTE :

2315 Le avant et le après l'optimisation.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2320 Le avant et le après, exactement. Avant optimisation et après optimisation. Ça s'en vient. OK. Donc ce qu'on voit sur cette simulation visuelle là, là, qui a été prise directement du lac Gosselin...

LA PRÉSIDENTE :

2325 S'il vous plaît dans la salle.

LE COMMISSAIRE :

2330 S'il vous plaît. Merci.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2335

La simulation du haut, en fait, là, montre les éoliennes B3 et B5 avec d'autres éoliennes aussi en arrière-plan, là. Et ce qu'on voit ensuite, là, en fait, dans la simulation du bas, c'est que l'éolienne B3 n'est plus dans le paysage puisqu'elle a été complètement retirée et l'éolienne B5 qui a été reculée de, comme vous le disiez, d'à peu près 92 mètres.

2340

LA PRÉSIDENTE :

2345

Ça m'amène à une question que je me pose depuis un certain temps quand même, et je pense que c'est une bonne tribune pour la poser. Vous disiez au départ que vous aviez évalué avec Hydro-Québec, bon, une possibilité d'environ 200 mégawatts. Là, le projet, on sait que c'est 196 mégawatts, puis j'irais peut-être du côté d'Hydro-Québec par la suite, là, pour pouvoir mieux comprendre, là, mais comment cette capacité-là est déterminée puis c'est quoi la marge de manoeuvre, au final, qu'on a à l'intérieur de cette capacité-là pour, au final, déterminer, bon, on a tant de positions alternatives, combien on peut en retirer en fonction des éléments qui sont plus sensibles du milieu? Donc, comment tout ça est configuré entre vous et Hydro-Québec, là, de... qui qui au départ figure la puissance, bon, ça doit respecter ça puis on ne peut pas aller... Puis là, on lisait dans le contrat qu'on ne pouvait pas aller au-dessus de la capacité à cause, j'imagine, du raccordement, tout ça, mais en dessous, comment ça se joue, ça, la marge de manoeuvre qu'on peut avoir?

2350

2355

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci, Madame la présidente. Je vais laisser Hydro-Québec, là, parler un petit peu du type de comment est-ce que le 200 mégawatts lui-même a été établi.

2360

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2365

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Je peux, par contre, donner un petit élément de réponse, là, par rapport à l'appel d'offres dans lequel le projet a été retenu. C'est une situation qui est un petit peu particulière, là, c'est la

première fois qu'on voyait ça au Québec dans les appels d'offres précédents qui avaient été lancés par Hydro-Québec, la carte du Québec entier était disponible, en fait, au développeur.

2370

Dans ce cas-ci, dans cet appel d'offres ci en particulier, Hydro-Québec avait sorti une carte des zones où la capacité de connexion était disponible et avait identifié aussi un maximum de capacité de connexion dans chacune de ces zones-là. Et ça avait été clairement établi, là, dans le cadre de l'appel d'offres qu'il n'y avait pas... Hydro-Québec n'allait pas accepter de soumissions dans des zones autres que celles qui avaient été établies.

2375

Dans le cas qui nous intéresse, dans le cas de Saint-Paul, le point de raccordement était la sous-station à Montmagny, et dans les documents de qu'Hydro-Québec avait rendu disponibles, il y avait 200 mégawatts de disponibles à ce point de raccordement là, à la station de Montmagny.

2380

Donc nous, dans, comme je le disais, dans un premier lieu, quand on regarde un projet et puis qu'on regarde une zone de projet, comme je le dis, t'sais, on ne peut pas, pour chacun de ces projets-là, avant de le soumissionner à Hydro-Québec, aller faire toutes les études sur le terrain, là. Donc, avec l'information qu'on a en main à ce moment-là, qui est surtout de l'information cartographique, bien, on regarde un peu quels sont les emplacements possibles, qu'est-ce que les manufacturiers d'éoliennes nous proposent en termes de capacité pour chacune des éoliennes et on implante ça sur la carte.

2385

Encore une fois, comme je vous dis, ça fait partie d'un processus itératif. Si vous regardez, par exemple, le volume 1 de l'étude d'impact qu'on a déposé, on avait à ce moment-là, effectivement, 28 positions d'éoliennes, avec 3 positions alternatives qui avaient été identifiées.

2390

Suite à ça, si vous allez dans le chapitre 5, en fait, qui a été, qui représente l'optimisation du projet qui a été faite, vous verrez qu'on a toujours 28 positions d'éoliennes, mais avec cette fois-ci seulement 1 seule position alternative. Parce qu'en travaillant sur le terrain et en venant parfaire notre connaissance, en fait, du territoire, de par les études qu'on fait autant avec notre consultant environnemental qu'avec nos équipes d'ingénierie et ainsi de suite, on se rend compte que certaines positions ne sont pas susceptibles de recevoir des éoliennes, certaines le sont plus. Donc, on fait des ajustements et des changements comme ça dans un mode itératif.

2395

2400

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

2405

LE COMMISSAIRE :

Alors, on voit bien que vous avez eu des rencontres avec le groupe de travail dont vous avez parlé. Un des points qui a été souligné, c'est par exemple que, ou tout au moins, l'une des questions qui a été posée et qui m'intrigue moi aussi, qui rentre un peu dans l'explication que vous donnez, les personnes qui ont été rencontrées étaient d'avis que le projet aurait dû être localisé derrière le village de Saint-Paul dans les montagnes, celui qu'on voit dans le document que vous avez soumis, en continuité avec le parc éolien du Massif du Sud, qui aurait montré un potentiel éolien intéressant. Est-ce que c'est une option de localisation que vous avez regardée, même en tenant compte de toutes les informations que vous avez données par rapport à l'appel d'offres qui a été fait par Hydro-Québec, est-ce que c'est une option de localisation que vous avez quand même regardée et pourquoi est-ce que vous n'êtes pas allé dans ce sens et que vous avez préféré localiser le projet autour des quatre lacs de tête, comme le groupe de travail que vous avez constitué a indiqué?

2410

2415

2420

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Je dirais, Monsieur le commissaire, que depuis 2015, en fait, qu'on est sur le territoire et qu'on développe le projet, l'étendue d'un parc éolien a quand même certaines limites, là. On ne peut pas implanter les éoliennes sur plusieurs et plusieurs kilomètres, là. À un moment donné, l'efficacité du parc éolien en est affectée.

2425

Les deux paramètres en tout début de course, là, avant même de commencer à penser à déposer un projet auprès d'Hydro-Québec, ainsi de suite, ça, ça fait partie de ce qu'on appelle la prospection éolienne, là, en fait. Nous, ce qu'on recherche ultimement, c'est un bon gisement de vent. T'sais, au départ, c'est ça qui fait un projet intéressant et c'est ça qui fait un projet qui est efficace et qui peut être intéressant pour le Québec et Hydro-Québec.

2430

Une fois qu'on a identifié un bon gisement de vent, après ça, ce qu'il faut aller voir, c'est est-ce que les populations locales en veulent et est-ce qu'il y a des propriétaires fonciers qui sont, quand on parle des terres privées comme c'est le cas ici pour Saint-Paul-de-Montminy, est-ce que

2435

les propriétaires fonciers sont intéressés aussi à recevoir des infrastructures comme des éoliennes ou des infrastructures d'un parc éolien sur leur terrain.

2440 Donc, avec ces deux éléments-là, nous, c'est comme ça qu'on commence à, je dirais, établir les bases d'un premier parc éolien ou d'une première idée, je dirais. Et c'est dans ce contexte-là qu'en 2015, 2016, 2017, on a établi un peu la zone de projet qui pourrait être intéressante pour faire un projet à Saint-Paul-de-Montminy.

2445 Donc, est-ce que de le déplacer dans des zones qui sont un petit peu plus près, par exemple, du Massif, du Massif du Sud et de Saint-Philémon, ce n'est pas envisageable à ce... t'sais, au stade où le projet était rendu, avec l'intérêt des propriétaires fonciers qui nous avaient... qui avait été établi et la ressource de vent qui avait été identifiée aussi à ce moment-là.

LE COMMISSAIRE :

2450 OK. Est-ce que, en dehors de la B5, il y a encore d'autres points d'achoppement au niveau de ce groupe de travail là, quelque chose que vous aurez convenu ou qui reste à venir, que vous allez convenir avec ce groupe de travail que vous avez mis en place?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2455 Je dirais, le travail d'optimisation du parc éolien est constant jusqu'à ce que la construction ait lieu. Donc, le canal de communication est toujours ouvert avec toutes les parties prenantes, dont les riverains. Pour l'instant, les déplacements qui ont été faits pour nous représentent l'essentiel de ce qu'on... du travail qui pouvait être fait. Mais comme je le disais, le travail d'optimisation continue de s'opérer et le canal de communication est toujours ouvert.

LA PRÉSIDENTE :

2465 Excusez-moi. Si vous voulez vous réinscrire au registre pour poser une autre question, vous pouvez... bien, là, en fait, le registre est complet pour ce soir. Oui, à demain. On est en train de gérer la situation. Je vous demanderais, on ne peut pas intervenir comme ça, là, à main levée dans la salle, ce n'est pas possible.

2470 Monsieur Poulin, juste pour venir compléter l'information, je comprends que la B5, elle a été reculée, la B3 a été éliminée.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2475 Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Il reste la B2 également qui semble problématique. Ce que vous dites, c'est qu'il y a encore de l'optimisation qui est possible par rapport à ces deux éoliennes-là ou, ce que je comprends, c'est que vous avez fait comme le tour des efforts qui étaient possibles, là, puis...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2485 Encore une fois, le canal communication est ouvert, l'optimisation est toujours en cours. Pour nous, l'optimisation qui a été faite et les changements qui ont été apportés à la configuration représentent le meilleur compromis, je pense, là, entre ce qui nous a été demandé et la flexibilité qu'on avait dans l'adaptation à la configuration.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

2495 Je vais juste compléter l'information auprès de monsieur Scully chez Hydro-Québec. Quand on a parlé de marge de manoeuvre tout à l'heure par rapport à la puissance contractuelle, là, on comprend que c'est 196 mégawatts qui sont prévus, est-ce qu'il y a une marge de manoeuvre par rapport à ça qui est possible ou c'est un chiffre qui est fixe? Comment ça marche, finalement, dans vos contrats?

2500 **M. YANNICK SCULLY :**

Madame la présidente, Yannick Scully, Hydro-Québec. Il faut comprendre, c'est des engagements contractuels que le promoteur a pris avec Hydro-Québec au niveau de cette puissance

2505 contractuelle, donc à 196 mégawatts. Qu'est-ce qu'Hydro-Québec demandait dans le cadre de l'appel d'offres qui vise le projet de Saint-Paul-de-Montminy, c'était d'être dans une zone, entre autres, de Montmagny où est-ce qu'il pouvait être raccordé avec un maximum de 200 mégawatts à 230 kV au poste de Montmagny.

2510 Le promoteur a présenté un projet à 196, ce qui rentre dans nos... dans le standard qui était recherché à ce moment-là et son projet a été retenu à la suite de cet appel d'offres là.

Donc, pour nous autres, ce n'est pas une marge de manoeuvre ou autre, c'est vraiment plus le choix qui a été fait à 196 et l'engagement que le promoteur a pris contractuellement.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, est-ce que c'est déjà arrivé qu'un contrat a été revu à la baisse à la suite... au cours de son développement, que cette puissance-là contractuelle qui est établie au départ est revue à la baisse? Est-ce que c'est quelque chose qui est déjà...

2520

M. YANNICK SCULLY :

Non, Madame.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

M. YANNICK SCULLY :

2530

Non, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2535 Dans aucun contrat de parc éolien au Québec, ça ne s'est produit?

M. YANNICK SCULLY :

2540 Non, Madame, on n'a pas... c'est vraiment des engagements. Même, je vous dirais, dans toute l'expérience, ça a été plus quelques ajustements à la hausse qu'à la baisse, là, c'était vraiment à cause du type d'éolien qui était utilisé à ce moment-là, le modèle qui devait changer, ce qui est permis au contrat.

2545 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, il n'y a pas de précédent, mais est-ce que ça pourrait arriver que vous le considériez? Puisqu'un contrat, entre deux organismes, ça peut se discuter. Est-ce que c'est possible?

2550 **M. YANNICK SCULLY :**

Je pense que c'est plutôt, Monsieur le commissaire, c'est plutôt au promoteur de déterminer qu'est-ce qui était possible à ce moment-là au niveau de l'optimisation de son projet. Parce qu'il doit quand même répondre à des attentes envers Hydro-Québec qui a des besoins en énergie.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

2560 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2565

Donc, madame Campagna, on a fait quand même un peu de distance avec votre...

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2570

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2575 ... un peu de chemin avec votre première question. Je vous laisse poser votre deuxième question.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2580 Oui, ça a une continuité ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2585 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

2590 Bon, j'ai encore un mini préambule. Bon, l'initiateur a identifié sur cette même carte deux positions alternatives qu'on a parlé, situées près du rang 5 vis-à-vis le lac Boilard. Or, à la rencontre du comité le 14 août, Kruger a écarté ces deux alternatives prétendant qu'elles n'étaient pas adéquates. Nous, nous ne sommes pas des spécialistes, mais après une visite des lieux en octobre 2024, nous avons tous lieu de croire que ces deux positions sont acceptables. Question : est-ce possible de mandater un spécialiste pour évaluer la possibilité d'utiliser ces deux positions en lieu et place de B5 et B2 en prétendant que B3 est déplacée? Auquel cas l'initiateur aurait l'acceptabilité sociale du point de vue du lac Gosselin et nous souhaiterions pouvoir l'accompagner sur les lieux.

2595

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, madame Campagna, votre question est claire.

2600

Monsieur Poulin, je vous laisse la parole.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2605 Oui, merci, Madame la présidente. Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Je demanderais peut-être une précision à madame Campagna, parce que dans le cadre du groupe de travail qui a

2610 été établi à la première rencontre, en fait, là, ce qu'on, pour vous donner un petit peu de contexte, là, ce qu'on a fait, c'est qu'on a ouvert la fameuse carte des paramètres de configuration que j'ai présentée dans la présentation d'ouverture et on s'est assis ensemble pour essayer d'établir des positions potentielles qui pourraient peut-être accueillir des déplacements d'éoliennes. Et lors de cette rencontre-là, il y en a neuf, en fait, positions qui avaient été identifiées. Donc, je ne suis pas certain exactement de savoir de quelle position sur les neuf madame Campagna.

LA PRÉSIDENTE :

2615 Mais on va demander à madame Campagna si elle peut... est-ce que vous avez cette précision-là de savoir...

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

2620 Ça va être dans nos... on pourrait vous le faire suivre, là, parce que moi, je n'ai pas tous les détails, là, les lieux exacts, là.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Parfait.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Je ne voudrais pas vous mettre en...

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, c'est correct. Donc, on comprend qu'il y a deux positions de rechange à travers les neuf que vous jugez qui seraient...

2635 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Qu'on a jugé, oui, mais tant mieux...

2640

LA PRÉSIDENTE :

... préférables...

2645

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Bien, tant mieux s'il y en a neuf. Fait que...

2650

LA PRÉSIDENTE :

Donc, bien, peut-être juste retourner...

2655

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Vous avez toutes les raisons d'avoir, Kruger, d'avoir l'acceptabilité, je ne comprends pas.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Madame Campagna... Mais je vous invite, là, si vous avez des commentaires d'opinion, là...

2665

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Non, non, c'est ça.

2670

LA PRÉSIDENTE :

... c'est dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique.

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Parfait. Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2675

... où on sera disposé à recevoir vos commentaires.

Mais, monsieur Poulin, les positions de rechange, là, moi, je comprenais de la dernière configuration qu'il en restait une position de rechange.

2680

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Hum, hum. Exact.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Juste nous expliquer peut-être pour qu'on comprenne mieux, là, on a passé de neuf à un.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2690

Absolument. Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2695

Puis, est-ce qu'il pourrait en avoir d'autres au fil de l'optimisation qui...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2700

Je comprends très bien votre question, Madame la présidente, et ce que je peux vous donner comme information, c'est, exactement, c'est que lors de la première rencontre du groupe de travail, en collaboration avec les riverains, là, on a effectivement identifié neuf positions qui potentiellement pouvaient accueillir des déplacements d'éoliennes.

2705

Notre engagement à la sortie de cette première rencontre-là, ça a été d'évaluer chacune des neuf positions qui avaient été identifiées de manière individuelle et de revenir auprès du groupe de travail ensuite avec une analyse sur chacune de ces neuf positions-là pour dire est-ce qu'elle serait acceptable ou non.

2710

Le travail qui a été fait entre les deux rencontres, en fait, ça a été d'envoyer autant notre équipe d'ingénierie, qui sont effectivement des experts dans le domaine, là, ils ont fait l'ingénierie de quatre parcs éoliens, là, qui sont existants et en opération, et nos consultants de PESCA Environnement, pour valider tous les aspects au niveau technique, au niveau environnemental et, ultimement, même au niveau sonore, là, de déplacer une éolienne dans ces emplacements-là.

2715

Sur les neuf emplacements, il y en a deux, en fait, qui se sont révélés comme étant un endroit potentiel pour un déplacement. Les sept autres, pour diverses raisons, raison technique, raison environnementale, de milieu humide, de climat sonore, et ainsi de suite, ont été écartés.

2720

Lors du travail qui a été fait justement avec le groupe des riverains, notre travail envers la CPTAQ était aussi fait en parallèle et c'est là aussi, là, comme on disait tantôt, il y avait à ce moment-là cinq éoliennes qui étaient en zone agricole. On en a maintenu deux parce qu'on jugeait que l'impact sur les zones agricoles de ces deux-là était justifiable, je dirais. Mais a fallu, en fait, utiliser une des deux positions alternatives qu'on avait, en fait, déterminées avec le groupe de riverains pour déplacer une des turbines qui était en zone CPTAQ, là, en zone agricole, vers cette position-là. Et donc, il nous en restait une seule qui était disponible pour un déplacement d'éoliennes de B2, B3 et B5. Et comme je le disais tantôt, la décision a été prise de déplacer B3.

2725

LA PRÉSIDENTE :

2730

Puis j'ai envie de vous demander, comment vous priorisez... là, je comprends qu'il y a différentes considérations, mais là, vous parlez de la CPTAQ, par exemple, en territoire agricole, vous parlez également d'impacts en milieu humide.

2735

Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

2740

Là, on a des considérations d'impacts, je comprends, de plus, nuisances visuelles, peut-être sonores. Comment vous départagez tout ça pour finalement considérer qu'une position doit être préservée au détriment d'une autre ou...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2745 Excellente question, Madame la présidente. C'est un exercice qui est effectivement assez complexe et qui nous donne certains maux de tête, là, comme développeur à tous les jours. La CPTAQ... Et la *Loi sur la protection du territoire agricole* est très claire. Par exemple, donc si on... en fait, le travail qu'on doit faire auprès de la CPTAQ, c'est de lui présenter et de justifier chacun des emplacements d'éolienne qui est en zone agricole pour un usage non agricole.

2750 On a une certaine expérience, là, en tant que développeur de travail avec la CPTAQ. Comme je le disais, c'est une loi, *la Loi sur la protection du territoire agricole*. L'éolienne qui était... qui est allée, là, qui a été déplacée d'une zone agricole vers un des deux emplacements, était vraiment dans une zone qui était... qui avait déjà été cultivée, en fait, là, qui était en culture. Ce n'était pas seulement une zone forestière, donc qui, pour nous, n'était pas justifiable auprès de la CPTAQ, 2755 surtout sachant qu'on avait une position alternative qui, elle, n'était pas en CPTAQ.

2760 Donc pour répondre à votre question, t'sais, qui a priorité dans tout ça? Est-ce que c'est l'environnement, la CPTAQ, l'acceptabilité sociale, le... et ainsi de suite? Je vous dirais, c'est un amalgame de tout ça, et c'est ce qu'on a essayé de faire là, ici, là, en faisant les adaptations à la configuration qui, pour nous, encore une fois, semble le meilleur compromis.

LE COMMISSAIRE :

2765 Alors, bien, donc... bien, vous avez cité beaucoup de critères, mais je ne vois pas apparaître, par exemple, la question de la rentabilité du projet, parce que c'est quand même un élément important aussi...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2770 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

2775 ... et on est en train de parler d'optimisation.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Hum, hum.

2780

LE COMMISSAIRE :

Quelle est la place de ce critère-là, de rentabilité du projet, dans le choix final que vous faites des emplacements? On a vu, on a regardé tout à l'heure avec monsieur Scully est-ce qu'il y a une possibilité de baisser le nombre d'éoliennes. Bon. Il a renvoyé la balle dans le camp de l'initiateur, dans Saint-Paul-de-Montminy.

2785

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Hum, hum.

2790

LE COMMISSAIRE :

Et on aimerait savoir quelle est la place de la sécurité de rentabilité du projet dans les choix que vous faites du nombre de positions et est-ce que vous pouvez davantage nous expliquer les facteurs qui pourraient empêcher les déplacements qui sont demandés par les riverains?

2795

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci, Monsieur le commissaire. Effectivement, la rentabilité, et je dirais dans un thème un peu plus large, le respect de nos ententes contractuelles avec Hydro-Québec dans le cadre d'un projet qui a un contrat de signé avec Hydro-Québec, c'est un des critères qui entre en ligne de compte aussi, là, dans l'optimisation du projet. Comme je le disais tantôt, il y a tout un paquet de critères qui entrent en ligne de compte, mais celui-là aussi en fait partie.

2800

2805

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les éoliennes dont on parle, donc B2, B3, B5 sont dans la zone du projet qui est la plus productive en termes de vent. Donc le gisement de vent, c'est vraiment dans cette zone-là du projet qu'il est le plus intéressant.

2810 Ça fait... pour nous, en fait, le respect de nos obligations contractuelles avec Hydro-Québec, c'est un contrat, là, c'est réel. C'est quelque chose duquel on ne peut pas se défilier.

2815 En faisant le premier déplacement de B3 vers la zone nord du projet, il y a eu déjà un impact significatif sur la productivité du projet et l'efficacité totale du projet. Le déplacement de B5, même si on avait, par exemple, eu un deuxième emplacement, là, de disponible, le déplacement de B5 par-dessus le déplacement de B3 aurait impacté significativement notre capacité à remplir nos obligations contractuelles avec Hydro-Québec.

2820 Et quand je parle d'obligations contractuelles, vous faites référence aux aspects financiers du projet, mais c'est aussi les aspects de quantité contractuelle. Donc le nombre de mégawattheures qu'on doit livrer annuellement à Hydro-Québec, si on ne peut pas rencontrer ces quantités-là, il y a des pénalités qui sont associées à ça dans le contrat d'Hydro-Québec. Donc, ce sont tous des facteurs qu'on tient en compte encore une fois quand vient le temps de déterminer quels sont les ajustements qu'on peut faire dans un parc éolien.

2825 **LE COMMISSAIRE :**

Les trois éoliennes dont on parle, là, B5, B3, B2...

2830 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

2835 ... est-ce que c'est ces éoliennes qui se trouvent en terres privées?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2840 Elles sont toutes en terres privées, absolument.

LE COMMISSAIRE :

2845 Toutes en terres privées. On parle d'optimisation, vous avez déjà eu deux rencontres avec le groupe de travail. Est-ce qu'il y a d'autres démarches qui sont prévues? Bien, vous avez dit que le canal reste ouvert.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2850 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

2855 Bien, le canal peut rester ouvert sans être utilisé si personne ne prend d'initiatives. Est-ce que quelque chose est prévu avec ce groupe de travail là ou vous considérez qu'on peut laisser le canal ouvert sans qu'il soit utilisé?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2860 Comme je le disais tantôt, en ce moment, pour nous, la configuration qui est en place en ce moment représente le meilleur compromis. On a quand même agi sur deux turbines sur trois, là, qui avaient été identifiées comme sensibles. Mais oui, effectivement, le canal communication est encore ouvert, il n'y a pas de rencontres...

2865 **LE COMMISSAIRE :**

Prévues.

2870 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

... ultérieures prévues, mais c'est toujours une possibilité, clairement.

LE COMMISSAIRE :

2875 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Campagna, de votre participation.

2880

Mme BRIGITTE CAMPAGNA :

Merci.

2885

LA PRÉSIDENTE :

Bonne fin de soirée.

2890

Notre prochain intervenant est à distance, monsieur Jean-Paul Roy, au téléphone. Monsieur Roy, est-ce que vous êtes avec nous?

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, bonsoir.

2895

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

2900

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui. Vous m'entendez bien?

2905

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend très bien. Vous avez droit à deux questions.

M. JEAN-PAUL ROY :

2910

Oui, bonsoir, mesdames, messieurs.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

2915 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui. Bonsoir, mesdames, messieurs. Ma première question, selon ce que j'ai vu récemment à la télévision et sur Internet, le Harfang des neiges, notre espèce emblématique au Québec, a été désigné espèce menacée. Comment on tient compte maintenant de cette réalité dans les projets éoliens autorisés ou non autorisés? C'est ma question.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Roy, votre question concerne un projet en particulier ou les deux projets?

2925

M. JEAN-PAUL ROY :

Les deux projets.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci. Votre question...

2935 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Et tous les projets éoliens, finalement.

2940

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Là, notre audience concerne le projet de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et la Forêt Domaniale, donc on va faire la lumière par rapport à votre question. On va commencer par voir monsieur Kennedy pour voir comment sont considérés, dans le fond, là, monsieur Roy nous donne l'exemple du Harfang des neiges, mais les espèces aviaires à statut précaire, comment tout

2945 ça est considéré dans votre projet. Puis après ça, on pourra aller voir monsieur Poulin, puis j'irai du côté de madame Masson, du ministère responsable de l'Environnement par la suite, pour compléter.

M. CASEY KENNEDY :

2950 Merci, Madame la présidente. Effectivement, des inventaires de faune aviaire sont faits pendant... dans le cadre de notre étude d'impact sur les espèces à statut et non. Pour donner plus de détails sur ces inventaires-là, et c'est ce qu'on a fait pour des espèces à statut, je passerais la parole à notre spécialiste en environnement, madame Nathalie Leblanc, PESCA.

2955 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Nathalie Leblanc, PESCA Environnement, directrice sur le projet d'étude d'impact pour le projet de Forêt Domaniale. Pour ce qui est de la question précisément du Harfang des neiges, ce n'est pas une espèce qui était sensible ou un enjeu dans le projet de Forêt Domaniale, c'est une espèce qui est associée à des grands milieux ouverts notamment, puis dans le projet de Forêt Domaniale, comme monsieur Kennedy l'a mentionné, c'est un territoire forestier.

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Mais, est-ce qu'il y a d'autres espèces aviaires à statut particulier dans le domaine prévu par le projet qui pourraient être affectées par votre projet? Et peut-être même nous donner de l'information sur les mesures d'atténuation qui sont prévues pour...

2970 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

2975 Tout à fait. En fait, pour ce qui est des oiseaux, il y a des inventaires qui sont faits avant projet. Les inventaires sont faits selon des protocoles qui sont recommandés par le ministère de l'Environnement. Ça couvre, par exemple, les oiseaux, les rapaces, ça couvre la Sauvagine. Dans le cas du parc éolien de Forêt Domaniale, les résultats des inventaires montrent qu'il y a des taux de passage des rapaces sur le territoire qui sont plus faibles que ce qu'on trouve, par exemple, dans des sites comme à Rimouski, au Bic ou à Tadoussac, des sites où il y a des passages, là, importants d'oiseaux de proie.

2980 Pour ce qui est des mesures d'atténuation, bien, au niveau de la construction du parc éolien, une mesure qui est très... bien, la mesure la plus efficace, en fait, c'est que le déboisement, le promoteur s'est engagé à le faire en dehors de la période de nidification, donc tout ce qui est oiseau migrateur. Donc, de faire le déboisement en dehors de la période de nidification, ça protège ces oiseaux-là.

2985 Ensuite, en termes de mesures d'atténuation, il y a certaines espèces où on cherche les nids, en fait, certaines espèces qui sont associées à des nids au sol, par exemple, qui pourraient s'installer dans les aires de travail, comme par exemple les (inaudible), qui pourraient s'installer sur les aires de travail pendant la construction. Donc, il y a des engagements en lien avec ces espèces-là malgré qu'on ne les a pas vues dans les résultats d'inventaires. C'est vraiment une mesure de
2990 précaution. Donc, il y aura dans le guide de surveillance, pendant la construction, la liste de ces espèces à statut là, et si jamais elles sont observées pendant le chantier, il y aura des mesures de protection d'émises. C'est un des exemples, là, que je peux vous mentionner.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Merci, madame Leblanc. Peut-être juste nous préciser, là, de ce que je comprends, le respect de la période de nidification, de ne pas déboiser pendant cette période de nidification là, c'est un engagement ferme que vous donnez? Parce qu'on semblait comprendre, là, que c'était dans la mesure du possible, tout dépendant de si vous avez votre autorisation pour votre projet. Si
3000 l'autorisation tarde, disons que vous ne l'avez pas en décembre ou en janvier, vous allez commencer le déboisement un peu plus tard puis ça risque peut-être d'empiéter dans la période qui est sensible? Comment... juste nous clarifier cet aspect-là, finalement, parce qu'on n'avait pas cru comprendre que c'était un engagement ferme.

M. CASEY KENNEDY :

3005 Bien, c'est un engagement qu'on prend et pas nécessairement ferme. Il y a... les endroits le plus possible, on va prendre l'engagement pour ne pas déboiser pendant la période de nidification. Il y aurait peut-être potentiellement des situations particulières, surtout au niveau des traverses de
3010 cours d'eau, où on a certaines restrictions pour les travaux d'installation de cours d'eau, de traverses de cours d'eau qui ne coïncident pas avec la période de déboisement pour la faune aviaire. Donc, dans ces situations particulières là, on prendra des mesures de mitigation additionnelles pour

s'assurer qu'il n'y a pas de nids dans ces petites zones de déboisement là qui pourraient être faits à l'extérieur de la période de nidification.

3015

LA PRÉSIDENTE :

Donc, les seuls moments pendant la construction, c'est par rapport aux traversées de cours d'eau, où que là, il y aurait du déboisement nécessaire pendant la période de nidification?

3020

M. CASEY KENNEDY :

Potentiellement, oui.

3025

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, ça clarifie la situation. Donc, je vais aller voir du côté de Saint-Paul-de-Montminy, monsieur Poulin, si vous voulez répondre à la question de votre côté.

3030

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci, Madame la présidente, je vais passer la parole à madame Marjolaine Castonguay de chez PESCA pour vous répondre.

3035

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3040

Oui. Bonsoir, Madame la présidente. Marjolaine Castonguay de PESCA Environnement. Je suis biologiste et la directrice de l'étude d'impact. Au niveau de la question de monsieur Roy, suite aux inventaires d'oiseaux qui ont été réalisés en 2022 sur le territoire, aucun Harfang des neiges n'a été observé.

3045

LA PRÉSIDENTE :

3050 Très bien. Mais de façon plus générale, là, par rapport aux oiseaux à statut particulier, comment c'est pris en compte, là, dans la conception du projet de Saint-Paul-de-Montminy?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3055 Dans la conception du projet, dans un premier temps, on va rechercher à détecter les habitats spécifiques pour certaines espèces d'oiseaux. Je pourrais vous donner l'exemple, par exemple, pour les cavités de nidification du Grand-Pic. Dans l'emprise du projet, il y a des inventaires spécifiques qui sont faits en période sans feuilles pour vraiment voir la présence de cavités de nidification de Grand Pic. Et dans le cadre du projet de Saint-Paul-de-Montminy, il y a une cavité de nidification de Grand Pic qui a été trouvée dans le tracé de la ligne de transport d'électricité. Et cet
3060 arbre, dans un premier temps, en période de déboisement, c'est-à-dire en dehors de la période de nidification des oiseaux, cet arbre devra être déménagé pour permettre la réutilisation de la cavité de nidification à la prochaine saison de reproduction pour les espèces d'oiseaux.

LA PRÉSIDENTE :

3065 Bien, merci. Si je ne me trompe pas, d'ailleurs, il y avait des inventaires qui sont prévus, je crois, présentement, pour inventorier, bien, compléter les inventaires qui avaient été faits pour la Grive de Bicknell...

3070 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

3075 ... dans le cadre de votre projet. Puis, c'était mentionné que, tout dépendant des résultats des inventaires, des mesures pourraient être mises en place pour protéger la Grive. Quelles pourraient être ces mesures?

3080

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Dans un premier temps, Madame la présidente, je pourrais vous présenter les résultats des inventaires de 2025. Les inventaires ont été complétés samedi matin.

3085

LA PRÉSIDENTE :

Ah.

3090

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Puis, les inventaires ont été réalisés, là, par des équipes d'ornithologues spécialisées. Aucune Grive de Bicknell n'a été entendue selon le processus d'inventaire de la Grive de Bicknell. Puis les mesures qui sont mises en place pour la Grive de Bicknell, il y a... comme il n'y a aucune Grive qui n'a été entendue, ni en 2022 ni en 2025 dans l'habitat de potentielles Grives de Bicknell qui nous avait été fourni par le ministère, à ce moment-là, il n'y a pas de mesures spécifiques autres qu'aucune intervention en période de nidification.

3095

LA PRÉSIDENTE :

3100

Très bien. Merci.

Donc, je vais aller du côté du ministère responsable de l'Environnement. Je crois que madame Masson, du secteur faune, va pouvoir peut-être nous éclairer sur certains aspects. J'ai quand même plusieurs questions en lien avec la question de monsieur Roy. Monsieur Roy, restez pas loin, là, pour votre deuxième question. On fait du pouce sur votre question sur les oiseaux.

3105

Concernant les périodes de restriction, on comprend que, bon, la période de nidification, il peut avoir aussi la période qui est plus favorable pour les travaux en cours d'eau pour protéger, entre autres, l'omble de fontaine. Comment, au ministère, vous conciliez l'ensemble de ces périodes-là? Il y a également la chasse qui peut s'ajouter, il y a toutes sortes de considération. Bref, dans quelles circonstances vous autorisez de faire des travaux pendant une période de restriction lors de la nidification des oiseaux, par exemple?

3110

3115 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

3120 En fait, il est vrai que dans un projet concernant, t'sais, la faune, on a plusieurs types de restrictions. Justement, vous avez parlé de la chasse, on vient limiter, dans le fond, les travaux pendant cette mise en valeur du gros gibier pour permettre, dans le fond, justement, aux chasseurs de pouvoir faire leurs activités. Il y a aussi la protection de la faune aquatique et la protection de la faune aviaire.

3125 Donc, souvent, ce qu'on va regarder, puis là, je parle, de ce que je comprends, c'est que votre question, elle est en général.

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

3130 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

3135 On va regarder le taux de précarité, le taux de précarité de chacune des espèces qui va être influencée ou impactée, dans le fond, par le projet. Donc si on a des oiseaux à espèces rares, on va prioriser, dans le fond, leur période de nidification et on pourrait venir faire des compromis, dans le fond, pour l'habitat du poisson.

3140 Après la période de chasse, dépendamment de, justement, est-ce que dans le secteur, parce que, t'sais, ça change vraiment, là, d'un secteur à l'autre, là, la faune qu'on y retrouve, dans le fond, on va venir voir c'est quoi la résilience des espèces à faire en sorte, dans le fond, qu'on vienne perturber leur cycle vital plus... en fait, le moment du cycle vital plus précaire.

3145 Fait que c'est vraiment comme ça, là, c'est qu'on va vraiment mettre de l'emphase sur les espèces à statut en premier, puis après ça, on va regarder, dans le fond, les autres impacts. Mais ça, on va le faire lorsque le promoteur va nous démontrer qu'il ne peut respecter l'entièreté. Fait que, t'sais, au début, dans le fond, on va vraiment demander que l'ensemble des périodes de restrictions soient appliquées, puis après, on comprend, qu'à l'impossible nul n'est tenu, puis on va venir le décliner de cette façon-là.

3150 Fait que dans chaque parc, là, si vous comparez d'un parc à l'autre, ce n'est jamais la même priorisation dépendamment des espèces présentes.

LA PRÉSIDENTE :

3155 Bien, c'est clair. Est-ce qu'il y a, dans le cas des oiseaux, est-ce qu'il y a un arrimage avec Environnement Canada et Changement climatique qui est fait avec votre ministère pour établir...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3160 Il y a des comités à part que dans les études d'impact, dans le fond, là, qui vont faire en sorte de faciliter le respect des périodes, justement, parce qu'on veut que les périodes Canada et Québec soient le plus similaire possible. Or, dans le cas des études d'impact, ce n'est pas le rôle de la faune provinciale, dans le fond, du secteur faune, de venir s'arrimer au fédéral, là, Environnement Canada. Je laisserais peut-être Vincent Boucher répondre, là, qui est plus son rôle de venir faire la distinction entre Québec et Canada.

3165

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, monsieur Boucher.

3170 **M. VINCENT BOUCHER :**

3175 Bien... oui, donc, Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. Donc, pour préciser un peu, pour compléter la réponse de madame Masson, dans le cadre de la procédure de l'évaluation environnementale, nous, on consulte également Environnement et Changement climatique Canada, qui vient de se prononcer, en fait, dans leur avis sur de la faune aviaire, notamment les autres migrateurs, et il arrive parfois qu'ils ont des recommandations, justement, concernant le déboisement qui serait peut-être réalisé en période de nidification. Donc, ils viennent proposer des mesures d'atténuation si ça arrive, là, puis ils viennent mettre des fois quelques balises, là, puis nous, on analyse ça en accord avec le secteur faune pour valider c'est quelle information qu'on pourrait
3180 demander... quelle mesure qu'on pourrait exiger à l'initiateur, là, par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

3185 Très bien.

M. VINCENT BOUCHER :

3190 Toute cette analyse-là va être surtout faite dans le cadre de la prochaine période, là, qui est l'étape de l'analyse environnementale où est-ce qu'on vient vraiment statuer sur l'acceptabilité du projet, là.

LA PRÉSIDENTE :

3195 Très bien. Merci de la précision.

3200 Peut-être revenir, tout à l'heure madame Castonguay mentionnait le Grand Pic qu'il y avait des cavités qui avaient... bien, une cavité qui avait été recensée puis qu'il y avait une mesure qui était prévue de faire un abattage doux, un déplacement de cette cavité-là. Puis je crois que pour le projet de Forêt Domaniale, également, là, il y avait des cavités de Grand Pic qui avaient été recensées. Est-ce que, pour vous, cette mesure-là d'abattage doux et de déplacement, c'est une mesure qui est acceptable pour votre ministère, c'est quelque chose qui est recommandé dans ce cas-là?

3205 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

3210 Je suis désolée, je devrais prendre la question en délibéré parce que l'expert faune aviaire, dans le fond, n'avait pas fait de commentaire propre au Grand Pic. Donc, je vais pouvoir vous revenir incessamment.

LA PRÉSIDENTE :

3215 Très bien pour le Grand Pic. Puis peut-être pour compléter, pour les oiseaux, la Grive de Bicknell, est-ce que pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy, est-ce qu'il y a des efforts d'inventaire et de caractérisation qui ont été réalisés pour la Grive de Bicknell? Est-ce qu'ils sont satisfaisants pour votre ministère?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3220 En fait, lors des avis de recevabilité, le secteur faune avait demandé de refaire les inventaires. Là... dans le fond, ils viennent de se dérouler. On vient d'apprendre que les résultats étaient sortis, mais on n'a pas vu les rapports. Donc, je ne peux pas, dans le fond, le ministère ne peut pas se prononcer, là, sur les nouveaux inventaires qui ont été faits en 2025.

3225 Mais suite à ce rapport-là, on pourra se positionner, dans le fond, sur le fait que oui ou non, la grille, là, le protocole, dans le fond, de 2013, fait par le ministère, aura été respecté.

LA PRÉSIDENTE :

3230 Merci.

Et, monsieur Roy, j'espère que vous êtes encore avec nous.

M. JEAN-PAUL ROY :

3235 Oui, je suis là.

LA PRÉSIDENTE :

3240 Excellent. On a fait pas mal de millage avec votre question.

M. JEAN-PAUL ROY :

C'est bien.

3245 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vous invite à poser votre deuxième question.

3250

M. JEAN-PAUL ROY :

3255 Ma deuxième question s'applique aux deux projets, et à tous les autres projets de l'Alliance de l'Est aussi. Où sont et quelles sont les garanties écrites de non-nuisances pouvant provenir d'infrasons, des basses fréquences audibles, des perturbations sur les communications, ça peut être cellulaire, radio, télévision, de l'effet stroboscopique des pales des éoliennes en mouvement, spécialement lors du déplacement des pales devant le soleil couchant ou le levant selon les secteurs et les saisons? C'est tout.

3260 **LA PRÉSIDENTE :**

Une... c'est comme une question multivolets. C'est l'équivalent quasiment de cinq questions en une, monsieur Roy.

3265 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, ça réfère à la directive du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

3270 Oui, très bien.

M. JEAN-PAUL ROY :

3275 C'est dans la directive du ministère de l'Environnement qui accompagne les dossiers.

LA PRÉSIDENTE :

3280 Très bien.

On va commencer par monsieur Kennedy. Donc, comment votre projet, là, comment vous avez évalué tout l'aspect des infrasons basse fréquence, l'aspect des impacts potentiels sur les communications, effets stroboscopiques, comment ça a été évalué? C'est quoi les impacts

3285 appréhendés? Puis après ça, on pourra aller voir du côté de monsieur Poulin pour Saint-Paul-de-Montminy.

M. CASEY KENNEDY :

3290 Parfait. Comme vous dites, Madame la présidente, c'est une grande question...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. CASEY KENNEDY :

3295 ... avec plusieurs volets.

LA PRÉSIDENTE :

3300 Oui.

M. CASEY KENNEDY :

3305 Je vais peut-être commencer avec la participation des systèmes de communication. Donc, il y a une étude, dans le cadre d'une étude d'impact, on étudie les liens de communication qui sont présents dans la zone de projet pour s'assurer qu'il n'y a pas d'interférence des éoliennes par rapport à ces zones-là. Les emplacements d'éoliennes sont envoyés à des experts en radio et télécommunications pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact. Et dans le cadre de notre projet, c'est bien le cas. Donc, il n'y a pas d'impact sur... il n'y a pas de perturbation de la communication par rapport à notre configuration de projet.

3315 Pour ce qui est des, allons-y avec la nuisance des basses fréquences, le bruit. Comme mentionné dans la présentation qu'on a faite en début de soirée, le climat sonore a été étudié dans le cadre du projet, qui inclut aussi les infrastructures en son. J'inviterais notre expert acousticien, monsieur Jean-Philippe, excusez-moi, Regnard, pour venir de donner un complément d'information par rapport aux ultrasons, s'il vous plaît. Excusez-moi, j'ai dit ultrasons, mais je voulais dire basses fréquences.

LA PRÉSIDENTE :

3320 Parfait. Bonsoir.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

3325 Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

3330 Précisez votre nom.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

3335 Jean-Philippe Regnard, acousticien chez Mecanum. Donc, pour répondre à la question de monsieur Roy concernant les infrasons, une grande synthèse et connaissance de l'INSPQ, donc l'Institut national en santé publique du Québec, a été réalisée en novembre 2023 concernant justement l'impact des infrasons sur la santé et il a été établi qu'il n'y avait aucune preuve de l'association entre les infrasons et les impacts sur les troubles du sommeil, la santé et également le dérangement.

3340 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, vous nous réferez à une étude de, l'INSPQ, mais...

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

3345 Une synthèse des connaissances.

LA PRÉSIDENTE :

3350 ... est-ce qu'il y a eu des évaluations dans le cadre de votre projet qui ont été faites pour certaines mesures par rapport à cet aspect-là ou pas?

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

3355 Alors l'ANSS, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, bon, qui est en France, a réalisé un grand nombre de mesures des infrasons en utilisant la pondération G. Donc, c'est une pondération qui est utilisée spécifiquement pour les infrasons.

LA PRÉSIDENTE :

3360 Hum, hum.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

3365 Et puis, ils ont pu établir une relation entre le niveau sonore audible et le niveau infrasonore. Typiquement, ce qui se passe, c'est que lorsque le niveau sonore est faible, donc le niveau sonore audible est faible, le niveau infrasonore l'est également en dessous des seuils de perception de l'humain.

LA PRÉSIDENTE :

3370 D'accord. Ça ne répond pas nécessairement à ma question. La question, c'est dans le cadre du projet de Forêt Domaniale, est-ce qu'il y a eu une évaluation qui a été faite au niveau des infrasons?

3375 **M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :**

Non, je ne crois pas. Mais le ministère de l'Environnement ne nous demande pas ce genre d'études là.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est prévu dans la directive. On pourra aller valider ça du côté de monsieur Boucher par la suite.

3385

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

Oui.

3390 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, infrasons. Du côté des basses fréquences?

3395 **M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :**

Le côté des basses fréquences, comme le promoteur l'a précisé, ça fait partie de la gamme audible. Donc, ces études ont... la cartographie du climat sonore a montré que les niveaux prédits respectent la directive 9801 du ministère de l'Environnement.

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Peut-être juste avant de continuer, monsieur Kennedy, je vais juste aller voir monsieur Boucher juste pour confirmer cet aspect-là, dans la directive, est-ce qu'on demande, là, des évaluations au niveau des infrastructures?

3405

M. VINCENT BOUCHER :

Oui, bonjour. Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. En effet, dans la directrice actuelle, là, il n'y a pas de précision sur les infrasons.

3410

LE COMMISSAIRE :

Mais, en général, avec la modélisation que Forêt Domaniale a faite et puis ils ont démontré qu'ils vont respecter les critères de 40 décibels, est-ce que vous êtes confortable avec ça? Est-ce que c'est satisfaisant?

3415

3420 **M. VINCENT BOUCHER :**

Parfait. Pour une question plus précise technique à ce niveau-là, je demanderais à notre expert, là, monsieur Renaud Guindon-Leblanc, de venir répondre à cette question-là.

3425 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il est en salle ou à distance?

3430 **M. VINCENT BOUCHER :**

À distance.

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

3435 Bonjour. Renaud Leblanc-Guindon, ingénieur en acoustique environnementale. Donc, juste revenir sur plusieurs aspects qui ont été exprimés, là, puis je vais répondre à la question aussi directement, les études de l'INSPQ se sont basées principalement sur de la littérature qui était basée sur des éoliennes de 3 mégawatts environ. Là, dans ce cas-ci, c'est des éoliennes qui ne sont pas beaucoup plus grandes, donc on peut s'attendre à avoir des infrasons qui sont plus élevés.

3440 Ceci étant dit, c'est vrai qu'il n'y a pas d'évidence dans la littérature en ce moment-là d'impacts négatifs des infrasons sur les résidents. Donc, on est encore un peu dans une phase d'observation de notre côté. Puis, en fait, c'est vrai aussi que dans la ligne directrice, on ne parle pas des infrasons parce que théoriquement, c'est sous le seuil d'audition de l'oreille humaine. Ce qu'on fait nous, de notre côté, c'est qu'on demande le spectre des éoliennes, et dans ce spectre-là, souvent, on la puissance acoustique en infrason, et avec cette puissance-là, on est capable de prédire les niveaux d'infrasons aux résidents.

3450 Donc nous, de notre côté, on fait ce calcul-là pour s'assurer que ça devrait théoriquement respecter. C'est quelque chose qui pourrait être fait aussi par l'initiateur, parce que théoriquement, ils ont ces données-là et, donc, de la même façon qu'ils sont capables de prédire les niveaux sonores globaux, bien, ils sont capables aussi de présenter les niveaux sonores en infrason. Mais, en effet,

étant donné que ce n'est pas dans la ligne directrice, on n'est pas nécessairement à même de le demander ou de l'exiger. Donc nous, on fait ça de notre côté.

3455

Et ce qu'on fait aussi, c'est qu'on demande à l'initiateur d'élaborer un système de gestion des plaintes pour s'assurer, en fait, que nous, à la lecture de ces plaintes-là, s'il y a des personnes qui expriment justement des craintes ou des nuisances dues aux infrasons ou aux basses fréquences, bien, à ce moment-là, on serait à même de réagir. Donc, ça rentre un peu encore dans la phase d'observation dont je vous parlais.

3460

Puis sinon, pour répondre à votre question d'un niveau global, pour les deux projets, ça respectait globalement les seuils d'audition, à l'exception de Montmagny et de Saint-Paul pour une résidence en particulier où un dépassement a été accepté de notre côté. Et aussi un chalet qui semble avoir un dépassement aussi, on n'a pas eu le retour d'administrateur à ce sujet-là, si je ne m'abuse.

3465

LE COMMISSAIRE :

Ça veut dire quoi? Ça veut dire que vous attendez encore des données pour vous assurer que les modélisations tel que ça a été fait, je pense que vous parlez de chalet 13, c'est ça?

3470

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

Oui, exactement, exactement, chalet 13.

3475

LE COMMISSAIRE :

Et de la résidence 3.

3480

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

Oui, exactement.

3485

LE COMMISSAIRE :

3490 Donc, il faut encore des données pour confirmer que oui, c'est satisfaisant tel que c'est fait, c'est ça?

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

3495 Donc, spécifiquement pour la résidence 3, le dépassement a été accepté. Il a été accepté parce que les niveaux qui sont générés sont globalement similaires à ce que l'OMS recommande et aussi parce que le résident aurait accepté que cette éolienne-là soit sur son territoire en connaissance de cause de dépassement et aussi sous condition qu'un suivi acoustique soit fait spécifiquement à cet emplacement- là pour s'assurer que le seuil prévu soit respecté.

3500 Et pour le chalet, en fait, on avait posé une question, si je me rappelle bien, sur est-ce que ce chalet-là était muni d'un système d'alimentation d'eau. Donc ça, ça changerait, en fait, le seuil à respecter. Donc, dépendamment de cette réponse-là, le seuil, il changerait. Puis, si je ne m'abuse, on n'a pas reçu de réponse par rapport à ça encore.

3505 **LE COMMISSAIRE :**

OK.

LA PRÉSIDENTE :

3510 Bien, en fait, je veux juste revenir sur les modélisations qui ont été faites pour les deux projets. En fait, vous considérez que les modélisations ont été faites selon vos standards?

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

3515 Oui.

3520

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Puis, est-ce que vous envisagez de modifier, de faire modifier la directive ministérielle pour inclure éventuellement les infrasons?

3525

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

Ça serait dû probablement à l'observation de plaintes spécifiques et suite... parce qu'une fois que les plaintes sont élaborées, il faut savoir que le résident en soi n'est pas la meilleure personne pour déterminer si la nuisance sonore qu'elle perçoit est un infrason, ou une basse fréquence, ou même une vibration, ou des choses comme ça. Donc, ça doit être validé par des mesures sur le terrain. Donc si on a la combinaison des deux, c'est sûr qu'éventuellement, si les plaintes sont justifiées de par la présence d'infrasons qui sont au-dessus du seuil d'audition, à ce moment-là, oui, probablement que ça mènerait vers une incorporation dans les lignes directrices. Mais pour l'instant, on n'en est pas là, on est encore dans une phase d'observation.

3530

3535

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3540

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

Puis comme je le rappelle, il n'y a pas nécessairement d'évidence non plus de nuisances sonores reliées aux infrasons, là.

3545

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

3550

LE COMMISSAIRE :

Toujours par rapport aux simulations, une préoccupation qui est apparue, je pense, au niveau de Saint-Paul-de-Montminy, avec le groupe de travail qui a été mis en place, qui apparaissait un peu sceptique par rapport aux modélisations qui ont été faites, aux simulations, pardon, qui ont

3555 été faites et qui parlent, je pense, les déplacements proposés pour atténuer les impacts. Alors selon les membres de ce groupe-là, les simulations qui ont été faites n'ont pas tenu compte de l'encaissement des lacs qui favorisent la transmission, une plus grande transmission de son. D'abord, moi, j'aimerais que vous nous expliquiez un peu ce phénomène pour le bénéfice de la commission et pour le public qui est là, c'est quoi ce phénomène exactement?

3560

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

Oui. Donc...

3565

LA PRÉSIDENTE :

Et puis, est-ce que ça a été pris en compte dans la modélisation.

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

3570

Bien ça, ça serait une... est-ce que ça a été pris en compte, ça serait une... c'est une bonne question, puis ça serait une question à poser à l'initiateur. Mais pour le principe général, dans une modélisation, il y a ce qu'on appelle le coefficient d'absorption qui dépend, en fait, de la nature du sol. Donc, le son va se réfléchir d'une manière différente dépendamment du type de sol. Si on est dans une forêt, par exemple, le son va moins bien se réfléchir que si on est sur une surface plane et réfléchissante tel qu'un lac. Donc, un lac va réfléchir le son et donc va permettre de propager sur une plus grande distance le son que, par exemple, une forêt. Donc oui, ça serait important de le prendre en compte.

3575

3580

Dans une configuration, d'intuition, là, dans une configuration où l'éolienne est relativement proche d'un récepteur avec, entre les deux, le lac, mais dans une perspective où on a une grande forêt comme c'est le cas en ce moment, est-ce qu'un lac à certains endroits précis va vraiment changer la donne? Ça m'étonnerait, mais ça serait peut-être une question à poser à l'initiateur.

3585

Puis je rappelle aussi qu'au final, suite aux... la modélisation sert à prédire le bruit, mais au final, l'initiateur s'engage quand même à devoir respecter les seuils. Et donc si, suite au suivi, on se rend compte qu'il y a un dépassement, l'initiateur, il doit quand même mettre des mesures de

mitigation en place pour respecter les seuils, même si, à la base, la modélisation disait que c'était correct.

3590

LE COMMISSAIRE :

OK. Donc, j'irais voir monsieur Poulin.

3595

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être juste terminer au niveau de Forêt Domaniale, là, on avait quand même, puis on ira près de monsieur Poulin par la suite, là, juste compléter, là, il nous restait les effets stroboscopiques, puis on a terminé le tour de... les questions de monsieur Roy avec vous, puis après ça, juste pour ne pas mêler, les projets, puis après ça, on ira du côté de monsieur Poulin.

3600

M. CASEY KENNEDY :

Parfait. Merci, Madame la présidente. Oui, donc, monsieur Roy a souligné les ombres mouvantes, donc qui est un phénomène de courte durée lorsque le soleil passe à travers la pale et projette un ombrement au sol surtout au lever et coucher du soleil à proximité de l'éolienne. Donc, on voit que principalement, ils sont observés à moins de 500 mètres de l'éolienne. Dans le cas de Forêt Domaniale, l'éolienne la plus proche d'une résidence est à 780 mètres, donc on n'anticipe pas d'effets stroboscopiques ou d'effets d'ombrement à cet endroit-là. À 1 kilomètre, c'est très peu fréquent. Et aussi avec la configuration, la topographie du projet en terrain montagneux, ça peut diminuer l'effet aussi, parce qu'on le voit plus dans les champs agricoles qui sont plus planes. Donc, on est très confiant, là, qu'on va rentrer en dedans de moins de 60 heures par année avec la résidence étant donné de la distance entre l'éolienne et la résidence la plus proche.

3605

3610

3615

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Kennedy.

Je vais passer la parole à monsieur Poulin pour Saint-Paul-de-Montminy. J'imagine que vous avez pris en note les différents volets de la question de monsieur Roy?

3620

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3625 Absolument, Madame la présidente. Je dirais que le fait qu'on est deux initiateurs dans la même pièce, ce serait difficile d'amener des points différents, je dirais, là, de ce qui ont été présentés par nos confrères pour le projet Forêt Domaniale. Pour ce qui est des zones mouvantes, c'est exactement le même contexte. On est en contexte montagneux. Les...

LA PRÉSIDENTE :

3630 Mais juste un petit moment. Par rapport aux zones mouvantes, là, j'avais quand même noté qu'il y avait quand même une situation, puis je ne sais pas si c'est encore d'actualité, là, par rapport à une distance qui était plus rapprochée d'une maison mobile, puis...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3635 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

3640 Distance de 750 mètres des habitations, avec l'éolienne la plus proche.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3645 Oui.

LE COMMISSAIRE :

3650 Qui serait, je pense, l'éolienne B1 par rapport à la maison mobile sur la route 283.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3655 Oui, exact. En fait, je pense qu'on peut clarifier la situation très rapidement par rapport à ce récepteur-là. C'est un récepteur avec qui on était déjà en communication depuis maintenant, je pense, un an et demi, là, parce que son terrain était d'intérêt pour nous pour tous les aspects de

construction et ainsi de suite. Donc, cet emplacement-là et cette résidence-là a été acquise, en fait, là, dans les dernières semaines, donc elle n'est plus, elle ne fait plus partie, je dirais, du lot des récepteurs du projet. Et ça s'applique aussi au niveau sonore qui était applicable. Donc, on parle du récepteur numéro 3, là, dans l'étude d'impact.

3660

LA PRÉSIDENTE :

OK, le récepteur numéro 3 correspondait à la maison mobile?

3665

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3670

Parfait. OK.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3675

Exactement. Donc, comme je le disais, là, pour tout ce qui est ombre mouvante, là, autre cette résidence-là, c'est, encore une fois, là, les impacts qui sont, somme toute, très bien limités de par la topographie du terrain et la distance qui est maintenue entre les éoliennes et les résidences. Pour ce qui est ensuite des infrasons, et ainsi de suite, là, encore une fois, je pense que, t'sais, je pourrais demander à monsieur de venir s'asseoir ici derrière nous, là, mais c'est sensiblement la même réponse.

3680

Ce que... l'élément que je peux peut-être ajouter, là, qui avait été amené, là, par le représentant du ministère il y a quelques minutes, là, justement sur les différents récepteurs sur le site de Saint-Paul-de-Montminy...

3685

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

3690 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

... qui avait des niveaux sonores un peu plus élevés, donc on a parlé de la fameuse maison mobile numéro 3, là, qui, elle, n'est plus dans un récepteur. L'autre récepteur, on parle du chalet numéro 13 qui a été simulé à une valeur sonore de 40.1 dB durant les simulations.

3695

Comme je l'ai précisé, là, durant la présentation d'ouverture, les simulations sonores faites quand même de manière très conservatrice. Donc, on est très confiant qu'une fois les éoliennes installées, là, on sera en deçà de la valeur de 40.1. Ceci étant dit, on s'est engagé auprès du ministère à faire des suivis sonores à d'autres endroits, mais notamment à celui-là aussi en particulier, et prendre les mesures qui s'appliquent, là, bien entendu, s'il y avait dépassement.

3700

LA PRÉSIDENTE :

Comme quoi, par exemple?

3705

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Je dirais, la mesure la plus efficace et la plus reconnue, c'est le bridage des éoliennes selon certaines directions de vent vers un récepteur. Donc, cette mesure-là pourrait très fortement être envisageable.

3710

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est une mesure qui a déjà été mise en application dans un de vos parcs?

3715

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Pas dans un de nos parcs. Nous, jusqu'à maintenant, on n'a pas eu besoin de faire d'ajustement des niveaux sonores des éoliennes, mais c'est quelque chose qui est très largement utilisé dans l'industrie.

3720

LA PRÉSIDENTE :

3725

Il y avait le système de communication par rapport...

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3730

Oui, système de communication. Encore une fois, un peu comme pour le projet de Forêt Domaniale, ça a été étudié durant l'étude d'impact. Et un engagement, un autre engagement qu'on a pris qui avait été aussi mentionné, c'est de mettre en place un système de gestion des plaintes. Donc, autant pour ce qui est des ombres mouvantes, des niveaux sonores ou potentiellement même des impacts aux télécommunications et ainsi de suite, ce système-là de gestion des plaintes sera mis en place.

3735

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

3740

LE COMMISSAIRE :

Oui, oui, j'aimerais revenir quand même à la Forêt Domaniale, monsieur Kennedy. Vous avez dit que par rapport au battement d'ombres, que des mesures d'atténuation seraient proposées si jamais c'est confirmé comme nuisance. Et c'est écrit aussi dans votre rapport. Et on aimerait bien savoir comment est-ce que vous comptez confirmer cette nuisance-là qui serait occasionnée?

3745

M. CASEY KENNEDY :

Oui. En fait, il y a des modélisations conservatrices qui ont été faites qui n'ont déterminé aucune nuisance, donc comme mouvement pour notre projet. Pour parler comme mitigation potentielle, je passerais la parole à madame Leblanc, de PESCA.

3750

Mme NATHALIE LEBLANC :

Oui, bonjour, Madame la présidente, Monsieur le Commissaire. Pour ce qui est des ombres mouvantes, comme monsieur Kennedy mentionnait, là, on ne s'attend pas à des problématiques

3755

3760 dans le dossier dans le cas du parc de Forêt Domaniale. Par contre, je peux vous donner, à titre d'exemple, des mesures qui pourraient s'appliquer : planter une haie sur un terrain où ça ferait un écran végétal, ça pourrait permettre de régler une problématique.

LE COMMISSAIRE :

3765 Oui. Mais déjà, bien, disons que vous recevez une plainte, comment est-ce que vous allez vous assurer que la plainte, elle est fondée? Comment est-ce que vous confirmez déjà le fait qu'il y a un tel impact qui apparaît?

M. CASEY KENNEDY :

3770 En fait, oui, un système de plaintes sera mis en place, comme est en place sur nos huit autres projets qui sont en opération au Québec, où le plaignant, si vous voulez, ou le citoyen, peut nous contacter pour faire la plainte par rapport à soit d'ombre mouvante ou n'importe quelle autre plainte qu'il pourrait avoir et on fait le suivi avec le système de gestion de plaintes qui est en place. Il y a aussi le comité de suivi local qui est mis en place aussi qui acte comme lien de publication
3775 entre les citoyens et le projet pour s'assurer que les plaintes sont gérées. Il y a aussi des plaintes qui pourraient être faites au niveau des ministères si jamais il y a de quoi qui n'est pas suivi dans le cadre de nos projets.

3780 Donc, c'est un système qu'on a en place où la personne peut nous communiquer et on va aller chercher des experts s'il faut dans le domaine en question pour faire des suivis au niveau de la résidence si c'est de l'ombre mouvante pour déterminer si oui, il y a un impact qui va au-delà de ce qui est déterminé par les notes d'instruction du ministère, et s'il y en a, c'est de.. à ce moment-là, où est-ce que les mitigations sont mises en place pour diminuer l'impact et il y a un suivi qui est fait par après pour s'assurer que la mitigation mise en place répond aux besoins.

3785 **LE COMMISSAIRE :**

3790 Bien, toujours pour confirmer, est-ce que c'est une problématique que vous avez déjà connue dans vos parcs qui sont en exploitation?

M. CASEY KENNEDY :

3795 Dans nos parcs en exploitation au Québec, non, on n'a eu aucune plainte par rapport aux ombres mouvantes.

LE COMMISSAIRE :

3800 Non, (inaudible).

LA PRÉSIDENTE :

3805 Monsieur Boucher, ministère responsable de l'Environnement, est-ce que vous pouvez nous dire est-ce que vous avez déjà reçu des plaintes par rapport aux ombres mouvantes dans les parcs éoliens en exploitation au Québec?

M. VINCENT BOUCHER :

3810 Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. À ma connaissance, nous n'avons pas reçu de plaintes, mais ça serait une information qu'on pourrait valider, là, pour s'assurer que c'est la réalité.

LA PRÉSIDENTE :

3815 Très bien. Merci. Puis, peut-être, j'ai envie de juste pour finir cette question-là, monsieur Arbour, du ministère de la Santé, est-ce que vous avez des grandes conclusions à nous partager par rapport à ce phénomène-là qui pouvait survenir dans le cadre de l'exploitation des parcs éoliens?

M. SIMON ARBOUR :

3820 Oui. Simon Arbour pour le ministère de la Santé. En fait, ce qui a été mentionné quand on a cité de la revue de littérature de l'INSPQ, et aussi ce que le collègue, l'acousticien du ministère de l'Environnement a mentionné, ça va dans le sens de ce que nous, on a comme connaissances. Dans le fond, on se base beaucoup sur les revues de l'INSPQ. Par exemple, au niveau des infrasons, pour répéter un peu ce qui a été dit, je pense, c'est que, dans le fond, c'est que la puissance... ce qui est dit dans la littérature, c'est que, dans le fond, le dérangement qui serait susceptible de venir avec les

3825

infrasons ne dépasse pas nécessairement le... quand on... n'est pas nécessairement plus grand que quand on respecte, par exemple, les distances qui sont prévues pour le son ambiant habituel. C'est certain qu'on peut penser que les infrasons voyagent plus loin, mais la puissance acoustique en même temps est peut-être moindre.

3830

Par contre, je partagerais quand même ce que le collègue du ministère de l'Environnement a mentionné tout à l'heure à l'effet que, puis ça, c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait peut-être que je vérifie avec mes collègues de l'INSPQ, c'est que la revue de littérature a été faite. Donc, quand une revue de littérature est faite, on le fait avec les études qui sont disponibles. Les études datent quand même d'un certain nombre d'années et elles sont faites avec une certaine taille de puissance d'éolienne.

3835

Dans le cas du projet qui nous intéresse, c'est certain qu'on a affaire à des puissances d'éoliennes qui sont...

3840

LE COMMISSAIRE :

Importantes.

3845

M. SIMON ARBOUR :

Qui sont plus beaucoup plus grandes que ce qu'on a connu à date. Et là-dessus, bien, j'abonde justement dans le sens que le système de gestion de plaintes va être très important. Parce que c'est certain qu'on parle beaucoup de facteurs acoustiques par rapport au dérangement, mais il y a quand même tout l'aspect humain du dérangement. Et ça, c'est certain que dans ce qu'on connaît puis dans ce que l'INSPQ a regardé aussi au niveau par rapport à ça, bien, il y a des facteurs individuels qui rentrent en ligne de compte. On ne perçoit pas les bruits tous de la même façon. Ce qui peut déranger quelqu'un ne déranger pas nécessairement l'autre personne d'une part.

3850

Puis il y a aussi le fait que comment que le dérangement est pris en compte au niveau de, par exemple, du promoteur ou des institutions. Est-ce qu'on prend des mesures qui sont valides, dans le fond, puis qui sont satisfaisantes pour la personne qui subit ce dérangement-là, ou si la personne ne se sent pas, on va dire, écoutée dans ce cas-là, ou que ses préoccupations ne soient

3855

3860 pas pris en compte, bien, ce dérangement-là, non seulement, il ne sera pas réglé, mais il peut même devenir plus dérangeant pour la personne, en quelque sorte.

3865 Donc, c'est pour ça que nous, on accorde quand même beaucoup d'importance au niveau des, justement, du suivi des plaintes, que ce soit fait de façon sérieuse, que ce soit fait aussi d'une façon qui ne soit pas nécessairement, je vais dire, je ne veux pas être péjoratif dans la façon que je vais répondre, mais je vais dire infantilisant. Dans le sens qu'on fait des rapports de suivi et que, exemple, il faut écouter les gens quand les gens se plaignent, là. C'est un peu le message que je voudrais dire par rapport à ça. Et, voilà.

3870 Puis pour ce qui est de, je vous dirais, peut-être de ce type de dérangement... à savoir est-ce que l'augmentation de la taille des éoliennes pourra peut-être augmenter le dérangement des infrasons, il faudra peut-être que je pose la question à mes collègues de l'INSPQ plus spécifiquement, mais...

3875 **LA PRÉSIDENTE :**

On serait intéressé à avoir cette information-là, oui.

M. SIMON ARBOUR :

3880 Oui, OK.

LE COMMISSAIRE :

3885 Mais, est-ce qu'on établit aussi un lien avec la santé? On a beaucoup regardé un peu ce qui concerne la qualité de vie, tout ce que vous avez cité par rapport au dérangement, mais, est-ce qu'il y a... on établit un lien entre ce type de bruit là, les infrasons, les basses fréquences avec la santé humaine?

3890 **M. SIMON ARBOUR :**

Jusqu'à maintenant, il n'y a pas... ça n'a pas été... dans l'ensemble des études, on n'a pas nécessairement pu démontrer d'effets comme tels à la santé. Il peut arriver, je pense que dans

3895 certaines études, des fois, qu'on rapporte certains cas ou certains événements. Mais des fois, c'est
quand on essaie de voir est-ce que ça se répète ailleurs ou est-ce que ça s'observe ailleurs, c'est
peut-être là à ce moment-là que les effets s'annulent, là. C'est le propre de la démarche scientifique.
Dans le fond, on regarde quelque chose puis, ensuite, on regarde est-ce que ça se répète ailleurs
ou ça s'observe ailleurs. Puis des... puis c'est ce qui fait que des fois, c'est ce... ce genre de
démonstrations là, elles ne sont pas concluantes. Parce que ce qu'on observe peut-être à quelque
part, bien, il ne s'observe pas non plus ailleurs. Ou ce qui fait que quand on compare plusieurs études
3900 ensemble, bien, finalement, au résultat, ça peut s'annuler.

LE COMMISSAIRE :

3905 J'aimerais avoir votre avis par rapport aux deux projets, Saint-Paul-de-Montminy et puis
Forêt Domaniale, à l'égard de l'impact du son, du bruit. Lorsqu'on se retrouverait, par exemple, dans
un milieu que les gens estiment ou jugent calme, un milieu calme, est-ce que ça pourrait influencer
la perception, et dans ces conditions, comment est-ce que vous regardez la gestion de cet aspect-là
au-delà des plaintes, de la gestion des plaintes?

3910 **M. SIMON ARBOUR :**

Habituellement, quand les critères de bruit sont fixés ou sont établis, que ce soit par le
ministère de l'Environnement ou encore au niveau de l'Organisation mondiale de santé, puis
d'ailleurs, l'INSPQ, elle a une page sur le bruit des éoliennes, que je pourrais vous référer à cette
3915 page-là, on mentionne notamment que les critères de l'OMS puis l'Environnement se rejoignent.
L'OMS parle d'un niveau de 45 décibels jour et nuit, le ministère de l'Environnement parle d'un niveau
de 45 décibels le jour et 40 décibels la nuit. Les deux critères s'équivalent en quelque sorte.

3920 Mais ce qui peut amener un facteur de dérangement, c'est justement l'écart de bruit par
rapport à quand on a des milieux calmes. Et ça, c'est toujours intéressant de regarder quand on fait
des mesures de climat sonore initial. Par exemple, la nuit, bien, à quel niveau... les niveaux sonores
doivent être bas. Et puis ça, je ne voudrais pas citer de mauvais chiffres, mais de mémoire, il me
semble, c'est quand même des niveaux sonores assez bas. De toute façon, moi, je suis un résident
de la région aussi, fait que je connais quand même le milieu du coin. Puis c'est vrai que si on va, par
3925 exemple, dans les milieux forestiers de Notre-Dame-du-Rosaire ou même dans le secteur de Saint-
Paul, bien, les nuits sont très calmes, là. On parle de niveau sonore en bas de 30 décibels.

3930 Donc quand on arrive avec des projections qui arrivent à 35, peut-être juste proche du 40, bien, ce qui peut être intéressant de regarder, c'est l'écart, justement, entre les deux. Et là-dessus, je ne peux pas... En fait, je vais juste citer le chiffre qui est cité par l'INSPQ. C'est que, dans le fond, l'échelle... les décibels, l'échelle des niveaux sonores, il faut se rappeler que c'est une échelle qui est logarithmique. Donc, en termes de puissance sonore, par exemple, si on... une multiplication de deux, par deux du niveau sonore, ça équivaut à une augmentation de 3 décibels. Une augmentation, une multiplication par quatre du niveau sonore, ça équivaut à une augmentation de 6 décibels. Et si on multiplie par 10 le niveau sonore, ça équivaut à une différence de 10 décibels.

3935 Et en termes de perception, ce que ça peut donner, c'est que 3 décibels, finalement, c'est une différence qui est assez légère à percevoir. On aurait probablement de la misère vous et moi à percevoir une différence de 3 décibels.

3940 Par contre, à partir de 6 décibels de différence, là, ça devient un peu plus net. Ah oui, là, on peut percevoir une différence. Alors qu'à 10 décibels, là, ça devient beaucoup plus flagrant.

3945 Donc, si on a... si l'écart, justement, entre le milieu d'accueil au départ et ce qui est projeté, bien, on peut se retrouver dans des situations, par exemple, où oui, le niveau sonore pourrait être respecté, mais en termes de perception des gens, il pourrait y avoir quand même une perception, justement, au niveau sonore. Et c'est là que cette perception-là, est-ce qu'elle devient dérangeante? Et c'est là qu'on rentre peut-être plus au niveau des facteurs humains, justement. Est-ce que la personne est à l'aise avec ça? Est-ce que ça la dérange ou pas? Si une personne reçoit des redevances, par exemple, peut-être que ça va moins le déranger que quelqu'un qui ne recevra pas de redevances, puis, en fait...

3950 Et aussi, comment que, ensuite, la plainte va être gérée. C'est certain si on le prend juste sur un niveau acoustique, je vous dirais, puis on y va simplement avec une norme, c'est certain qu'il faut s'en donner des normes, c'est normal, mais si le but, c'est de favoriser l'accueil du projet, bien, je pense que c'est là que le système de gestion de plaintes, des fois, ça peut peut-être même amener à faire peut-être certains correctifs dans certaines situations qui pourraient prendre en compte peut-être des dérangements, même si des fois, les critères sonores pourraient être respectés.

LE COMMISSAIRE :

3960 Merci beaucoup, monsieur Arbour, c'est très éclairant.

M. SIMON ARBOUR :

Merci.

3965 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je crois qu'on a fait le tour de vos questions, monsieur Roy, donc je vous remercie pour votre participation ce soir.

3970 Donc, avant de passer au prochain intervenant, on va prendre une...

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, merci, bonsoir.

3975

LA PRÉSIDENTE :

Merci, bonne soirée.

3980 Avant de passer au prochain intervenant, on va prendre une courte pause, là, on va prendre un 15 minutes pour se reposer et on revient en force.

3985

PAUSE
REPRISE

LA PRÉSIDENTE :

3990 Donc, on va poursuivre avec le prochain intervenant. Je vous... il nous reste quand même six intervenants à passer, là, pour clore notre soirée. Donc, la commission va freiner ses élans, là, dans ses questions complémentaires pour vous laisser la place, là, entièrement pour poser vos questions le plus rapidement, parce qu'on ne veut pas non plus finir trop tard ce soir, pendant qu'on

3995 est tous actifs d'esprit. Donc, je vais inviter monsieur Martin Pelletier à la table des intervenants.
Donc, bonsoir, monsieur...

M. MARTIN PELLETIER :

4000 Merci beaucoup de me recevoir, de m'écouter.

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait plaisir.

4005 **M. MARTIN PELLETIER :**

Malheureusement, j'ai peur de vous ennuyer un petit peu parce que je vais encore peut-être parler de trois chiffres que vous avez entendus pas mal ce soir.

4010 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de soucis, on ne sera pas ennuyé.

M. MARTIN PELLETIER :

4015 B2, B3...

LA PRÉSIDENTE :

4020 Si vous avez des questions, on est là pour ça.

M. MARTIN PELLETIER :

4025 Oui, c'est ça. Alors moi, c'est Martin Pelletier, et Nathalie Côté, on est résidents du lac Gosselin et on est situés le plus près de toutes les éoliennes qui sont mentionnées, B2, B3, et B5 qui ont été problématiques et qui le sont encore. On est particulièrement près de B5.

4030 Ce que vous voyez là, c'est B5. C'est une photo qui a été prise par PESCA Environnement. Elle a été seulement... j'ai juste cadré, là, pris et zoomé la section pour que ça représente un peu plus ce que nous, on voit quand on est sur le bord de l'eau. Parce que ce que vous avez vu, les simulations visuelles qu'on a vues tout à l'heure, je comprends qu'il y a des protocoles à suivre et tout ça, puis je pense que ça doit être parfaitement bien fait, mais des photos panoramiques, ils ont la mauvaise habitude de faire des compressions de hauteur, des compressions verticales, je crois que ça s'appelle. Je ne suis pas photographe, là, mais j'ai lu ça. Puis, en fait, on a l'impression que
4035 tout ce qui est haut et beaucoup plus bas et tout est étalé, est effoîré, comme on dit en québécois.

Alors quand on regarde les photos qu'on a reçues initialement, nous, on regardait les proportions. Et si vous remarquez, là, la hauteur de l'éolienne, c'est une fois et demie la hauteur de la montagne.

4040

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Simard, j'espère que tout ça, vous allez nous communiquer ça dans un mémoire, là?

4045

M. MARTIN PELLETIER :

Certainement.

4050

LA PRÉSIDENTE :

Certainement?

4055

M. MARTIN PELLETIER :

Certainement, je vais m'en faire un... En fait, je voulais juste vous dire que ça, cette photo-là n'est pas dans le rapport que PESCA a émis.

4060

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, j'ai bien compris, là, qu'on était plus en mode panoramique.

M. MARTIN PELLETIER :

4065 Non, mais ce que je voulais dire, c'est que le petit rapport qu'ils ont remis en mai 2025, elle n'y ait pas, elle a été retirée.

LA PRÉSIDENTE :

4070 OK.

M. MARTIN PELLETIER :

4075 Je ne sais pas si c'est parce que ça mettait en valeur B5 un peu plus. C'est une supposition, mais...

LA PRÉSIDENTE :

4080 Vous pouvez la...

M. MARTIN PELLETIER :

... je pouvais le penser, mais bon.

LA PRÉSIDENTE :

4085 Oui. Vous pourrez l'inclure dans votre mémoire.

M. MARTIN PELLETIER :

4090 Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4095 Dans une dimension adaptée, évidemment, là.

M. MARTIN PELLETIER :

Oui. Mais elle était dans celui d'y à un an, par contre, je dois dire, OK?

4100 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci, c'est noté. Donc, je vous invite à poser votre première question.

M. MARTIN PELLETIER :

4105

Alors... Exactement. Alors, à la mesure de tout ça, comment les gens de PESCA Environnement et de Kruger peuvent affirmer qu'ils ont l'acceptabilité sociale des lacs Gosselin et Colin avec une telle situation? Et j'aimerais ça qu'ils me répondent là-dessus.

4110 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, comment ils évaluent l'acceptabilité sociale par rapport... Et là, je comprends que la principale...

4115 **M. MARTIN PELLETIER :**

L'aspect visuel qui est...

LA PRÉSIDENTE :

4120

De la B5 principalement.

M. MARTIN PELLETIER :

4125

De la B5, B3 et B2. Mais celle-là est particulièrement gigantesque. C'est le stade olympique par-dessus la montagne en passant. Juste pour vous donner une petite idée, là. C'est, en hauteur, l'équivalent du stade olympique par-dessus la montagne.

4130 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Votre question est claire, monsieur Pelletier.

4135 Donc, je vais passer la parole à monsieur Jean-Robert Poulin pour le parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

4140 Merci, Madame la présidente. Donc, je vais passer la parole à mon collègue Gilles Côté pour répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

4145 Dans la salle, je vous demanderais pas de signe d'approbation, désapprobation, on reste dans le respect de tous, s'il vous plaît.

M. GILLES CÔTÉ :

4150 Alors, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, on n'a jamais représenté qu'on avait l'acceptabilité sociale de l'ensemble de la population, surtout du lac Gosselin et du lac Colin. On travaille à construire l'acceptabilité sociale pour notre projet pour la région, ce qui inclut les villages, là, de Saint-Paul, de Notre-Dame-du-Rosaire, de Sainte-Apolline. Alors, ça ne veut pas dire l'unanimité sociale.

4155 La photo qu'on voit, là, c'est un grossissement de ce qui existe. Des éoliennes de cette grosseur-là, de cette hauteur-là de 200 mètres, il y en a qui sont installées déjà au Québec. On en a sur la Rive-Sud de Montréal, sur des terrains qui sont des terres agricoles, plates. On les voit très bien. Ils sont installés à des distances de 750 mètres des résidences et elles sont bien acceptées. Les gens qui y vivent s'habituent à les voir.

4160 Et quand on fait des... une fois que le parc éolien est en fonction, on fait des suivis. Il y a un sondage qui est fait par une firme spécialisée. Et dans le cas du dernier projet qu'on a fait, là, avec

des éoliennes de 200 mètres de haut, les résultats, c'était, bon, l'impact visuel était soit totalement acceptable, très acceptable, moyennement acceptable, ça donnait 86 % d'acceptation.

4165

Alors, je ne veux pas dire qu'on va obtenir l'acceptabilité sociale de tout le monde, mais on pense, avec les rencontres qu'on a faites, aujourd'hui, qu'on est en droit de l'obtenir pour l'ensemble du projet.

4170

Comme disait mon confrère Jean-Robert, c'est un compromis qu'on fait et on pense que c'est le meilleur compromis qu'on peut obtenir. Il ne faut pas oublier que les éoliennes qu'on situe près du lac Gosselin, ce sont parmi les éoliennes qui sont les plus productives du parc. Et on va chercher la ressource de vent là où elle est, puis on essaie d'avoir, d'utiliser la meilleure ressource de vent parce que ça nous permet d'obtenir un projet qui peut avoir un prix d'électricité plus bas pour Hydro-Québec et pour la clientèle d'Hydro-Québec. Et, en fait, ce projet-là est le projet qui a le prix le plus faible de tous les projets qui ont été retenus dans notre appel d'offres, et de loin.

4175

LA PRÉSIDENTE :

4180

Très bien. Merci pour votre réponse.

Monsieur Pelletier, votre deuxième question.

M. MARTIN PELLETIER :

4185

Ma deuxième question, c'est un complément de ce que monsieur Côté vient de dire.

LA PRÉSIDENTE :

4190

Oui.

M. MARTIN PELLETIER :

On ne parle... monsieur Poulin, tantôt, a parlé de gisement de vent et tout ça.

4195

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

4200

M. MARTIN PELLETIER :

J'ai comme l'impression que nous, au lac Gosselin, on fait un peu les frais d'une... c'est nous qui allons faire les frais de l'incapacité de Kruger et peut-être... en tout cas, je vais dire Kruger pour l'instant, de relocaliser une ou deux, ou retirer, ou se retirer à 26 ou 28.

4205

Alors, ma question précisément, j'ai fini après, pouvez-vous m'expliquer pourquoi on a l'impression que la viabilité du projet repose uniquement sur B5?

4210

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On va retourner auprès de monsieur Poulin.

Donc, est-ce que vous pourriez revenir sur le sujet de la viabilité du projet par rapport à la productivité de cette éolienne, nous éclairer un peu plus par rapport à ça?

4215

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Certainement. Merci, Madame la présidente. Donc, comme je l'ai mentionné un petit peu plus tôt, là, effectivement, là, l'aspect de... du respect de nos obligations contractuelles envers Hydro-Québec est un des critères qu'on prend compte dans la configuration, l'élaboration et la modification de la configuration.

4220

Dans ce cas-ci, comme je le disais, le déplacement de B3 qui a déjà été fait, vient porter un impact au projet et à l'efficacité globale du projet. Et comme je le disais un petit peu plus tôt, le déplacement additionnel de B5 par-dessus le déplacement de B3 vient effectivement impacter notre capacité à remplir nos obligations contractuelles avec Hydro-Québec.

4225

Donc, ce n'est pas une question est-ce que la rentabilité du projet est associée à une seule des turbines ou à l'une ou l'autre. C'est, encore une fois, de voir le projet dans son ensemble et de

4230

rendre le projet le plus efficace possible autant pour nos obligations contractuelles, mais aussi pour rendre un projet éolien efficace.

4235 T'sais, on ne ferait pas d'hydroélectricité là où il n'y a pas d'eau, bien, on tente de faire de l'éolien là où la ressource de vent est la plus intéressante.

LA PRÉSIDENTE :

4240 Ça va. Merci.

Merci, monsieur Pelletier.

M. MARTIN PELLETIER :

4245 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4250 Je vais inviter madame Beaulieu à la table des intervenants. Bonsoir, madame Beaulieu.

Mme CHANTAL BEAULIEU :

4255 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je suis Chantal Beaulieu, propriétaire de la pourvoirie Beaulieu au lac Colin. Ma question est au niveau de l'impact du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC. Les élus de la MRC de Montmagny ont adopté, le 11 juin 2024, le Règlement de contrôle intérimaire 2024-116 dont l'article 5 vient remplacer l'article 4.4 du Règlement de contrôle intérimaire 2006-42 permettant que l'extrémité des pales d'éoliennes de cette dimension soit toujours située à plus près de 5 mètres des limites d'une propriété alors que le précédent était devant 20 mètres.

4260 De plus, l'un des considérants du Règlement de contrôle intérimaire mentionne qu'il est important que le projet d'implantation d'éoliennes soit réalisé d'une façon harmonieuse sur le territoire. Ma question est : comment ils ont évalué de rapprocher les éoliennes à la limite du terrain sachant que ça limite les usages du plein droit d'une propriété adjacente, particulièrement dans le

4265 cas d'un commerce villégiature comme le mien, en rendant ce milieu naturel moins intéressant pour
la clientèle, ainsi qu'un impact économique important en affectant directement son achalandage, son
chiffre d'affaires, sa rentabilité, son développement et mon projet de vie?

LA PRÉSIDENTE :

4270

Je vous remercie pour votre question. On va aller du côté de la MRC de Montmagny.

4275

Madame Labrecque, peut-être nous expliquer, là, ce qui concerne votre règlement de
contrôle intérimaire, s'il y a eu des dernières modifications, vraiment ce qui en est. À la lecture qu'on
avait faite, nous, ce n'était pas nécessairement à cette distance-là, on était plus dans le 85 mètres,
mais on n'est peut-être pas à l'affût des dernières modifications. Disons que je compte sur vous pour
nous éclairer là-dessus.

Mme NANCY LABRECQUE :

4280

Oui. Donc, je céderais la parole à monsieur Daniel Racine, coordonnateur à l'aménagement
spécialisé dans ce type de réglementation là.

M. DANIEL RACINE :

4285

Bon. Donc, oui, le règlement a été modifié pour passer de 20 mètres à 5 mètres pour les
pales. Si jamais... c'est sûr que si c'est au-dessus de... ça ne peut pas être au-dessus du terrain
voisin. C'était à 20 mètres, et puis pour des fins de logistique, pour placer les éoliennes à des
endroits, on a vu, au début de la rencontre, là, il y avait très peu d'endroits où on pouvait placer les
éoliennes, fait que pour permettre de les placer à des endroits des fois qui sont plus loin, mais quand
même à 5 mètres du voisin, c'était préférable, en tout cas, ça a été demandé par le promoteur et
accepté par le conseil des maires, de modifier cette norme-là pour ramener à 5 mètres. Ça ne veut
pas dire que toutes les éoliennes sont à 5 mètres. Mais je ne sais pas si c'est votre cas dans votre
cas. Mais c'est pour des... exceptionnellement, peut-être que les gens de Kruger pourront dire en
quelles occasions ils ont dû se rendre à 5 mètres, là, mais c'était pour permettre la distribution des
éoliennes sur l'espace qui était assez restreint.

4295

LA PRÉSIDENTE :

4300

Donc, monsieur Racine, initialement, c'était 20 mètres, donc (inaudible)...

M. DANIEL RACINE :

4305

20 mètres de distance de la ligne, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4310

... de la limite d'un lot.

M. DANIEL RACINE :

Oui.

4315

LA PRÉSIDENTE :

On est rendu à 5 mètres.

M. DANIEL RACINE :

4320

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4325

Cette modification-là a eu lieu à quel moment précisément?

M. DANIEL RACINE :

C'est...

4330

Mme CHANTAL BEAULIEU :

4335 Le 11 juin 2024. Excusez.

LA PRÉSIDENTE :

4340 Monsieur Racine...

M. DANIEL RACINE :

4345 En 2024, au mois de juin. Je n'ai pas la date, là, mais puisque je l'entends. Ah, excusez, je le vois, 11 juin. Oui, j'ai la date. 11 juin 2024.

LA PRÉSIDENTE :

4350 11 juin 2024.

M. DANIEL RACINE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4355 Donc, pour modifier, j'imagine, un règlement de contrôle intérimaire, est-ce qu'il y a une consultation qui est faite par rapport à ça?

M. DANIEL RACINE :

4360 Il n'y a pas de... il y a une consultation, mais auprès du ministère des Affaires municipales qui, lui, consulte l'ensemble des ministères. Et puis, ça a été approuvé, respectant les orientations gouvernementales du gouverneur.

4365

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

4370

Mme NANCY LABRECQUE :

C'est ça. Nancy Labrecque, MRC. C'est un des règlements, comme un règlement d'emprunt, qui nécessite l'approbation de la ministre des Affaires municipales.

4375

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Je vais aller du côté de monsieur Poulin.

4380

M. DANIEL RACINE :

J'ai peut-être un élément d'information supplémentaire aussi.

LA PRÉSIDENTE :

4385

Oui.

M. JEAN-PAUL ROY :

À moins de 500 mètres de la route 283 et de la route 216, on ne peut pas, par contre, implanter une éolienne à moins de 200 mètres de la ligne sans l'approbation du propriétaire. Fait que dans les corridors qui sont plus susceptibles d'être construits le long de la 216 et de la 283, à moins de 500 mètres, si l'éolienne est à 180 mètres de la ligne, ça prend l'approbation du propriétaire. Fait que ça, c'est un élément qui était déjà... qui est dans le règlement aussi.

4395

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est pour la ligne de transport?

4400

M. DANIEL RACINE :

Non, non non, pour l'éolienne. Si on implante une éolienne à moins de 500 mètres des chemins du ministère des Transports, là, ces chemins principaux là...

4405

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4410

M. DANIEL RACINE :

... mais elle ne peut pas être à moins de 200 mètres sans l'autorisation du propriétaire. Fait que ça, c'est pour éviter qu'en bordure des routes qui sont susceptibles d'être plus... d'être construites, si on voulait construire puis il y a une éolienne d'un côté, bien, ça prend l'approbation. Fait que c'est une distance aussi, là, qui était conservée.

4415

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. De toute façon, vous aviez déposé, hein, je crois les dernières versions de...

4420

M. DANIEL RACINE :

Oui, tout ça est déposé. Oui, oui.

4425

LA PRÉSIDENTE :

... de règlement de contrôle intérimaire, là, qui sont accessibles sur notre site Internet.

Monsieur Poulin, juste peut-être revenir sur l'aspect que monsieur Racine a mentionné. Est-ce que... vous avez combien d'éoliennes, en fait, là, qui ont nécessité que ça soit comme à 5 mètres des lots?

4430

4435 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Madame la présidente, on n'a pas l'information précise avec nous, là, en ce moment. On va... on s'engage à revenir vers la commission avec le chiffre exact.

4440 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

Je vous demanderais votre deuxième question.

4445

Mme CHANTAL BEAULIEU :

Oui. C'est avec Tourisme Québec. Dans le document PR3.1 à la page 78, sites et attraits touristiques, on y retrouve dans la liste le lac Gosselin, site de villégiature, ainsi que la Pourvoirie Beaulieu comme étant situé dans la zone d'étude. Et dans le document PR4.1, avis des experts sur la recevabilité, l'avis numéro 20 du ministère du Tourisme, présenté par Jérôme Laflamme et Martine Pageau, le 5 août 2024, mentionne ceci :

4450

« Étant donné l'impact faible sur les activités touristiques et récréatives, l'impact faible sur le paysage et la visibilité, les mesures d'atténuation prévues, le fait que le projet ne rencontre pas d'opposition, l'absence de préoccupation à la MRC de Montmagny et chez Tourisme Chaudière-Appalaches, il est recommandé d'approuver la transmission de ses avis indiquant que l'étude d'impact est recevable dans sa forme actuelle et que le ministre du Tourisme ne souhaite plus être consulté sur ce sujet. »

4455

4460

Ma question : considérant que les experts se sont manifestés, basés sur le rapport d'analyse d'impact de PESCA Environnement qui, de toute évidence, minimisait les impacts au lac Colin, nous demandons s'il est possible de faire une nouvelle enquête ou un complément d'enquête évaluant la réelle situation au lac Colin? Selon ma position en tant que pourvoyeur.

4465

LA PRÉSIDENTE :

4470

Oui, votre question est claire. Je vais aller du côté du ministère responsable de l'Environnement dans le cadre de la procédure. Donc, on comprend que vous avez consulté le ministère du Tourisme en recevabilité, qui a manifesté, dans le fond, son désir de ne plus être consulté pour plusieurs raisons qui ont été évoquées par madame Beaulieu. Considérant, dans le

4475

fond, les préoccupations qui sont mentionnées ici ce soir, est-ce que vous considérez reconsulter le ministère du Tourisme à l'analyse environnementale?

M. VINCENT BOUCHER :

4480

Bien, en fait, considérant que c'était une question pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy, je passerais, en fait, la question à monsieur Yves Garant.

LA PRÉSIDENTE :

4485

Oui.

M. YVES GARANT :

4490

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Donc, oui, effectivement, comme vous l'avez mentionné, le ministère du Tourisme...

LA PRÉSIDENTE :

4495

Peut-être vous rapprocher un peu de votre micro, on ne vous entend pas bien, s'il vous plaît.
Merci.

M. YVES GARANT :

4500

Le ministère du Tourisme avait effectivement été consulté au moment de la recevabilité de l'étude d'impact que là, on vient chercher de l'information nouvelle. S'il y a des nouveaux éléments, on va rentrer dans une phase d'acceptabilité. Donc là, on va voir tous les éléments en main et on retourne en consultation auprès des experts avec les éléments qu'on pourra avoir. Fait que oui,

effectivement, le ministère du Tourisme pourrait être consulté sur des nouveaux éléments pour lesquels on a besoin d'avoir leur avis.

4505

LA PRÉSIDENTE :

Mais, est-ce que ce qu'on entend ce soir par rapport aux préoccupations que les gens nous apportent, là, concernant les éoliennes à proximité du lac Gosselin et Colin, est-ce que ça, c'est quelque chose qui fait que vous allez considérer, reconsulter le ministère du Tourisme?

4510

M. YVES GARANT :

On va attendre de voir vraiment toute la finalisation de l'étude... des discussions qu'il y a ici, puis on va prendre en considération vraiment tous les éléments qui ont eu lieu, qui ont été discutés ici de façon à préparer notre liste de consultations en fonction des enjeux ou des préoccupations qui ont été soulevés.

4515

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce n'est pas un oui, ce n'est pas un non, c'est ce que je comprends? On ne le sait pas encore.

4520

M. YVES GARANT :

Oui. Exactement.

4525

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Peut-être vous mentionner, madame Beaulieu, avant que vous nous quittiez que, dans le fond, la commission n'avait pas déterminé, consulté le ministère du Tourisme dans le cadre des différents ministères et organismes qu'on a invités, mais on a les pouvoirs de le faire, poser des questions au ministère du Tourisme, donc on prend votre préoccupation en note puis on pourra creuser cet aspect-là de notre côté.

4530

4535

Mme CHANTAL BEAULIEU :

Merci beaucoup.

4540

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Bonne fin de soirée.

4545

Donc, je vais inviter Sylvie Laferrière à la table des intervenants.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Bonsoir.

4550

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

4555

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Sylvie Laferrière, je suis propriétaire au lac Gosselin. C'est encore une fois à propos de la B5, l'éolienne qui nous dérange le plus, bien entendu. Moi, je ne suis pas autochtone, mais je voudrais revendiquer que ces terrains-là sont des terrains ancestraux qui font partie du patrimoine familial depuis plusieurs années, qui ont appartenu à mon grand-père, qu'il y a plusieurs membres de ma famille qui sont propriétaires. Du côté ouest, c'était du côté de mon père et de l'autre côté, c'était monsieur Poirier. Il y a plusieurs descendants qui sont restés. Ils se sont engagés à garder le secteur protégé. Il n'y a pas de bateaux moteur qui n'ont jamais été permis sur le lac. L'environnement a toujours été respecté. D'ailleurs, il n'y aura jamais d'autres terrains qui seront vendus autres que ceux qui sont existants parce que, justement, il y a une partie qui a été préservée pour la faune.

4560

4565

Je suis contente d'entendre que nos suggestions, nos préoccupations sont importantes pour vous parce qu'on est vraiment préoccupé de notre tranquillité. Vous savez, ici, ce soir, là, un bruit de

4570 40 décibels, on ne l'entend pas, mais au lac, on l'entend. Parce que quand le moteur, quand c'est calme, là, le moteur qui passe sur l'autoroute, là, je l'entends.

LA PRÉSIDENTE :

4575 Madame Laferrière, je vais vous inviter à poser une question.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Ma question est...

4580

LA PRÉSIDENTE :

Mais tout ce que vous nous partagez, j'espère que vous allez nous le partager dans un mémoire.

4585

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

D'accord.

4590

LA PRÉSIDENTE :

En deuxième partie.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

4595

Oui. Ma question est : pour revenir à ce que madame Campagna a dit, ce qu'on ne comprend pas, on veut éliminer ou déplacer la B5...

LA PRÉSIDENTE :

4600

Hum, hum.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

4605

... et pour nous, il y avait des alternatives, dont la B2, ce que madame Campagna ne se souvenait pas, là... pas la B2, la L2, qui aurait pu, à nos yeux, mais on n'est pas connaisseur, à nos yeux, elle aurait pu remplacer. On comprend que monétairement, elle est peut-être un peu moins rentable si elle était plus basse, mais elle resterait quand même sur la montagne, sur la même montagne. Et, à ce moment-là, est-ce que c'est possible qu'on vérifie les raisons pour lesquelles ils nous ont dit ce n'était pas acceptable?

4610

Parce que pour nous, c'est sûr qu'on voit, actuellement, comment moi, je le perçois, c'est comme si on priorise la rentabilité versus l'humain. Puis ça, je n'aime pas bien ça parce que mes arrières puis tout le monde, en tout cas, on s'est débattu pour garder ça calme et paisible, puis t'sais... En tout cas, on achète sur le bord d'un lac parce qu'on veut la paix, là, puis on l'a, la paix. Fait que c'est un beau paradis puis on voudrait le garder. Puis c'est sûr qu'on a peur, on a des inquiétudes. Puis pour nous, c'est sûr qu'un lac, ça amplifie, c'est certain. On le vit tous les jours. Fait qu'on n'a même pas besoin d'études pour ça. Fait que, qu'est-ce qu'on fait pour...

4615

4620

LA PRÉSIDENTE :

Mais votre question, madame Laferrière, oui, si on peut la clarifier, là.

4625

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Qu'est-ce fait pour être certain que l'alternative que nous, on croyait possible d'échanger, là, mais qu'est-ce qu'on fait pour savoir si c'est vrai qu'elle n'est pas correcte, là? Ça, c'est ma question.

4630

LA PRÉSIDENTE :

Fait que l'alternative étant la L2...

4635

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

L2, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4640 ... si j'ai bien suivi.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

4645 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4650 On va retourner auprès de monsieur Poulin par rapport aux positions alternatives, nous éclairer. Vous avez déjà répondu une partie de la question et y revenir peut-être plus par rapport à la L2. Qu'est-ce qui fait qu'on ne peut pas changer la B5 pour la L2? Je vous laisse répondre.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

4655 Merci, Madame la présidente. Encore une fois, L2, pour nous, là, dans les documents, là, qu'on a partagés et les discussions qu'on a eues dans le groupe de travail, ce n'est pas une position qui a été identifiée, là. Donc, j'ai de la difficulté à voir un peu, là, de quelle position alternative, parce qu'encore une fois, il y a neuf positions qui avaient été identifiées et il y en a seulement deux qui se sont avérées réalisables.

4660 **Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :**

Alt2, oui, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

4665 Bon, je vous demanderais quand même, là, de ne pas faire d'intervention comme ça à main levée dans la salle, là. On essaie de garder un climat serein pour la participation, pour tout le monde, là, autant pour vous les intervenants que pour les initiateurs que pour les personnes-ressources. Donc, je vous demanderais, là, de rester respectueux à cet égard-là.

4670 Donc, monsieur Poulin, est-ce que Alt2 vous dit quelque chose?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

4675 Oui, Madame la présidente, ça me dit un petit peu plus quelque chose. Donc si je me réfère à la présentation, en fait, qui avait été faite au groupe de riverains lors du deuxième, de la deuxième session, là, du groupe de travail, présentation qui a été déposée, là, d'ailleurs à la commission...

LA PRÉSIDENTE :

4680 Le compte-rendu avec une présentation?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

4685 Oui, exact, il y a une présentation qui est annexée au compte-rendu. Donc si je me réfère à cette présentation-là, il y avait plusieurs points, là, qui faisaient que la position Alt2 n'était pas envisageable.

LA PRÉSIDENTE :

4690 Est-ce que vous l'avez, cette carte-là, justement, qu'on pourrait peut-être la projeter pour le bénéfice de tous?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

4695 Oui, on peut peut-être présenter à l'écran cette...

LA PRÉSIDENTE :

4700 Pour mieux comprendre positions alternatives.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Ça devrait s'en venir. Parfait. Donc ici, ce qu'on a à l'écran ici, là, c'est une portion, en fait, du site à l'étude. Et ce qu'on voit, là, c'est les ellipses, là, qui ne sont pas colorées, en fait, là, étaient

4705 quelques-unes des fameuses positions alternatives qui avaient été, ou potentielles, qui avaient été identifiées lors de la première session du groupe de travail.

La position Alt2 dont on parle, c'est celle qui a une flèche, là, donc une flèche verte dessus. Comme on voit à gauche, là, en fait, là, sur la portion de texte, il y a tout un paquet de raisons qui font qu'on ne peut pas implanter d'éoliennes là. Je dirais, le plus important, les plus importants, en fait, sont les aspects environnementaux. Il y a empiètement sur un peuplement d'érables dans cette zone-là. Il y a aussi empiètement sur des milieux humides dans cette zone-là.

4710 L'autre point aussi qui est important à considérer, c'est que cette éolienne-là serait isolée du reste du parc. Dans le sens où le seul chemin d'accès qu'on pourrait avoir pour accéder à cette éolienne-là serait par la route 216, là, qui est tout en haut de la carte, là. On la voit, là, qui court.

4720 Donc dans ce contexte-là, c'est sûr que ça fait une éolienne qui est beaucoup moins intéressante et qui amène beaucoup d'impacts additionnels au projet parce qu'il faut construire un nouveau chemin, il faut déboiser encore plus, tout ça pour se rendre dans une zone qui est déjà sensible, des peuplements d'érables et des milieux humides. Donc, c'est pour ces raisons-là que l'éolienne a été considérée... la position, pardon, a été considérée comme non acceptable, disons.

LA PRÉSIDENTE :

4725 Très bien, la réponse est claire.

Je vous invite à poser votre deuxième question.

4730 **Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :**

Oui. Ma deuxième question concerne les oiseaux. J'aime ça, les oiseaux. La Grive de Bicknell, OK, vous n'en avez pas répertorié. C'est un oiseau qui vit sur le haut de la montagne puis il ne faut pas que ça ait été déboisé depuis plusieurs années. Fait que c'est possible que... Puis c'est très discret comme oiseau. C'est difficile d'entendre son chant.

Ma question est : ce n'est pas parce que vous n'avez pas répertorié qu'il n'y en a pas, parce que c'est considéré par le ministère de la Faune que c'est un endroit favorable, surtout dans le secteur sud-ouest, là où se trouve exactement la B5 aussi.

4740

Et juste en face de cette montagne-là, il y a le Mont-Sainte-Anne. Puis on sait que le Mont-Sainte-Anne va avoir un projet d'éoliennes de la Capitale-Nationale à Saint-Ferréol-les-Neiges, et ce secteur-là, c'est 80 % de l'habitat de la Grive de Bicknell. Donc, nous autres, on est juste en face. Je ne sais pas, si j'étais un oiseau, moi, j'irais là parce que c'est proche. Mais si on détruit son habitat naturel qui est déjà là, qui est déjà en place, bien, on vient d'enlever à 80 % qui n'auront plus de place à aller, qui auraient pu aller sur cette montagne-là. Puis il ne faut pas oublier que ça prend des années, donc 25, 30 ans avant que la faune se refasse pour que ce soit son abri naturel, là. On n'arrivera jamais à réussir ça avec les éoliennes, ça va les épeurer puis il va être trop tard. Fait que là, ma question est : on peut-tu faire quelque chose pour eux autres?

4745

4750

LA PRÉSIDENTE :

Dans le fond, votre question, si je la comprends bien, c'est est-ce que c'est...

4755

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Qu'ils vont répertorier qu'il va y en avoir.

LA PRÉSIDENTE :

4760

Non, mais est-ce que les inventaires, même si les inventaires révèlent qu'il n'y en a pas, ils n'en ont pas entendu, est-ce que ça, c'est suffisant pour justifier qu'on ne met pas en place des mesures d'atténuation?

4765

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Exact. Puis qu'on ne protège pas le secteur qui lui est en place. On le sait que c'est sa place pour reproduction, que c'est un habitat naturel qui est excellent pour la Grive.

4770

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

4775 **Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :**

Puis c'est quand même un animal qui est menacé. Fait que ce serait le fun qu'on ait le résultat. Parce que là, le ministère de la Faune, de ce que j'ai compris, ils ne l'ont pas eu, là, le résultat, puis qu'on pense aussi qu'il va y avoir le 80 % qui va être détruit bientôt, là, de l'autre bord.

4780

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vais aller voir du côté de la Faune. Madame Laferrière, j'espère que toutes vos préoccupations, vous allez nous mettre ça... ou vous allez venir nous communiquer tout ça le 8 juillet, là, à compter du 8 juillet, à la deuxième partie de l'audience publique.

4785

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

D'accord, merci.

4790

LA PRÉSIDENTE :

Non, ce n'est pas fini, là, vous n'avez pas eu votre réponse, là. C'est que je voulais juste vous inviter à venir participer à notre deuxième partie, parce que vous avez beaucoup d'opinions, au-delà des questions, là, qui sont quand même intéressantes à partager à la commission.

4795

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

J'ai grandi là, ça compte pour moi, là. T'sais, je veux dire, il y a quand même un aspect aussi humain qui est au-delà, là. Quand tu vis dans ce secteur-là puis que tu grandis là-dedans, pour moi, là, les petits lièvres qui viennent au pied de la porte, là, ils viennent manger chez nous, t'sais.

4800

4805 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, vous êtes les experts de votre milieu. Donc, on va aller voir madame Masson. Je vais aller directement du côté du ministère responsable de l'Environnement, secteur faune. Madame Masson, là, on comprend que vous avez répondu tout à l'heure que, bon, on a appris, 4810 là, tout fraîchement ce soir que les inventaires qui avaient été faits pour le projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy avaient révélé qu'il n'y avait aucune Grive qui avait été inventoriée. Là, on y va de façon générale, pas nécessairement à Saint-Paul-de-Montminy, mais lorsque vous avez ce type de résultats là, puis que vous savez, disons, qu'il y a de l'habitat qui est propice pour cette espèce-là, est-ce que l'absence de présence lors d'inventaires justifie qu'on ne mettra pas de 4815 mesures d'atténuation en place ou ça peut arriver quand même que même si on n'a pas de présence qui est signifiée, qu'on décide quand même d'aller de l'avant avec une mesure d'atténuation ou plusieurs? Je ne sais pas si ma réponse est claire. Il commence à être tard pour moi aussi. J'essaie de...

4820 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Bien, je comprends la question, mais avant d'y répondre, là, j'aimerais juste clarifier, dans le fond, là, c'est quoi le processus de désignation quand on dit d'un habitat potentiel ou qui est rempli, dans le fond, là, les standards pour une espèce...

4825 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4830 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

... c'est qu'en gros, là, on va regarder de quoi l'espèce a besoin. Donc, pour la Grive de Bicknell, on est venu regarder le type de peuplements forestiers qu'elle a besoin. Là, elle, souvent, elle va vivre en haute altitude, avec un type de sapinière, avec une densité, dans le fond, de sapins 4835 relativement précis, qui est un stade, dans le fond, là, dans le peuplement, là, de... bien, dans le peuplement de la sapinière, voilà.

4840 Et quand qu'on regarde un projet, dans le fond, on va venir dire, bien, définissez les
peuplements forestiers qui pourraient convenir à la Grive de Bicknell. Alors quand on... dans nos
avis, on dit qu'il y a de l'habitat potentiel, ça ne veut pas dire que l'espèce est présente, ça veut dire
que les habitats présents peuvent accueillir cette espèce-là. Et puis après, on a, selon quand même
de la science qu'on a accumulée au fil du temps, dans le fond, on va donner un protocole très précis
aux promoteurs.

4845 Donc là, le protocole de la Grive, c'est qu'ils doivent l'écouter de tel moment de l'année où
est-ce qu'on sait que les grives sont présentes en période de reproduction et qui sont présentes au
Québec parce que c'est quand même une espèce migratrice. Et quand que le promoteur va avoir
respecté en tout point le protocole qui est défini par le ministère, on juge que les efforts ont été
suffisants et que si, effectivement, ils n'ont pas entendu de grives, ça veut dire que l'espèce n'est pas
4850 présente malgré la présence d'un habitat qui aurait pu lui correspondre.

Alors, c'est comme ça qu'on va fonctionner. Fait que pour le cas de Saint-Paul-de-Montminy,
les derniers résultats, on ne les a pas vus. Donc, on ne peut pas confirmer que cette section-là a été
faite selon les standards. Quand on va l'avoir, si ça a été fait selon les standards et ils n'en ont pas
4855 entendu, nous n'allons pas demander de mesures d'atténuation.

LA PRÉSIDENTE :

4860 Très bien.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Est-ce que ça répond?

4865 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça répond très bien. C'est clair.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

4870 Oui.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Merci.

4875

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Merci.

4880

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Bonne soirée.

Je vais inviter madame Danielle Cloutier à la table des intervenants. Bonsoir, madame Cloutier.

4885

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Bonsoir. Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je me présente, Danielle Cloutier, résidente du lac Jally depuis toujours. Je suis résidente du lac Jally, je l'ai mentionné, je suis biologiste, docteure en océanographie, spécialisée dans la qualité de l'eau, transport des sédiments, érosion des milieux hydriques, des milieux côtiers et des milieux lacustres. C'est mon domaine d'études de prédilection.

4890

Il y a plusieurs choses qui ont été mentionnées. D'abord, quelques précisions importantes, je pense, au lac Jally, dont on a peu parlé ce soir. Nous, on peut confirmer la présence visuelle observée du Harfang des neiges depuis des années. Ma mère en voyait, on en voit régulièrement, ma cousine Johanne me l'a mentionné tout à l'heure, elle en voit aussi.

4895

On est dans l'aire vitale du Pygargue à tête blanche, qu'on voit aussi très régulièrement, et de la petite chauve-souris brune qu'on voit aussi fréquemment parce que dans nos habitations, on a la visite occasionnelle de ces petits mammifères.

4900

4905

LA PRÉSIDENTE :

Je vous invite à poser votre première question.

4910 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

4915 Oui, je reviens sur le comité de travail. En fait, il y a eu plusieurs séances d'information qui ont eu lieu, comme l'a mentionné le promoteur, à Saint-Paul-de-Montminy, tout à l'heure. On a pris connaissance pour la première fois à la fin hiver 2024, printemps 2024, de l'ampleur du projet, donc de l'emplacement des éoliennes et de la hauteur des mâts, 200 mètres de hauteur. On a quelqu'un qui nous a fait des simulations visuelles. Ça correspond à un édifice qui est de la hauteur de la Place Ville Marie. Nous, au lac Jally, on en a 10 sur les montagnes. 10 mâts d'éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

4920

Votre première question, madame Cloutier.

M. DANIELLE CLOUTIER :

4925

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Vous comprenez que tout ce que vous me partagez, là, peut faire l'objet aussi...

4930

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Oui.

4935

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est correct.

4940 **M. DANIELLE CLOUTIER :**

Je pourrais apporter des précisions à ce sujet-là.

4945 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. DANIELLE CLOUTIER :

4950 Ma question concerne, ma première question concerne les simulations sonores. Tout à l'heure, je pense, c'est monsieur Poulin qui a mentionné que dans les simulations, en fait, il n'y a aucune atténuation, mesure d'atténuation qui a été prise en considération de façon à présenter une modélisation conservatrice. Par contre, on n'a pas tenu compte de l'amplification sonore. Nous, on vit dans un agora. Le soir, ou le matin tôt, là, les sons sont amplifiés. Dans ces conditions-là, comme
4955 je le mentionnais, on vit dans un agora, le son est vraiment amplifié. Il y a de plus en plus d'études qui mentionnent...

LA PRÉSIDENTE :

4960 Mais votre question, j'en reviens à votre question, là, il faut y arriver.

M. DANIELLE CLOUTIER :

Oui, j'y arrive.

4965

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que ça concerne, est-ce que vous voulez savoir est-ce que la modélisation a pris en compte ce facteur d'amplification là? Est-ce que...

4970

Mme DANIELLE CLOUTIER :

4975

En fait, il y a des distances qui ont été présentées ce soir, des distances des éoliennes par rapport aux habitations. Le promoteur de Sainte-Apolline a présenté des distances variant entre 700 mètres et 1 kilomètre, pour Saint-Paul-de-Montminy, c'est variable. Nous, on nous avait dit qu'il n'y avait pas d'éoliennes dans le bassin versant, c'est ce qu'on avait demandé. Par contre, on se retrouve avec des éoliennes dans le bassin versant maintenant. J'ai fait partie, contrairement, bien, madame Campagna puis madame Laferrière ont présenté des informations qui ont été mentionnées au comité de travail, malheureusement, ils n'étaient pas là. Moi, j'étais là. Au comité de travail, on a présenté des positions alternatives dans la première partie, de la réunion de travail. Puis dans la deuxième partie de la réunion de travail, on s'est retrouvé, comme l'a mentionné tout à l'heure le promoteur, avec des éoliennes déplacées du lac Gosselin, mais vers le lac Jally. Donc, on a empiré notre situation au niveau des impacts sonores sur le milieu naturel. On n'a pas eu de nouvelles simulations visuelles, mais on a eu, par contre, des nouvelles sonores.

4980

4985

LA PRÉSIDENTE :

4990

Madame Cloutier.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

4995

Ma question, étant donné que des études de santé publique, puis la santé publique, comme l'a mentionné monsieur tout à l'heure, là, autant les études de l'INSPQ que des études internationales suggèrent un lien préoccupant entre la proximité des éoliennes et la santé des résidents, sur quelle base scientifique rigoureuse repose la décision d'autoriser une distance inférieure à 1 kilomètre entre des éoliennes de 200 mètres de hauteur et des habitants des habitations permanentes dans ce milieu naturel où la présence de plans d'eau amplifie justement le son, tous les sons ambiants, là?

5000

LA PRÉSIDENTE :

5005

Pour être certaine, là, de bien comprendre, là, parce que vous avez énuméré plusieurs aspects, là, votre question est principalement par rapport à la distance, que les éoliennes à une

distance de moins de 1 kilomètre, mais principalement par rapport au lac Jally, c'est ça que je comprends?

5010 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5015

Donc ce qui a été fait, en fait...

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5020

(Inaudible) rigoureuse, scientifique...

LA PRÉSIDENTE :

Comment qu'ils ont déterminé de positionner ces éoliennes-là à cette distance-là?

5025

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Oui. S'est-on appuyé pour justifier les distances des éoliennes de 200 mètres de hauteur...

5030

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5035

.... alors que la réglementation...

LA PRÉSIDENTE :

5040

Avec le facteur d'amplification.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5045 ... antérieure permettait des distances de 500 mètres? Ça a été élaboré, ça, il y a 20 30 ans, quand on a commencé à construire des parcs éoliens, avec des mâts de 30 mètres, 45 mètres, 70 mètres de hauteur, mais aujourd'hui, on a des mâts de 200 mètres de... des éoliennes de 200 mètres de hauteur. Ces distances-là auraient dû être revues.

LA PRÉSIDENTE :

5050 Parfait, madame Cloutier.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5055 Donc, sur quelle base scientifique s'appuie-t-on...

LA PRÉSIDENTE :

5060 Bien, je vais commencer par aller voir la MRC, justement, au niveau du règlement de contrôle intérimaire, puis je vais aller probablement directement à monsieur Racine à savoir c'est quoi la distance qui est prévue, là, dans votre règlement de...

M. DANIEL RACINE :

5065 Le règlement mentionne 50 mètres, le règlement de la MRC, mais comme vous pouvez voir, il y a beaucoup de règlements qui s'appliquent. Puis, maintenant, avec les mesures sonores, bien, c'est 750, 800 mètres pour ce genre d'éoliennes là. Par contre, si c'était une plus petite éolienne, bien, le 500 mètres s'appliquerait aussi, là. Donc, la MRC, c'est comme un échelon dans toutes les normes et c'est 500 mètres minimum. Après ça...

5070 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est 500 mètres pour une éolienne de 7 mégawatts.

5075 **M. DANIEL RACINE :**

Par rapport à une résidence.

5080 **LA PRÉSIDENTE :**

Par rapport à une résidence.

M. DANIEL RACINE :

5085 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

5090 Mais vous me dites quand même que si c'est une éolienne de pas cette... de cette puissance-là, la distance ne serait pas pareille?

M. DANIEL RACINE :

5095 Ça serait 500 mètres aussi, le minimum serait 500 mètres pour toute éolienne de plus...

LA PRÉSIDENTE :

OK.

5100 **M. DANIEL RACINE :**

5105 Mais ça fait partie de tous les règlements, puis la MRC n'émettra pas de permis d'éoliennes si ça ne respecte pas d'autres normes environnementales comme celle du ministère de l'Environnement pour le sonore, qui sont rendues maintenant à 750, 800 mètres pour ce genre d'éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

5110

Donc, le minimum pour vous dans RCI, c'est 500 mètres?

M. DANIEL RACINE :

5115

C'est ça. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5120

Par après, je vais aller voir monsieur Poulin. Donc, par rapport à la proximité du lac Jally, comment ça a été déterminé, positionner des éoliennes, mais là, je comprends qu'il y a un facteur de base, mais c'est quoi les autres facteurs qui rentrent en ligne de compte pour positionner les éoliennes, là, à quelle distance des habitations, qui sont à proximité du lac Jally? Et peut-être répondre à la préoccupation de madame aussi par rapport à l'amplification au niveau des modélisations sonores, comment tout ça est considéré.

5125

M. JEAN-ROBERT POULIN :

5130

Parfait. Merci, Madame la présidente. Donc, Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Comme le mentionnait monsieur Racine, là, effectivement, le paramètre de base dans l'élaboration de la configuration et la distance qu'on doit respecter, là, entre les résidences et les éoliennes nous est édicté par le RCI qui est à 500 mètres dans le cas qui nous occupe.

5135

Ceci étant dit, ce paramètre de base là n'est presque jamais utilisé, en fait, là, parce que le paramètre qui est le plus probant et celui qui dicte, en fait, là, quelles sont les distances à respecter, c'est vraiment les simulations sonores qu'on fait.

5140

Donc, que ce soit des éoliennes de 1 mégawatt sur une tour de 80 mètres ou que ce soit des éoliennes de 7 mégawatts sur une tour de 118 mètres comme celle qu'on a ici, ce qui dicte, en fait, la distance à respecter, c'est vraiment de respecter le critère de 40 décibels aux résidences. Ce travail-là est fait, le travail de simulation est fait en tenant compte des spécifications techniques propres à chaque modèle d'éolienne. Donc ici, le modèle qui est envisagé d'être installé sur le site, on a obtenu les spécifications du manufacturier directement et toutes les spécifications sonores

pour toutes les banques d'octaves et ainsi de suite. Et les simulations sonores ont été faites de sorte à s'assurer que les niveaux sonores de 40 décibels étaient respectés.

5145

Dans les cas qui nous préoccupent, en particulier, là, par exemple, pour ce qui est du lac Jally, l'éolienne la plus proche du lac Jally se trouve à 1.7 kilomètre. C'est effectivement l'éolienne B3 qui a été déplacée du lac Gosselin vers la... des abords du lac Gosselin, je peux dire, vers la zone plus au nord du projet. Cette éolienne B3 là se trouve à 1.7 kilomètre du...

5150

LA PRÉSIDENTE :

Celle qui est la plus rapprochée du lac Jally?

5155

M. JEAN-ROBERT POULIN :

C'est elle qui est la plus près du lac Jally. Donc, si on regarde les simulations sonores, là, qui ont été faites pour le lac Jally en particulier, le niveau sonore, là, pour les résidences qui sont autour du lac, qui sont simulées en ce moment sont bien en deçà, là, je dirais, du 35 décibels, là. Ce qui est attendu dans cette zone-là, surtout dû à la distance entre les éoliennes et le lac, là, on est en deçà du 35 décibels.

5160

Pour ce qui de l'amplification, je vais me référer à monsieur , si ça vous convient.

5165

LA PRÉSIDENTE :

Oui, parfait.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

5170

L'expert acoustique.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

5175

Jean-Philippe Regnard, acousticien chez Mecanum. Donc, pour répondre à la question de madame Cloutier, le phénomène dont elle fait référence au-dessus du lac sur l'amplification, c'est

le phénomène d'inversion de température. Donc, pour expliquer rapidement ce que c'est, usuellement, plus on monte en altitude, plus l'air refroidit. Avec une inversion de température, c'est l'inverse qui se produit; plus on monte, plus l'air se réchauffe.

5180

Alors, au niveau des ondes acoustiques, l'effet qu'a ce phénomène, c'est qu'il a tendance à rabattre vers le bas, les ondes acoustiques. Donc, c'est-à-dire que sur un lac, ces ondes redescendent, et comme le plan d'eau est un plan parfaitement réfléchissant au niveau de l'acoustique, bien, ces ondes font comme une balle qui rebondit et se propagent très facilement au-dessus du lac et on n'a pas l'impression que le bruit d'un côté à l'autre réduit.

5185

Alors, ensuite, en ce qui concerne les simulations, ce phénomène est pris en compte, mais indirectement. Je m'explique. Comme l'a spécifié le promoteur tout à l'heure, les paramètres qui sont utilisés, donc spécifiés par une norme ISO, la 9613-2 reconnue par le ministère de l'Environnement, qui sert pour la carte du climat sonore impliquent des paramètres qui favorisent la propagation du son.

5190

Donc, je vais les rappeler, mais ils ont été dits tantôt. On considère que toutes les éoliennes fonctionnent à 100 % de leur régime de fonction. On considère... on fixe également l'humidité pour propager le plus facilement l'onde acoustique et qu'il y ait un minimum de dissipation due à l'humidité dans l'air. Et, également, on considère que le vent provient de toutes les directions en même temps.

5195

Tous ces paramètres-là, dont certains comme le vent qui provient de toutes les directions et qui est un paramètre impossible dans la vraie vie, font que le niveau prédit est surévalué. Et pourquoi il est surévalué? C'est justement pour prendre en compte des phénomènes météorologiques tels que l'inversion de température dans les niveaux qui seront prédits. Donc, il est prévu, mais indirectement.

5200

Ensuite, l'autre point que je veux apporter, c'est que dans le domaine de l'acoustique et la propagation des ondes en extérieur, ce phénomène est bien connu, notamment au niveau du bruit routier, mais ce cas pour les éoliennes est légèrement différent. Parce que dans le cas du bruit routier, l'émetteur de son et le récepteur sont dans la même zone d'inversion de température. Dans le cadre des éoliennes, les éoliennes sont placées en hauteur. De plus, pour qu'une inversion de température se produise, il faut un temps clair et calme. Et quand je dis « calme », ça veut dire pas

5205

5210

de vent. Ce qui... simplement parce que le vent brasse l'air et empêche ce phénomène de réchauffement avec l'altitude.

5215 Donc si le temps est calme, l'éolienne ne tourne pas, donc ne fait pas... ne produit pas d'ondes sonores. Par contre, si l'éolienne tourne et il y a du vent, à ce moment-là, au niveau de l'éolienne, il n'y a pas d'inversion de température. Alors, ça ne veut pas dire qu'il y aura du vent en bas, pas nécessairement, mais au niveau de l'éolienne, il n'y aura pas ce phénomène-là, donc toutes les ondes ne seront pas projetées vers le bas.

5220 Donc, dans le cas de l'éolienne, l'effet d'inversion de température est amoindri. Alors, c'est difficile de prédire exactement à quel point, mais il est amoindri, il n'est pas complet.

LA PRÉSIDENTE :

5225 Très bien, merci. Mon collègue avait une question. Non, ça va? Mais j'irais peut-être voir au niveau du ministère responsable de l'Environnement, mais on va aller directement à monsieur Leblanc-Guindon qui est, j'espère, encore avec nous à distance.

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

5230 Oui, tout à fait. Donc, Renaud Leblanc-Guindon, ingénieur en acoustique environnemental. Donc, je suis globalement d'accord avec l'explication de mon collègue, mais la chose qui pourrait être faite dans les modélisations, c'est de rajouter un coefficient d'absorption différent pour les lacs. Donc, faire en sorte, en fait, que spécifiquement à cet endroit-là, il y ait une réflexion plus grande que par rapport à la forêt d'à côté.

5235

Ceci étant dit, spécifiquement pour le lac Jally, je ne vois pas comment ça pourrait changer les conclusions de l'étude. C'est-à-dire qu'on est déjà bien en dessous des seuils réglementaires et ça ne changera pas du tout le niveau à la résidence qui se trouve le plus près des éoliennes, peut-être très légèrement pour les résidences qui se trouvent dépassé, donc un petit peu plus loin que le lac, mais ça ne changera aucunement les conclusions de l'étude. Et donc, de mon côté, ça ne peut pas changer mes conclusions.

5240

5245 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, monsieur Leblanc-Guindon.

5250 **M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :**

De rien.

LA PRÉSIDENTE :

5255 Donc, je reviens vers vous pour votre deuxième question.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5260 On conviendra tout de même que c'est assez particulier d'implanter des éoliennes de 200 mètres autour de...

LA PRÉSIDENTE :

5265 Vous pourrez me le partager, madame, en deuxième partie.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

... plusieurs lacs.

5270 **LA PRÉSIDENTE :**

On ne commente pas les réponses.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5275 Au lac Jally, il y a 30 familles qui vivent là, au minimum, il y a 30 chalets, ou 30 familles qui vivent là depuis plusieurs générations. Même trois générations, on est même trois familles qui sont

membres de la nation huron-Wendat, qui utilisent, qui ont des usages traditionnels sur le territoire qu'on tient à revendiquer et à préciser.

5280

Comment l'implantation d'éoliennes de 200 mètres de hauteur en zone naturelle sensible, sans études préalables d'acceptabilité sociale, sans consultation publique formelle, on a été informés, certes, consultés...

5285 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je comprends qu'on est dans l'opinion encore, madame Cloutier, là, je vous demanderais d'aller avec une question.

5290 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Mais le point important de ma dernière question, il n'y a pas eu d'évaluation des impacts cumulatifs des projets. On se retrouve au minimum avec trois projets éoliens dans un secteur assez restreint, éventuellement, plus des lignes, plusieurs lignes importantes de transport d'électricité, donc les impacts cumulatifs sur le milieu humain, le milieu physique et le milieu biologique, comment est-ce que cela a été pris en considération?

5295

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Donc, je comprends que votre question s'adresse pour les deux initiateurs de projets?

5300

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Oui, dans la mesure où un ou l'autre les ont pris en considération.

5305

LA PRÉSIDENTE :

Oui, parfait.

5310

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Merci.

5315

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait plaisir. Donc, on va commencer par monsieur Kennedy. Comment vous avez fait votre évaluation des effets cumulatifs dans le cadre de votre étude d'impact? Qu'est-ce que vous avez considéré? C'est quoi vos conclusions sur les principales dimensions que madame Cloutier a énumérées?

5320

M. CASEY KENNEDY :

Oui, absolument, Madame la présidente. Les effets cumulatifs sont d'étudier dans le cadre de notre étude d'impact, premièrement, on étudie les impacts du projet comme en soi, du projet comme tel, et de là, on regarde les effets cumulatifs des projets qui sont propices à proximité.

5325

Les informations des projets qui sont riverains ou à côté des nôtres, c'est des informations privilégiées quand même des promoteurs. On n'a pas toute l'information des autres projets pendant qu'on étudie la nôtre. Donc, de voir spécifiquement les impacts cumulatifs, c'est difficile, mais on le fait quand même pendant le cadre de notre étude d'impact. Pour nous donner un peu plus de détails, je demanderais à madame Nathalie.

5330

LA PRÉSIDENTE :

Madame Leblanc.

5335

M. CASEY KENNEDY :

Il est tard.

5340

LA PRÉSIDENTE :

Il est tard.

5345

M. CASEY KENNEDY :

(Inaudible).

5350 **LA PRÉSIDENTE :**

5355 Bien, peut-être, oui, nous préciser qu'est-ce qui a pu être pris en considération dans votre évaluation? Là, on comprend que vous n'avez peut-être pas l'ensemble des données. On comprend pour l'autre, justement, de l'autre projet à proximité. Mais somme toute, là, quelles données ont été prises en considération qui étaient disponibles et par rapport au parc existant également?

M. CASEY KENNEDY :

5360 Oui. Juste pour souligner, dans le cadre du projet, il y a eu un partage d'informations quand même avec Kruger pour les emplacements d'éoliennes pour nous permettre de faire des... diminuer l'impact cumulatif visuel des deux projets.

LA PRÉSIDENTE :

5365 Visuels, parfait.

M. CASEY KENNEDY :

5370 Madame Leblanc, je vous laisse la parole.

Mme NATHALIE LEBLANC :

5375 Madame la présidente, Monsieur le commissaire, on avait une présentation sur les impacts cumulatifs, compte tenu de l'heure, je vous pose la question, est-ce que je vous la présente ou vous voulez les grandes lignes?

5380 **LA PRÉSIDENTE :**

Les grandes lignes. Je crois qu'il est tard pour le tout le monde.

5385 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Donc, effectivement, là, l'étude d'impact, il y a un chapitre, là, qui traite des impacts cumulatifs. C'est regardé à différentes échelles. Donc, à l'échelle locale, là, qui est la zone d'étude, on regarde les impacts cumulatifs par rapport, par exemple, au déboisement, donc vraiment l'empreinte du projet sur le territoire.

5390

Dans le cas du projet, monsieur Kennedy mentionnait, là, pour donner un ordre de grandeur, effectivement, on travaille dans un contexte où les données ne sont pas toutes disponibles, on travaille avec ce qu'on a. On travaille dans un contexte aussi où ce qui a été fait puis est devenu la norme sur le territoire, comme par exemple l'urbanisation, l'agriculture font partie intégrante de ce qu'on appelle un impact cumulatif. Dans le secteur de la zone d'étude du parc éolien de la Forêt Domaniale, par exemple, c'est avec l'activité forestière qu'on a fait des comparaisons. Il y a environ 22 % de la zone d'étude que c'est des peuplements jeunes qui sont issus de la coupe forestière, et on a présenté, là, comme le... on a regardé ce que le projet a comme empreinte et c'est moins de 2 % du territoire. Donc, cette comparaison-là permet de travailler sur les impacts cumulatifs.

5395

5400

Ensuite, on a... en fait, dans le projet, les impacts du projet sont réduits au minimum par toutes les mesures d'atténuation qui sont mises composante de l'environnement par composante de l'environnement. Et de cette façon-là, ça fait que le projet contribue moins à un impact cumulatif avec d'autres activités sur le territoire, parc éolien ou autre activité.

5405

Je vous mentionne quelques mesures d'atténuation. En fait, là, on a d'abord la question de l'évitement ou le fait que, par l'évitement, bien, on arrive avec... il n'y a pas d'impact du projet, donc il n'y aura pas d'impacts cumulatifs. On a parlé de territoire agricole protégé. On peut parler de potentiel archéologique où les inventaires ont montré qu'il n'y avait pas de... il n'y a rien qui a été trouvé au niveau du potentiel archéologique.

5410

La flore et la faune en situation précaire également, comme elle est évitée, on invite un impact cumulatif. Puis au niveau, si on regarde à d'autres échelles, en fait, si on élargit pour voir

5415 avec l'autre projet, donc le projet de Saint-Paul-de-Montminy, les deux promoteurs ont présenté l'optimisation qui a été faite par rapport au raccordement, ce qui est d'ailleurs une façon de réduire les impacts cumulatifs. Ça a permis, en fait, que le poste soit à l'extérieur du milieu habité, donc répondre aux préoccupations de la population. Puis ça réduit l'impact cumulatif parce qu'il y a une seule ligne d'Hydro-Québec qui va être construite.

5420 Je peux vous parler également rapidement, là, qu'il y a l'utilisation de chemins forestiers existants. Donc, des chemins qui ont servi à l'activité forestière dans le passé ou qui servent encore, qui servent, par exemple, aux acériculteurs du secteur. Donc, ces chemins-là sont réutilisés dans le projet pour réduire les impacts cumulatifs. L'harmonisation, également, par rapport au transport sur le territoire.

5425 Puis rapidement, mais je veux vous mentionner, là, par rapport à quand on va plus large avec des zones régionales, on va à ce moment-là parler de d'autres types d'impacts, comme, par exemple, on a parlé d'oiseaux en début de soirée. Tout ce qui est fait en termes d'inventaires pour éviter les milieux sensibles, les habitats sensibles, les protocoles qui sont gérés de façon... bien, à 5430 l'échelle provinciale, en fait, avec des protocoles standards par le ministère, bien, c'est une autre façon, là, de contribuer... comment les impacts cumulatifs sont intégrés dans l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

5435 Est-ce qu'au niveau visuel, il y a une évaluation qui a été faite par rapport...

Mme NATHALIE LEBLANC :

5440 Pour le côté visuel, en fait, il y a deux types d'impacts cumulatifs. Il y a des impacts où on voit deux, parlons de parc éolien, on voit les deux parcs éoliens en même temps, et il y a un impact cumulatif qui est la visibilité successive, donc le long d'un parcours. Si vous voulez plus de détails par rapport à ça, je demanderais à Marie-Flore Castonguay qui a fait l'étude sur le paysage de donner plus d'informations.

5445 **LA PRÉSIDENTE :**

L'information est disponible dans votre étude d'impact par rapport à ça, ça a été fait?

Mme NATHALIE LEBLANC :

5450 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

5455 Par rapport à l'évaluation du climat sonore, est-ce qu'il pourrait y avoir un effet cumulatif vu la proximité des deux parcs? Est-ce que ça a été évalué?

Mme NATHALIE LEBLANC :

5460 Avec la distance. Il y a une distance d'environ 7 kilomètres entre les éoliennes de Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy. Donc, à cette distance-là, il n'y a pas d'effets cumulatifs par rapport au climat sonore.

LA PRÉSIDENTE :

5465 Aucunement. Très bien. Merci. On va passer la parole...

Mme DANIELLE CLOUTIER :

5470 (Inaudible) à Saint-Philémon.

LA PRÉSIDENTE :

On va passer la parole à monsieur Poulin pour Saint-Paul-de-Montminy.

5475 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

5480 Oui. Merci, Madame la présidente. Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Donc, bien, je veux dire, les... je pourrais essentiellement répéter ce qui a été avancé de la part de nos confrères de Forêt Domaniale. Les effets cumulatifs, effectivement, ont été pris en compte dans l'étude d'impact, autant au niveau des simulations visuelles et ainsi de suite.

5485 Pour nous, t'sais, la meilleure façon de réduire les impacts cumulatifs est encore de réduire
les impacts sur ce qu'on contrôle, donc sur notre projet. Un peu comme le disait, là, monsieur
Kennedy. On n'a pas l'information fine du projet de Forêt Domaniale entre les mains, mais je pense
5490 que, effectivement, là, au-delà de tous les efforts d'optimisation et de mesures de mitigation qui
ont été mises en place, que je vous ai expliqués, là, durant la présentation d'ouverture, là, je ne
veux pas endormir tout le monde à 23 h 54, mais je pense qu'au-delà de tous ces aspects-là, il y
a premièrement le fait aussi, là, qu'on parle des éoliennes de 7 mégawatts. Donc pour un parc de
196 mégawatts, c'est une... t'sais, on diminue, en fait, le nombre d'éoliennes nécessaires pour un
projet de cette ampleur-là par rapport à des technologies qui datent un peu plus. Et je pense que
l'exemple qu'a donné madame sur la ligne d'Hydro- Québec, là, qui a été, en fait, conjointement
planifié, je pense que ça donne un autre bon exemple des efforts qui sont faits pour diminuer les
effets cumulatifs des deux parcs.

5495 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Cloutier se questionnait par rapport au parc de Saint-Philémon, est-ce que ça a été
pris en compte dans votre évaluation des impacts cumulatifs?

5500 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Ça a été pris en compte aussi, là.

LA PRÉSIDENTE :

5505 Pris en compte. Sur quelles dimensions?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

5510 Bien, écoutez, simplement par la distance aussi, là. On parlait un petit peu tantôt, là, de la
distance entre le parc de Saint-Paul, les parcs prévus de Saint-Paul et de Forêt Domaniale qui est
d'à peu près 7 kilomètres. Dans ce cas-ci, on parle de 5.6, 5.7 kilomètres, je pense, là. Donc,
encore une fois, une distance qui est relativement similaire. Et donc, en termes d'impacts
cumulatifs, autant au niveau sonore que visuel, c'est somme toute très limité.

5515

LA PRÉSIDENTE :

5520 Très bien, merci. Du côté du ministère responsable de l'Environnement, comment les effets cumulatifs sont pris en compte, là, considérant qu'on a quand même deux projets qui se développent, qui passent dans la procédure de façon simultanée, là, si je peux me permettre, comment vous considérez l'évaluation des impacts dans ce cas-ci de ces deux projets-là, puis par rapport aux parcs qui sont... bien, au parc qui est existant, là, dans la MRC... pas dans la MRC, mais dans la région de Chaudière-Appalaches, Saint-Philémon?

5525 **M. VINCENT BOUCHER :**

5530 Oui. Donc, Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. En fait, la directive ministérielle qui a été transmise aux initiateurs concernant les éléments qui doivent être considérés dans l'étude d'impact mentionne notamment l'étude des effets cumulatifs, là. En fait, ce qui est demandé, c'est à l'initiateur à venir déterminer les composantes du projet qui doivent faire l'objet des évaluations pour les effets cumulatifs. Ils doivent aussi statuer sur la temporalité qui a été utilisée pour la sélection des projets et des activités qui est soumise à cette évaluation-là. Et, également, aussi, l'aspect géographique, en fait, les distances géographiques, et ça, ça peut varier d'une composante à l'autre.

5535 Par la suite, nos experts, là, qui recoupent plusieurs impacts qui sont concernés autant au ministère qu'au sein des autres ministères également, ils vont évaluer, justement, cette information-là qui est déposée puis ils vont statuer sur en ce moment, en fait, l'état du résultat de l'année passée, donc ils ont statué si l'information reçue était recevable ou non.

5540 Par la suite, là, on va pouvoir évaluer si les mesures d'atténuation ou les impacts qui ont été transmis par les différents projets sont jugés acceptables dans la prochaine étape qui va arriver lors de l'analyse de l'acceptable environnementale.

5545 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça reste quand même une situation, je crois, que je qualifie de particulière parce que les deux projets se développent en même temps. Normalement, le projet le plus développé va prendre en compte l'autre, là. Mais là, dans ce cas-ci, on comprend qu'il y a quand même eu un partage

5550 d'informations. Peut-être pas toutes les informations. Comment vous faites dans ce cadre-là pour, vous, mener l'évaluation de votre côté?

M. VINCENT BOUCHER :

5555 C'est sûr que dans le cadre des deux projets qu'on parle ce soir, en fait, là, donc Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy, là, si on reprend un peu l'historique, l'évaluation environnementale des deux projets a probablement été déposée, si je me rappelle bien, environ un an plus tôt, donc probablement que l'étude d'impact ne considérait pas seulement les impacts du projet de Saint-Paul-de-Montminy parce qu'il n'y avait pas l'information disponible à cette
5560 époque-là. Donc pour ça, c'est sûr que nous, on a pris ça en considération, et dans l'étape suivante, là, si les experts jugent pertinent de venir... si on veut mettre à jour l'impact en considérant les effets cumulatifs pour le parc éolien de Forêt Domaniale, en incluant celui-là de Saint-Paul-de-Montminy, ça pourrait être fait dans le cadre de l'acceptabilité environnementale, là, si les experts, justement, jugent que c'est des éléments qui sont pertinents à l'égard maintenant
5565 que les deux projets sont plutôt rendus à un niveau similaire, si on veut, dans leur analyse.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. C'est éclairant, merci. Merci, madame Cloutier.

5570

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Merci.

5575 **LA PRÉSIDENTE :**

Une bonne fin de soirée. Je vous invite à venir participer à la deuxième partie d'audience publique.

5580 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Oui, certainement.

LA PRÉSIDENTE :

5585

On va appeler madame Johanne Cloutier maintenant à la table des intervenants. Et la prochaine personne est la dernière personne au registre va être quelqu'un qui va être à distance au téléphone. Donc, madame Bastian, veuillez vous préparer, on va venir à vous après.

5590

Bonsoir.

Mme JOHANNE CLOUTIER :

5595

Bonsoir tout le monde. Johanne Cloutier, résidente, je pourrais dire permanente au lac Jally et membre de la nation Wendat. Étant donné l'heure, on va faire ça vite. Je tenais quand même à préciser certaines choses qui ont été dites. Il n'y a aucune acceptabilité sociale pour les riverains du lac Jally, ça, c'est clair, quoi qu'on en dise. On n'a jamais été consultés. On a été informés, mis devant le fait accompli, j'insiste. Le comité de travail n'a donné absolument aucun résultat. On a fait semblant de nous écouter, mais personne ne nous a entendus.

5600

Première question, elle a été soulevée, j'y reviens quand même. On a déjà envoyé un courriel à cet effet-là et le promoteur n'a jamais répondu. Pourquoi ne pas avoir analysé de manière plus approfondie des zones plus éloignées comme vers le sud ou en arrière du village de Saint-Paul, comme le projet qui avait été déposé par Northland Power et quel obstacle précis vous empêche de le faire aujourd'hui?

5605

LA PRÉSIDENTE :

La question est claire.

5610

Mme JOHANNE CLOUTIER :

Je pense.

5615

LA PRÉSIDENTE :

On va aller du côté de monsieur Poulin.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

5620 Merci, Madame la présidente. Donc, Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Je pense que ça
vaudrait la peine, là, de bien préciser la fameuse zone dont on parle qui est derrière la montagne
pour qu'on puisse tous être sur le même pied d'égalité. Là, je ne suis pas certain de saisir. Je ne
peux pas parler de ce que Northland Power ou un autre promoteur a fait dans le passé. Nous,
5625 encore une fois, l'exercice de configuration qui a été fait est basé sur tous les paramètres que j'ai
expliqués un petit peu plus tôt, et notamment les propriétaires fonciers qui ont bien voulu accepter
d'obtenir des infrastructures du parc éolien chez eux. Donc, pour nous, c'est un peu, là, tous les
paramètres dont j'ai parlé tantôt. Je ne suis pas certain, là, encore une fois...

LA PRÉSIDENTE :

5630 Mais on va venir préciser auprès de madame Cloutier. Là, quand vous parlez de zones plus
éloignées, avez-vous des endroits plus précis?

Mme JOHANNE CLOUTIER :

5635 Bien, je n'ai pas les cartes avec moi.

LA PRÉSIDENTE :

5640 Hum, hum, je comprends.

Mme JOHANNE CLOUTIER :

5645 On pourra vous les soumettre.

LA PRÉSIDENTE :

5650 Oui.

Mme JOHANNE CLOUTIER :

5655 Mais il y avait un projet, le projet d'éolienne à l'époque, il n'était pas là, là. Et on s'est installé
autour des lacs sans nous consulter d'aucune façon. On a été mis au fait de ça à la dernière minute,
là, à l'hiver 2024. Ça a été un choc pour tout le monde. On ne se le cachera pas. On ne comprend
pas pourquoi tout d'un coup on déménage autour des lacs sans même nous consulter.

5660 Je comprends qu'il y a eu des avis qui ont été publiés, mais quand votre résidence, votre
adresse postale n'est pas au village, vous ne recevez pas les avis de la même façon, vous n'avez
pas les petits journaux de la même façon. On n'est pas informés. Ça a tout... en tout cas, pour
nous, ça a été un choc pour tout le monde. OK, c'est clair. Et comme je le précisais, moi, j'habite
là à temps plein et, en plus, on est propriétaires d'une terre sur lequel on exerce beaucoup d'usages
5665 et on va avoir des éoliennes juste à côté de nous, OK? Ce qui va changer considérablement l'usage
qu'on fait de nos propriétés.

LA PRÉSIDENTE :

5670 Pour repréciser votre question initiale, vous n'aviez pas de secteur, là, vous ne pouvez pas
me la nommer?

Mme JOHANNE CLOUTIER :

5675 Ça me prendrait une carte pour l'illustrer, là. Mais on pourra le déposer, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5680 **Mme JOHANNE CLOUTIER :**

Bon. Deuxième question.

5685

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5690 **Mme JOHANNE CLOUTIER :**

Sur quelle base rejetez-vous la possibilité de compensation pour une éventuelle baisse de valeur immobilière, alors que plusieurs exemples existent ailleurs dans le monde? Parce que nos propriétés vont perdre de la valeur, quoi que le promoteur en dise.

5695

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon. La question est claire.

5700

Monsieur Poulin, est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu dans ce cas-là pour documenter lorsque des éoliennes sont implantées à proximité de résidences villégiateurs? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est en place pour documenter cet aspect-là, d'une possible baisse de valeur mobilière?

5705

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci, Madame la présidente. Donc, à notre connaissance, au Québec, il n'y a pas de tels mécanismes qui ont été mis en place par le passé. La manière dont l'éolien s'est développé au Québec dans... depuis les débuts, là, en fait, le début des années 2000, il y a un cadre de compensation qui a été mis en place par... avec l'expérience, je dirais, et de par tous les appels d'offres, là, qui ont été lancés au fil du temps.

5710

Ce cadre de compensation là prévoit des compensations qui sont spécifiques à chacun des usages, comme, par exemple, le cadre de référence qui a été mis en place par Hydro-Québec dont il a été fait mention un petit peu plus tôt, là.

5715

LA PRÉSIDENTE :

Toujours en territoire agricole ici?

5720 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Bien, en territoire agricole, mais ceci étant dit... ce cadre de compensation... ce cadre de référence là est utilisé, je dirais, dans un cadre beaucoup plus général que seulement sur les terres agricoles. Et c'est ce qu'on applique ici, là, encore une fois, là, avec les propriétaires. Donc ce cadre de référence là existe, il est en place et il est connu. C'est même une exigence d'Hydro-Québec, en fait, dans ces appels d'offres là que les promoteurs s'engagent, en fait, à respecter le fameux cadre (inaudible).

5725
5730 L'autre partie de compensation qui est prévue présentement, là, pour le développement éolien, c'est ce qu'on appelle un paiement collectif. Donc, il y a un paiement de .5 % des revenus bruts à chaque année qui est reversé à l'ensemble des propriétaires qui ont signé des options avec le projet, qu'ils reçoivent des infrastructures du projet ou non, et c'est au prorata de la superficie qui a été signée.

5735 C'est avec ce cadre de compensation là que les promoteurs, nous, on soumet nos projets à Hydro-Québec. Et donc, après-coup, on ne peut pas, en fait, là, basé sur un contrat dans lequel on a des obligations qui sont fermes, venir changer ce cadre de compensation. Donc ça, c'est, je dirais, la première partie de la réponse.

5740 Pour la deuxième partie de la réponse, qui est l'impact sur les valeurs des résidences, je vais commencer par passer la parole à monsieur Lagacé de l'Alliance de l'énergie de l'est.

LA PRÉSIDENTE :

5745 Très bien.

Bonsoir, monsieur Lagacé.

M. MICHEL LAGACÉ :

5750 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je vais vous parler d'une expérience réelle, c'est-à-dire parc éolien Viger-Denonville situé sur le territoire de la MRC de

Rivière-du-Loup. Un parc éolien communautaire, le premier au Québec, un partenariat égalitaire avec l'entreprise Innergex.

5755

Essentiellement, il y a quatre turbines sur le territoire de la Municipalité de Saint-Épiphan, huit turbines sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix. Dans le cas du rôle d'évaluation de Saint-Épiphan, il a augmenté d'un peu plus de 48 % au 1^{er} janvier 2024. Dans le cas du rôle, du nouveau rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix où on retrouve huit turbines, l'augmentation du rôle d'évaluation a été de 82 %. Donc la... il y a une augmentation sensible. Puis le directeur de l'évaluation n'a jamais observé aucune altération de la valeur à la baisse. Lorsqu'on regarde un rôle d'évaluation qui augmente de 48 % ou de 82 %, il est clair que l'impact d'un parc éolien ne vient pas diminuer la valeur des propriétés du village en question.

5760

5765

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre complément de l'information.

5770

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

5775

Oui.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

5780

... est-ce que, si vous le permettez, j'aurais mon collègue Gilles Côté aussi qui voudrait ajouter un petit complément d'information.

LA PRÉSIDENTE :

5785

Oui, allez-y, monsieur Côté.

M. GILLES CÔTÉ :

5790 Oui, Madame la présidente. On a développé, comme je l'ai mentionné plus tôt, deux parcs éoliens en Montérégie, donc dans la couronne sud de Montréal et ce sont... il y a une cinquantaine d'éoliennes qui sont installées là-bas. Et depuis 2012 que le premier parc a été installé, il n'y a jamais de valeurs, de pertes de valeur des propriétés qui ont été documentées, ou qui nous ont été rapportées.

5795 Puis, à notre connaissance, il n'y a pas ailleurs au Québec de perte de valeur de propriété qui a été documentée. Puis il y a des éoliennes depuis 1998 au Québec. Alors, ça fait déjà une bonne période de temps. Les gens s'habituent à avoir des éoliennes. Le marché continue. Et les gens, ce qu'on nous dit, là, en Montérégie, les maisons n'ont pas perdu de valeur, elles se vendent aussi rapidement qu'avant. Et le marché est aussi, que les éoliennes soient visibles ou non, le
5800 marché n'a pas ralenti ou n'a pas perdu de valeur.

LA PRÉSIDENTE :

5805 Très bien, merci. On comprend que ça n'a pas été rapporté. Je vais aller voir du côté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation voir si ça a été documenté, s'il y a des études à l'échelle du Québec sur cet aspect-là.

5810 On a... Attendez, je vais retrouver. Monsieur Drouin. Oui, merci, cher collègue. Monsieur Drouin qui doit être encore avec nous.

M. PIERRE DROUIN :

Oui, bonjour, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

5815 Bonsoir. Oui, je crois que vous avez une collègue, là, madame Laflamme, là, qui était peut-être plus responsable du volet valeur des propriétés, mais je vous laisse aller, là, avec la
5820 question.

M. PIERRE DROUIN :

Absolument. Je crois que vous avez bien ciblé. On va demander à madame Laflamme de vous répondre à cette question.

5825

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

5830

Mme JULIE LAFLAMME :

Oui, bonjour. Julie Laflamme, je suis évaluatrice agréée au ministère des Affaires municipales. Donc pour répondre à la question, si on a documenté, en fait, le ministère, nous, on n'a jamais fait d'études à proprement dit, là, d'analyse d'impact de la présence d'éoliennes sur la valeur des propriétés. Cependant, nous avons, il y a quand même quelques années, là, parce que le BAPE, ce n'est pas la première fois qu'on nous pose des questions sur la valeur des propriétés avec... de l'effet des éoliennes sur la valeur des propriétés et on a fait quand même une revue de littérature de plusieurs études qui ont été faites, un peu partout dans le monde, donc aux États-Unis, au Canada, un peu partout. Et ce qu'on a pu, en fait, ce qu'on a relevé comme conclusion, c'est que la présence d'éoliennes n'a pas un effet sur la valeur des propriétés. Mais ça, on s'entend, c'est des études qui ont été faites, il y en a quand même plusieurs. Oui, il peut avoir une certaine influence négative sur la valeur au début... en fait, pendant la construction des éoliennes et au début de l'implantation du site, mais à long terme, le marché semble se stabiliser et les valeurs des propriétés reprennent leur cours normal.

5835

5840

5845

Ça, c'est ce qu'on a pu constater en faisant la revue de littérature. Mais comme je dis, nous, on n'a pas fait d'analyse d'impact. Par contre, ce qu'on a fait, et c'est disponible sur le site Web, là, en fait, c'est rendu quebec.ca, ce n'est plus le site Web MAMH, mais on a un guide sur... pour comment faire... un guide méthodologique sur l'analyse d'impact de différents... bien, notamment des éoliennes, là, mais des différents éléments qui peuvent arriver dans un... à proximité des propriétés pour déterminer est-ce que ça donne un impact ou non sur la valeur des propriétés.

5850

Donc, s'il y a quelqu'un, une MRC, un promoteur ou des choses... n'importe qui voudrait faire une analyse d'impact, bien nous, on a fait un guide pour quelle serait la meilleure démarche à

5855 suivre pour faire une analyse d'impact puis voir si les éoliennes qu'on a au Québec, est-ce qu'il y en a ou pas une influence sur la valeur. Je ne sais pas si ça répond bien à la question.

LA PRÉSIDENTE :

5860 Merci, madame Laflamme. Est-ce que... Oui, ça répond bien à la question. Je comprends que le guide, il est public. Est-ce que vous pourriez déposer le lien à la commission pour que les gens puissent s'y référer au besoin?

Mme JULIE LAFLAMME :

5865 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

5870 Très bien, merci.

M. CASEY KENNEDY :

5875 On va vous déposer ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci. Bonne fin de soirée.

5880 Je reviens à monsieur Boucher. Au niveau de votre ministère, est-ce que dans le cadre de l'évaluation environnementale de parcs éoliens, vous avez déjà demandé de faire ce type d'études là?

M. VINCENT BOUCHER :

5885 Encore une fois, à ma connaissance, là, ça n'a pas été exigé dans le cadre des projets antérieurs, mais on pourrait valider pour s'assurer que... si l'information est correcte.

LA PRÉSIDENTE :

5890

Très bien, merci.

Merci, madame Cloutier.

5895

M. DANIELLE CLOUTIER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5900

Je vous souhaite une belle fin de soirée, une bonne nuit.

Donc, on est à notre dernier intervenant, madame Martina Bastian, qui est au téléphone. Bonsoir, madame Bastian. Êtes-vous toujours avec nous? Je crois avoir entendu un petit bruit.

5905

Madame Bastian, est-ce que vous êtes avec nous? Un peu tard. Ah, non, on dirait qu'on entend un son.

Mme MARTINA BASTIAN :

5910

Oui, vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Ah, oui. Bonsoir, madame Bastian.

5915

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui, bonsoir. J'ai deux questions par rapport le développement durable. Il y a des principes de précaution et accès au savoir. Dans mon cas, ma question touche aux normes et par rapport à l'eau. À la lumière des connaissances disponibles actuellement sur les caractéristiques particulières spécifiques des éoliennes, la modulation d'amplitude et autres et leur propagation, ma question est : est-ce que les normes en vigueur actuellement protégeront le sommeil et l'agrément

5920

5925 acoustique de la population dans un rayon de 3 kilomètres? L'INSPQ dit bien qu'à 35 décibels, le
son est audible pour 10 à 30 % de la population si les fenêtres sont fermées et de 80 à 100 % de
la population si les fenêtres sont ouvertes. Donc, ils ont dit pour une qualité de vie, on devait être
capable de dormir les fenêtres ouvertes. Donc, ma question c'est, à la lumière des connaissances,
est-ce que les normes en vigueur protégeront le sommeil et l'agrément acoustique de la
population? Et ce serait quoi le nombre de personnes ou de familles qui seraient affectées par un
niveau de décibels de 35 décibels ou de 3 kilomètres dans un rayon? C'est tout, c'est la première
5930 question.

LA PRÉSIDENTE :

5935 Merci, madame Bastian. Est-ce que votre question concerne un projet spécifiquement ou les
deux projets?

Mme MARTINA BASTIAN :

5940 Les deux. Les deux.

LA PRÉSIDENTE :

5945 Les deux projets. Parfait. On va commencer par monsieur Kennedy, projet de la Forêt
Domaniale. Donc, la question étant, par rapport à vos simulations sonores...

Mme MARTINA BASTIAN :

5950 Est-ce que les normes en vigueur actuelles protégeront le sommeil et l'agrément acoustique
de la population?

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci, madame Bastian.

5955 Monsieur Kennedy.

M. CASEY KENNEDY :

5960 Oui, merci, Madame la présidente. Donc, comme mentionné pendant notre présentation, notre projet répond à la note d'instructions du ministère de l'Environnement pour un seuil minimum de 40 dB à l'extérieur des habitations alentour du parc. Donc, selon nous, oui, notre projet répond aux normes en vigueur, donc il ne devrait pas avoir de problèmes de sommeil par rapport à la norme.

5965 **LA PRÉSIDENTE :**

Et puis, il y aurait combien de résidences qui seraient exposées à plus de 35 décibels?

M. CASEY KENNEDY :

5970 On n'a pas ce... je n'ai pas ce data-là, mais je pourrais revenir demain avec la réponse de combien de résidences seront entre le seuil de (inaudible) 35 décibels.

LA PRÉSIDENTE :

5975 Monsieur Poulin, du côté de Saint-Paul-de-Montminy.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

5980 Merci, Madame la présidente. Donc, même chose, là, je dirais, notre projet répond aux normes et au seuil en vigueur de la note d'instruction 9801. Pour ce qui est du nombre de résidences entre 35 et 40 dB, nous aussi on prend l'engagement de vous revenir avec ce nombre demain.

5985 **LA PRÉSIDENTE :**

5990 Très bien, merci. Merci. Monsieur Arbour, au ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la protection du sommeil, de ce que vous avez pu voir pour les deux projets, la modélisation sonore, est-ce que vous avez des préoccupations par rapport à ça?

M. SIMON ARBOUR :

5995 Bien, oui. Simon Arbour, pour le ministère de la Santé. Dans les modélisations qu'on a vues à date, je vous dirais que c'est certain que le nombre de résidences qui seraient potentiellement affectées, en tout cas, par des niveaux qui pourraient poser ce problème pour le sommeil, en tout cas, à prime abord, ça semblait quand même limité.

6000 Toutefois, je dois quand même préciser que, justement, par rapport aux prob, avec la perturbation du sommeil, au niveau des études globales, je dois répéter un peu peut-être ce que j'ai dit tantôt, c'est que les études n'étaient pas nécessairement, ne vont pas toutes nécessairement dans le même sens. Il y a certaines études qui ont été recensées par l'INSPQ qui pouvaient... où est-ce que ça avait été observé que dans certains cas, il pourrait avoir une perturbation du sommeil. Dans d'autres cas, non. C'est pour ça qu'entre autres, donc dans la revue, l'INSPQ mentionne que l'OMS notamment ne l'a pas retenu nécessairement pour rétablir son critère, la perturbation du
6005 sommeil, pour établir un critère pour le bruit des éoliennes. On se réfère plus au critère de dérangement en général, ce qui est plus démontrable, finalement, là.

6010 Mais il reste que, en termes de, ce que je mentionnais tantôt, justement, par rapport à des milieux qui sont plus calmes, il se pourrait que oui, si les écarts de bruit sont plus importants, que certaines personnes puissent être dérangées par ça. Puis c'est là que justement le système de gestion des plaintes va être important pour documenter ça.

LA PRÉSIDENTE :

6015 Très bien, monsieur Arbour.

M. CASEY KENNEDY :

6020 Excusez-moi, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Kennedy.

6025 **M. CASEY KENNEDY :**

Suite... Mon équipe est très rapide et efficace à ces petites heures du matin.

6030 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. CASEY KENNEDY :

6035 Le complément d'information est prêt. Donc, il y a deux résidences entre le seuil de 35 et 40 dB pour le projet Forêt Domaniale.

LA PRÉSIDENTE :

6040 Très bien, merci.

Madame Bastian, je vous invite à poser votre deuxième question.

Mme MARTINA BASTIAN :

6045 Oui. Je voulais juste, en réponse, dire la firme WSP a sorti un rapport pour le gouvernement d'Angleterre avec une... qui voulait savoir si ça prend une mise à jour des normes, puis ça dit bien :

6050 « *Les lignes directrices existantes à l'OMS de 2018 ne doivent pas servir de base à l'élaboration d'un cadre de seuils d'effets pour le bruit des éoliennes. La ligne directrice de l'OMS de 2018 a formulé une recommandation "conditionnelle" concernant la gêne sonore due aux bruits des éoliennes, basée sur une comparaison directe des fonctions exposition-réponse issues d'études utilisant des méthodes différentes, ce qui peut par conséquent être trompeur. Les analyses des données probantes détaillent la ligne directrice de 2018... »*

6055

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bastian. Madame Bastian.

Mme MARTINA BASTIAN :

6060

Oui, c'est correct. OK, deuxième question. Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

6065

Non, non, non, mais madame Bastian...

Mme MARTINA BASTIAN :

6070

OK, c'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

6075

... juste, l'information que vous nous transmettez, là, vous pourrez nous la transmettre dans le cadre de votre mémoire.

Mme MARTINA BASTIAN :

6080

Oui, oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Là, je vous demande d'aller à votre deuxième question.

Mme MARTINA BASTIAN :

6085

OK. Fait que, c'est ça. Parce que même David Michaud de Santé Canada, il a dit, les normes de l'OMS, elles ne devaient jamais... elles ne devaient pas être utilisées et ne protégeront pas contre le sommeil les familles les problèmes.

6090

Bon, maintenant, les PFAS et l'eau. Le contenu des pales des éoliennes en PFAS et bisphénol, on appelle ça souvent les polluants éternels. Selon les compagnies Chemours américaines, on dit :

6095 « Les fluoropolymères sont un matériau essentiel et irremplaçable dans les secteurs
d'utilisation des énergies renouvelables. Selon l'industrie, on dit l'érosion du bord d'attaque des
pales d'éoliennes, *leading edge erosion*, est une source potentiellement importante de perte de
revenus pour les parcs éoliens. »

6100 L'abrasion des pales et les PFAS, donc il y a une contamination possible pour nos ressources
en eau et en terre agricole. Il y a des nouvelles... il va avoir des nouvelles réglementations pour les
sols agricoles avec les PFAS, les polluants éternels. C'est tout récent. Donc, les effets potentiels
des PFAS sur la santé sont là puis les nouvelles réglementations prévues et les coûts éventuels
pour les municipalités et les citoyens sont possibles.

6105 Ma question, c'est que : est-ce qu'on va tester les sols agricoles où il y a des éoliennes
actuelles pour avoir un aperçu ou on va les tester avant puis après et qui est responsable, le cas
échéant, si le sol et/ou l'eau est pollué? C'est le docteur Sébastien Sauvé de l'Université de
Montréal qui a mis ça beaucoup sur la *map*, puis PFAS est très... comment je vais dire, une
contamination à grande échelle de l'eau au Québec. Bon, alors qui est responsable et est-ce qu'on
va tester les sols agricoles ou les sols avant?

6110 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, votre préoccupation, madame Bastian, c'est principalement en exploitation ou lorsque,
éventuellement, le parc, il serait démantelé, et là, on disposerait des pales?

6115 **Mme MARTINA BASTIAN :**

6120 Les conséquences. Non, les conséquences. Parce que l'abrasion des pales, ça commence
à partir de la cinquième année jusqu'à dixième année, ça devient plus fort. Fait que, des fois, entre
les vérifications, mettons, au début, les éoliennes, l'état des éoliennes est vérifié, mais des fois,
l'espace quand les pales ont de l'abrasion, là, avant qu'on les répare et tout, c'est relativement
long. Mais c'est soit, l'abrasion des pales, l'effet sur les terres et sur l'eau, de quelle façon est-ce
que notre gouvernement, le ministère de l'Environnement tient compte dans ces projets-là en
territoire habité et agricole?

6125

LA PRÉSIDENTE :

6130 Très bien. Merci. J'ai bien compris votre question. On va commencer avec les initiateurs de projet puis on ira du côté du ministère responsable de l'Environnement dans un deuxième temps. Donc, on va y aller avec monsieur Kennedy.

6135 Vous avez compris la question, j'imagine. Donc, au niveau des pales, la contamination, les PFAS...

M. CASEY KENNEDY :

Oui.

6140 **LA PRÉSIDENTE :**

6145 ... les différents contaminants qui peuvent se retrouver dans les pales, est-ce que vous avez évalué l'impact d'abrasion par l'exploitation des pales sur l'environnement? Je comprends que la préoccupation, (inaudible) sol agricole, mais ça peut être l'eau également, la dispersion de ces contaminants-là, est-ce que ça a été pris en compte dans votre évaluation d'impact?

M. CASEY KENNEDY :

6150 Oui, les PFAS ont été pris en compte pendant notre étude d'impact. Juste pour revenir un peu sur la dégradation des pales, peut-être vous parler un peu de nos opérations de maintenance. Des inspections annuelles sont faites sur les pales pour être certain qu'on peut capturer la dégradation avant que ça devient trop dégradé pour... parce que c'est un effet direct sur le rendement du parc, la condition de la pale...

6155 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

6160

M. CASEY KENNEDY :

6165 ... ce qui fait tourner notre turbine. Donc, très important. Et donc, on fait ces inspections-là pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dégradation de celle-ci, pour ne pas avoir un effet négatif sur le rendement. Pour parler peut-être un petit peu plus des PFAS, je demanderais à ma collègue, madame Karolina Apland de nous informer.

Mme KAROLINA APLAND :

6170 Merci. Merci, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Karolina Apland d'EDF. Alors, pour commencer, le projet respectera toutes les règles relatives à toute forme de contamination, y compris les PFAS futures et présentes, effectivement. Les PFAS sont déjà progressivement retirées de la fabrication par des entreprises plus responsables. Le fabricant des éoliennes contracté par le projet, Vestas, dispose d'une liste de substances interdites et restreintes
6175 qui comprend une interdiction totale des PFAS à longue chaîne, donc tous les produits de peinture parmi plusieurs autres. Alors, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

6180 Merci.

Monsieur Poulin, Saint-Paul-de-Montminy.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

6185 Oui, merci, Madame la présidente. Le complément d'information, là, que je pense que je pourrais amener par rapport à ça, c'est surtout par rapport à notre expérience, nous, comme opérateur de parcs éoliens. Encore une fois, comme le disait monsieur Kennedy, là, on a tout intérêt à ce que les pales demeurent en bonne condition parce que c'est ce qui fait tourner nos
6190 éoliennes. On a constaté effectivement certains cas d'érosion sur les pales et turbines, mais c'était, en fait, seulement en territoire agricole qui est activement cultivé. Essentiellement, il y a de la poussière qui est soulevée par les activités agricoles, et cette poussière-là vient effectivement, là, éroder un petit peu les pales des éoliennes.

6195 Dans ce cas-ci, on parle d'un site, là, Saint-Paul-de-Montminy, qui n'est pas un territoire cultivé. Et donc, dans ce contexte-là, là, on prévoit bien entendu, à l'instar d'EDF, un programme de suivi et d'entretien des pales qui est rigoureux, là, et une inspection annuelle, mais on ne prévoit pas, là, de problèmes d'érosion étant donné le milieu d'accueil.

6200 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Du côté de monsieur Boucher. Est-ce qu'il y a des critères par rapport à ça qui doivent être pris en compte dans soit des pales ou... avez-vous des critères au niveau du ministère de l'Environnement par rapport aux PFAS, par exemple?

6205 **M. VINCENT BOUCHER :**

6210 Non. Pas au niveau des critères, là, je ne pourrais pas me prononcer actuellement, je ne connais pas les critères s'il y en a ou pas. Mais je sais que l'étude d'impact, en fait, les initiateurs sont, en fait, ils doivent présenter l'ensemble des contaminants qui peuvent être rejetés, en fait, par leur projet, autant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. À ma connaissance, dans le cas du projet de Forêt Domaniale, ça n'a pas été soulevé comme étant un enjeu autant par l'initiateur que par nos experts dans le cadre de l'évaluation des projets jusqu'à maintenant. C'est évident que dans le cadre de la prochaine phase du projet, là, puisque l'évaluation va porter sur l'acceptabilité environnementale, ça pourrait toujours être questionné, mais pour l'instant, c'est l'information que j'ai à vous donner en ce moment.

6215 **LA PRÉSIDENTE :**

6220 Puis, monsieur Garant, pour compléter, au niveau de Saint-Paul-de-Montminy, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier au niveau de la contamination des pales qui est à souligner ou...

M. YVES GARANT :

6225 Non, il n'y a pas d'élément additionnel qu'on pourrait citer.

LA PRÉSIDENTE :

6230

Très bien, merci. Donc, je vous remercie, madame Bastian. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

Mme MARTINA BASTIAN :

6235

Mais, merci beaucoup pour tout votre travail.

LA PRÉSIDENTE :

6240

Merci.

Mme MARTINA BASTIAN :

6245

Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

6250

Merci. Bonne fin de soirée.

Donc, je vous remercie tout le monde pour votre participation ce soir. On a quand même tenu, il est quasiment 00 h 30, donc c'est un effort collectif. Je vous remercie, ça a été riche en partage d'informations. Donc, ça met fin à notre séance de ce soir, puis on continue nos travaux demain ici même à 13 h 30. Donc, je vous souhaite une bonne nuit à tous.

6255

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2025 À 13 h 30

6260

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

6265

ET J'AI SIGNÉ :



6270

Aurélie Patin, s.o.